



EVALUATION A MI-PARCOURS DU PROJET « ADAPTATION BASEE SUR LES ECOSYSTEMES DES COMMUNAUTES VULNERABLES DE LA REGION DE LA HAUTE GUINEE »

RAPPORT FINAL

Thierno Oumar DIALLO
Consultant National
Ingénieur des Eaux & Forêts
E-mail : d.thiernoumar@gmail.com
Tél : (+224) 620271512
Koloma 1 Conakry, Guinée

Ibrahim NIENTA
Consultant International
Chef de Mission
Agroéconomiste
E-mail : nienta_ibrahim@yahoo.fr
Tél : +223 764 71917/668 44064
Bamako, Mali

Décembre 2019

i) Informations de base du rapport

Titre du projet	Adaptation basée sur les écosystèmes des Communautés vulnérables de la région de la Haute Guinée
ID de projet du FEM (PIMS) :	5176
ID de projet du PNUD :	00097080
Calendrier de l'évaluation	- Livrable 1 : Rapport initial - 25 septembre 2019 - Livrable 2 : Conclusions initiales - 11 octobre 2019 - Livrable 3 : Projet de rapport final - 21 octobre 2019 - Livrable 4 : Rapport final - 11 novembre 2019
Pays :	République de Guinée Conakry
Région :	Afrique
Résultats UNDAF :	
CCA-1	- Réduction de la vulnérabilité : Réduire la vulnérabilité aux effets néfastes du changement climatique, y compris la variabilité, aux niveaux local, national, régional et mondial
CCA-2	- Augmentation de la capacité d'adaptation : Augmenter la capacité d'adaptation pour répondre aux impacts du changement climatique, y compris la variabilité, aux niveaux local, national, régional et mondial
Domaine focal	Adaptation au Changement Climatique
+Objectifs FA, (OP/SP) :	16005-Protéger le secteur agricole et les communautés rurales vis-à-vis des effets négatifs du changement climatique.
Objectif spécifique	00085594-Adaptation par le renforcement de la Résilience des Moyens d'Existence
Agence d'exécution	01392-PNUD Guinée Conakry
Autres partenaires participant au projet:	- Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts(MEEF) - FEM : institution de financement sous son portefeuille de changement climatique
Membres de l'équipe d'évaluation	- Ibrahim NIENTA, Expert International, chef de mission - Thierno Oumar DIALLO, Expert national, Consultant National
Remerciements	- L'équipe d'évaluation, remercie, les autorités Guinéennes et le PNUD Guinée Conakry qui ont créé les conditions propices aux travaux de l'évaluation. Nos remerciements vont également à l'endroit du Programme Environnement et Développement Durable et à l'Unité de Coordination du projet à Kankan, aux autorités Régionales et préfectorales de Faranah, Kankan, Kissidougou, Kouroussa et Mandiana et aux populations résidentes dans les zones d'intervention du projet. Nous remercions également tous les partenaires et bénéficiaires du projet qui se sont prêtés aux différentes investigations tant au niveau national qu'au niveau des régions.

ii) Table des matières

i) Informations de base du rapport	i
ii) Table des matières	ii
iii) Acronymes et abréviations.....	iv
Météorologique et agriculture.....	iv
1. Résumé	v
1.1 _ Tableau d'informations relatives au projet	v
1.2 _ Description du projet (succincte)	vi
1.3 _ Résumé de l'avancement du projet	ix
1.4 _ Résumé concis des conclusions	x
1.5 _ Tableau de synthèses des recommandations	xii
2. Introduction.....	1
2.1 _ Finalité et objectifs de l'examen à mi - parcours	1
2.2 _ Portée et méthodologie de l'examen à mi – parcours.....	1
2.3 _ Structure du rapport d'examen à mi – parcours.....	2
3. Description du projet et contexte	3
3.1 _ Contexte de développement.....	3
3.2 _ Problèmes que le projet cherche à régler	3
3.3 _ Description et stratégie du projet	5
3.4 _ Accords relatifs à la mise en œuvre du projet.....	10
3.5 _ Calendrier et grandes étapes du projet.....	10
3.6 _ Principales partie prenantes.....	11
4. Résultats	12
4.1 _ Stratégie du Projet.....	12
4.1.1 _ Conception du Projet.....	12
4.1.2 _ Cadre de résultats / cadre logique	18
4.1.3 _ Pertinence.....	22
4.2 _ Progrès accomplis vers la réalisation des résultats	24
4.2.1 _ Analyse des Progrès accomplis vers les réalisations	24
4.2.2 _ Obstacles entravant encore la réalisation de l'objectif du projet.....	43
4.3 _ Mise en œuvre du projet et gestion réactive	46
4.3.1 _ Dispositions relatives à la gestion	46
4.3.2 _ Planification des activités	47
4.3.3 _ Financement et cofinancement.....	48
4.3.4 _ Systèmes de suivi et d'évaluation au niveau du projet.....	50
4.3.5 _ Participation des parties prenantes	51
4.3.6 _ Communication de données.....	51
4.3.6 _ Communication	52
4.3.7 _ Efficience	52
4.3.8 _ Prise en compte du genre.....	53
4.4 _ Durabilité	54
4.4.1 _ Risques financiers pour la durabilité	54
4.4.2 _ Risques socio - économiques pour la durabilité.....	54
4.4.3 _ Cadre institutionnel et risques de gouvernance pour la durabilité	54
4.4.4 _ Risques environnementaux pour la durabilité	55

5. Conclusions, enseignements tirés et recommandations.....	56
5.1 _ Conclusions.....	56
5.2 _ Enseignements tirés	58
5.3 _ Recommandations.....	59
5.3.1 _ Mesures correctives pour la conception et la mise en œuvre du projet	59
5.3.2 _ Mesures visant à suivre ou à renforcer les bénéfices initiaux du projet.....	61
5.3.3 _ Propositions d'orientations futures mettant en relief les principaux objectifs	64
6. Annexes	66
5.1 _ Mandat pour l'examen à mi - parcours	66
5.2 _ Matrice d'évaluation	80
5.3 _ Exemples de questionnaires ou de guides	86
5.4 _ Itinéraire de la mission	87
5.5 _ Liste des personnes interviewées.....	89
5.6 _ Liste des documents examinés.....	92
5.7 _ Tableau de cofinancement	93
5.8 _ Formulaire de code de conduite	94

iii) Acronymes et abréviations

AbE	Adaptation basée sur l'Ecosystème
ANPROCA	Agence Nationale de la Promotion Rurale e du conseil agricole
AGRETAGE	Association Guinéenne pour la Recherche et la promotion des Technologies Alternatives de Gestion de l'Environnement
ACC	Adaptation aux Changements Climatiques
BAD	Banque Africaine de Développement
BMD	Banques Multilatérales de Développement
BP-PNUD	Bureau Pays du PNUD
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CdP	Conférence des Parties
CNE	Conseil National pour l'Environnement
CNUDB	Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique
CNULCD	Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification
CPP	Comité de Pilotage du projet
CR	Commune Rurale
CTP	Conseiller Technique Principal
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
AbE	Adaptation basée sur les écosystèmes
FAO	Organisation des Nation Unies pour Alimentation et l'Agriculture
FC	Forêts Classées
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FENU	Fonds d'Equipeement des Nations Unies
FIC	Fonds d'Investissement Climatique
FIP	Formulaire d'Information de Projet
FPMA	Fonds pour les Pays les Moins Avancés
GAR	Gestion axée sur les résultats
GIEC	Groupe d'Experts Intergouvernemental sur les Changements Climatiques
IRAG	Institut de Recherche Agronomique de Guinée
MAA	Mécanisme d'Apprentissage de l'Adaptation
MEEF	Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts
METAGRI	Météorologique et agriculture
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PAA	Programme d'Adaptation en Afrique
PABC	Programme d'Appui à Base Communautaire
PDL	Plan de développement local
PANA	Plan d'Action Nationaux d'Adaptation
PAN/LCD	Programme d'action National de lutte contre la désertification
PANE	Plan d'Action National pour l'Environnement
PASAG	Projet d'Appui au secteur Agricole en Guinée
PNDES	Plan national de développement économique et social
PNAAFA	Programme d'Appui aux Acteurs des filières Agricoles
PAPP	Plan d'Action du Programme de Pays
PDC	Plans de Développement Communautaires
PDL	Plan de Développement Local
PMA	Pays les Moins Avancés
PNUD	Programme des Nations Unies pour Développement
PNIE	Plan National d'Investissement en matière de l'Environnement
PISE	Plan intégré de suivi - évaluation
PPAAO/WAAPP	Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest
RDS	Stratégie de Développement Rural
RH	Ressources humaines
RF	Ressources financière
SEDDA	Suivi Environnemental pour le Développement Durable en Afrique
SPANB	Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité
SPP	Subvention de Préparation des Projets
UCP	Unité de Coordination du Projet

1. Résumé

1.1 _ Tableau d'informations relatives au projet

Tableau 1 : Tableau d'informations relatives au projet

Titre du projet :		Adaptation basée sur les écosystèmes des Communautés vulnérables de la région de la Haute Guinée				
ID de projet du FEM :	5382		Date d’approbation du PIF		29 Mai 2013	
ID Agence FEM :	5176		Date d’approbation du Prodoc/CEO ER		29 avril 2016	
ATLAS Business Unit	GIN 10		Date de signature du Prodoc		20 mai 2016	
Pays :	Guinée		Date de recrutement du Coordonnateur		01décembre 2016	
Région :	Afrique		Date de l’atelier de lancement du projet		22 février 2017	
Domaine focal :	Adaptation au Chang Climatique		Date de Démarrage		Juin 2016	
Objectifs FA (OP/SP) :	16005- Protéger le secteur agricole et les communautés rurales vis-à-vis des effets négatifs du changement climatique.		Date de la première réunion du Comité Pilotage		23 Février 2017	
Agence d’exécution :	PNUD		Date de recrutement du personnel d’appui		octobre-décembre 2016	
Autres partenaires participants au projet :	Ministère de l’Environnement, des Eaux et Forêts Ministère Administration du Territoire et Décentralisation/DNDL Ministère des Transports/DN Météo	Date de la revue à mi-parcours		25 septembre 2019		
		Date de clôture (opérationnelle) :		Proposée :	Juin 2022	
				Réelle :		
Sources et montants du financement						
Financement du projet		A l’approbation (USD)	A mi-parcours (USD)		A la fin du Projet (US\$)	
FEM		8 000 000	3 551 019,95		8 000 000	
PNUD		600 000	319 064		600 000	
ETAT (espèce)		150 000	0		150 000	
ETAT (En nature et Cofinancement à travers le PPAAO/WAAPP, METAGRI, PASAG, PNAafa, IRAG)		114 180 000	0		?	
Financement total		122 930 000	3 870 083,95			
Financement du projet à l’approbation (USD)					122 780 000	

1.2 _ Description du projet (succincte)

Pour faire face aux effets des changements climatiques qui impactent profondément les écosystèmes de la Haute Guinée, le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Gouvernement Guinéen, ont financé le projet «Adaptation basée sur les Écosystèmes des communautés vulnérables de la Région de la Haute Guinée» pour appuyer le Ministère de l'Environnement des Eaux et Forêts dans l'exécution de son programme de développement durable dans les régions administratives de Kankan et de Faranah couvertes par le haut bassin du fleuve Niger.

Le projet a nécessité un financement de plus de cent vingt-deux millions dollars US pour son exécution sur une durée de sept ans (2016-2022) et s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC).

Il est en cohérence avec le programme changement climatique du FEM et du Programme cadre pays d'appui du PNUD au Gouvernement de Guinée et s'inscrit dans la logique du PANA Guinée, du PNDES (2016-2020) et de la Vision Guinée 2040.

La zone englobant le Parc National du Haut Niger et la Réserve de la Forêt Mafou est sélectionnée comme la zone principale du projet. Il comprend les fleuves Niger, Mafou, Kouya et Niandan, en se concentrant sur Kouroussa et Faranah et les sous-préfectures autour du Fleuve Niandan dans la partie Nord-ouest de la région le long de l'axe Kouroussa, Cissela, Banfélé. Ces sites se caractérisent par la présence : (i) d'une zone humide/lac internationalement important et un grand couloir forestier généré par la voie d'une rivière, contenant des sites RAMSAR; (ii) des populations locales extrêmement dépendantes des ressources naturelles pour leurs moyens de subsistance (des moyens de subsistance qui seront menacés par l'exacerbation de la variabilité climatique actuelle et du changement climatique); (iii) des communautés qui montrent une volonté affichée pour l'adoption de nouvelles approches d'adaptation; (iv) des initiatives de renforcement de capacités et/ou auxquelles des investissements dans les initiatives d'adaptation peuvent être liés.

Des informations plus détaillées sur la sélection des sites au sein de ces zones sont présentées ci-dessous. Les zones du projet sont grandes sur une échelle nationale, et en effet sur une échelle régionale. Afin d'affiner les zones d'intervention, 11 sous-préfectures ont été choisies comme sites du projet, comme suit:

Tableau 2 : Préfectures et sous-préfectures dans la zone du projet et leurs régions administratives

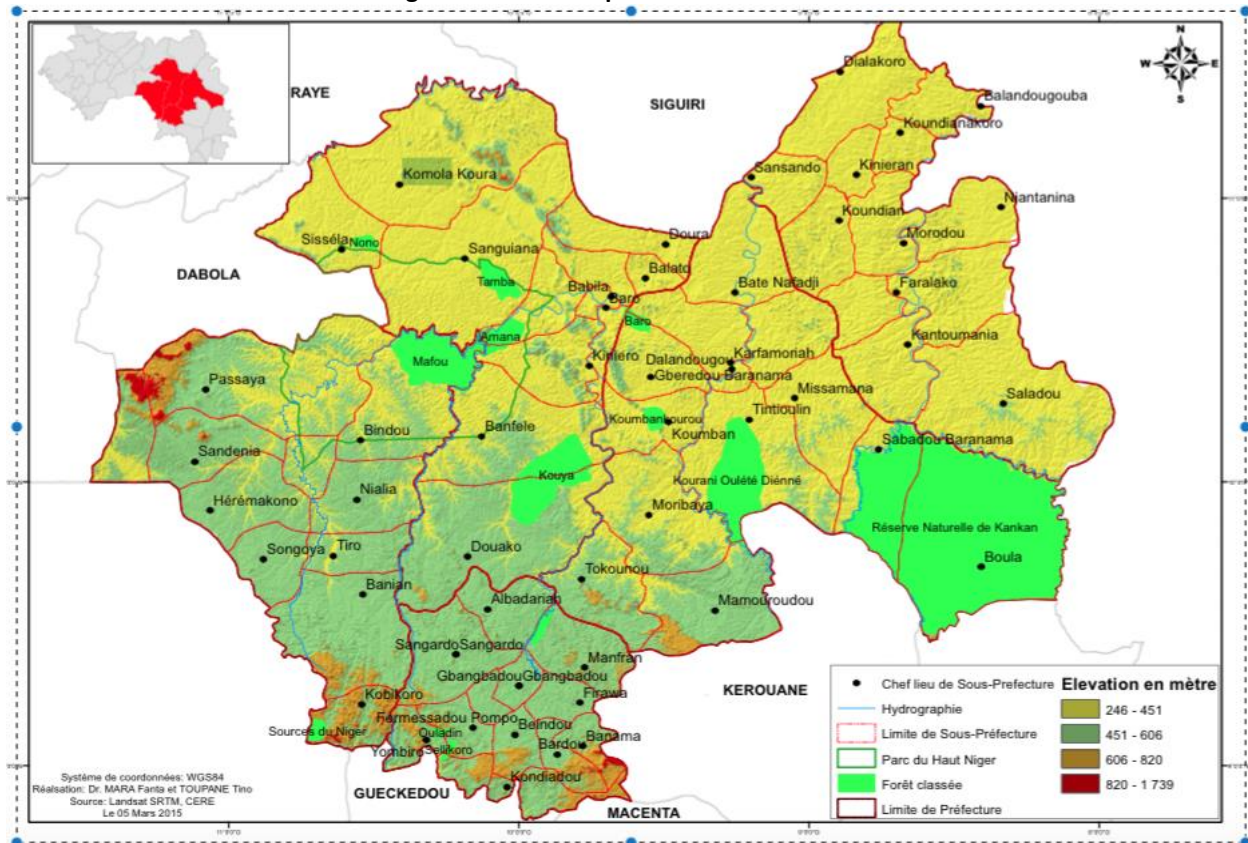
N°	Région administrative	Préfecture	Sous-Préfectures*	Observations**
1	Faranah	Faranah	Passaya	Riveraine du PNHN
			Beindou	Riveraine du PNHN
2		Kissidougou	Albadaria	Non riveraine du PNHN
			Sangardo	Non riveraine du PNHN
			Gbangbadou	Non riveraine du PNHN
3	Kankan	Mandiana	Kantoumanina	Non riveraine du PNHN
			Djalakoro***	Non riveraine du PNHN
4		Kouroussa	Banfèlè	Riveraine du PNHN
			Douako	Riveraine du PNHN
			Sanguiana	Riveraine du PNHN
			Cisséla	Riveraine du PNHN

Notes:

* La bibliothèque pour les sites en format Google Earth (.kmz) peut être consultée à travers ce [lien].

** Se réfère à l'emplacement vis-à-vis du Parc National du Niger Haute (PNHN).

Figure 1 : Carte des préfectures sélectionnées



Les Préfectures pilotes de Faranah, Kissidougou, Mandiana et Kouroussa, avec une population totale d'environ 300 000 habitants, constituent à travers les 99 districts des 11 Communes Rurales, les sites d'actions pilotes du projet

Conformément au document du projet, celui-ci aura touché en fin d'exécution par ses actions, 99 Districts¹ dans 11 communautés rurales (CR) relevant de 4 Préfectures et de 2 Régions Administratives (Faranah et Kankan). Ces préfectures et communes rurales ont été ciblées en raison de leur vulnérabilité environnementale.

Les principaux bénéficiaires du projet sont :

- Au niveau politique et stratégique : (i) Le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts, (ii) le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation à travers la Direction Nationale du Développement Local (DNDL), (iii) le Ministère des Transports (DN Météorologie), (iv) le Ministère de l'Agriculture (IRAG et ANPROCA), (v) le Ministère de l'Elevage, (vi) le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture (ANAG) ont bénéficié à des degrés divers des actions du projet.
- Au niveau régional : Les autorités administratives et les services techniques régionaux (Environnement, Agriculture, Elevage, Plan, Centre régional d'appui aux collectivités SERACO, etc.).
- Au niveau Préfectoral : Les services techniques déconcentrés, les ONG et PME locales
- Au niveau communal : les autorités municipales et sous préfectorales, les collectivités et populations des 11 CR, les ménages vulnérables, les groupements de jeunes et de femmes et autres associations.

¹ Dont 49 effectivement couvertes à date

L'Objectif de Développement du projet est de contribuer à la gestion et à la réhabilitation des écosystèmes pour l'adaptation au changement climatique.

Les Objectifs spécifiques sont : (i) renforcer la résilience des communautés vulnérables face au changement climatique dans des sites sélectionnés à travers l'approche basée sur les écosystèmes; et (ii) renforcer les capacités et les systèmes d'informations pour l'intégration de l'adaptation au changement climatique au sein des plans de gestion national, régional, local, des politiques et des pratiques.

Le projet comprend deux résultats majeurs (composantes) à savoir : (i) le renforcement de la résilience des communautés vulnérables face au changement climatique dans des sites sélectionnés à travers l'approche basée sur les écosystèmes (résultat 1 ou composante 1) et (ii) le renforcement des capacités et des systèmes d'information pour l'intégration du changement climatique dans les plans, politiques et stratégies aux niveaux national, régional et local (résultat 2 ou composante 2).

La stratégie de mise en œuvre du projet est basée sur une réponse aux besoins à travers une approche participative. Ce qui est une bonne alternative dans le cadre de la gestion durable des écosystèmes se trouvant dans un contexte où les communautés dépendent fortement des ressources naturelles pour leur survie.

La réalisation des activités est confiée à des consultants internationaux et nationaux ou à des opérateurs privés (Petites et moyennes Entreprises/PME, Bureaux d'études, services techniques partenaires et ONG). Ils sont recrutés sur appel à candidature et d'offres selon les procédures du PNUD/FEM. Ne peuvent soumissionner que les opérateurs (PME et ONG) disposant d'agrèments dûment délivrés par les autorités compétentes au triple plan national, régional ou préfectoral.

Les extrants (rapports) des consultants, des bureaux d'études et ONG sont validés en ateliers organisés par l'Unité de gestion du projet en étroite collaboration avec le PEDD.

Les arrangements de gestion du projet sont réalisés à travers la Modalité nationale de mise en œuvre du PNUD (NEX) et l'approche harmonisée de procédures (HACT) pour les transferts en espèces. Il est exécuté par le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts (MEEF) à travers le Programme Environnement et Gestion Durable du Capital Naturel (PEGED-CN)

Le Projet est structuré comme suit :

- Un Comité de Pilotage du Projet (CPP) composé de 36 membres est responsable de la prise de décisions de gestion du Projet. Il joue un rôle essentiel dans le suivi et les évaluations en assurant la qualité des processus et des produits, et en les utilisant pour améliorer la performance, la responsabilisation et l'apprentissage. Il est composé de 36 membres issus : (i) des Ministères et services centraux bénéficiaires et partenaires du projet, (ii) des point focaux (FEM, CC, LCD, Biodiversité), (iii) des autorités administratives, communales et services techniques décentralisés des 2 régions, 4 Préfectures et 11 Communes rurales bénéficiaires des actions du projet, (iv) la Société civile (ONG) et, (v) l'Institut agronomique de Faranah et l'Université de Kankan. Il s'assure que les ressources nécessaires sont engagées et arbitre tout conflit au sein du projet ou négocie une solution à tout problème avec des organismes externes. Le CPP examine et approuve le plan de travail annuel et également approuve toute déviation importante des plans originaux.
- Une unité de gestion comprenant : (i) un Coordinateur National du Projet, (ii) un Ingénieur national, (iii) un gestionnaire de la base de données, (iv) un assistant administratif et financier, (v) une assistante Administrative et financière, (vi) un Expert National en Génie Rural, (vii) Quatre Secrétaires Techniques du projet (Faranah, Kissidougou, Kouroussa et Mandiana), (viii) deux chauffeurs et (ix) un coursier.

1.3 _ Résumé de l'avancement du projet

Les résultats du projet à mi – parcours pour ce qui concerne la stratégie du projet, les progrès vers la réalisation des résultats, la mise en œuvre et la gestion réactive, l'efficacité, la durabilité et le genre sont satisfaisants malgré le retard dans le démarrage effectif des activités (environ 9 mois de retard). Durant cette phase de mise en œuvre, un accent particulier a été mis sur la mise en œuvre des actions d'adaptation et de restauration des écosystèmes au niveau de tous les districts d'intervention du projet (49 touchés sur 99 districts au moment de l'évaluation).

Tableau 3 : Résumé de l'avancement du projet

Mesure	Note MTE	Description des résultats
Stratégie du projet	Satisfaisant (S)	Processus participatif et logique d'intervention appropriée et pertinente. Indicateurs bien choisis et définis. Cependant, certains indicateurs doivent être revus.
Progrès vers la réalisation de résultats	Satisfaisant (S)	Les actions ont porté essentiellement sur les activités inscrites dans les plans de travail au titre des résultats du projet et des 15 microprojets (sur les 16 prévus). En moyenne, le taux d'exécution physique des composantes 1 et 2 du projet est de 85,58%.
Mise en œuvre et gestion réactive	Satisfaisant (S)	La mise en œuvre du projet est satisfaisante. Le projet est exécuté suivant la modalité nationale de mise en œuvre du PNUD (NIM) et l'approche harmonisée procédures (HACT) pour les transferts en espèces sur une période de sept ans. Cela se justifie par la nature technique et financière des structures de l'Etat.
Efficacité	Satisfaisant (S)	Une partie significative des activités a été bien mises en œuvre et des progrès sont bien visibles au niveau des différentes réalisations du projet bien que des obstacles ayant été constatés (la problématique foncière, faible capacité technique des ONGs partenaires et des conseillers agricoles de ANPROCA, les retards dans l'approvisionnement des semences, l'entretien et le suivi difficiles des plantations forestières et agroforestières par les bénéficiaires, etc.)
L'Efficience	Satisfaisante (S)	Au regard des ressources humaines, matérielles et financières mises en œuvre en rapport aux différents progrès réalisés par le projet, la mission note que celles-ci ont été utilisées de façon optimale. Les ratios frais de gestion/investissement indiquent que pour 2 USD investis dans les réalisations physiques (récupération de berges, restauration de terres dégradées, périmètre maraîcher avec un système de pompage solaire, unité pastorale, magasin de stockage, abris plateformes, plantations, etc.), on engage en moyenne moins d'un (1) USD comme frais de frais de gestion. Donc l'efficience du projet est satisfaisante.
Durabilité	Moyennement Satisfaisant (MS)	Le facteur financier représente le risque le plus important pressenti pour la continuité des bonnes pratiques vulgarisées dans la zone d'intervention du projet. Le plus important dans un tel projet est la continuité des bonnes pratiques vulgarisées dans les domaines agricoles, forestiers, pastoraux. Pour ce qui concerne les risques socioéconomiques, on note que la diversification des activités à travers les pratiques agroforestières (intégration de l'agroforesterie dans les systèmes de production) dans les actions de réhabilitation des écosystèmes et des systèmes de production constitue un facteur important d'adaptation et de promotion de la sécurité alimentaire intégrant

		la création d'emplois et de richesses à travers une approche chaîne de valeurs de filières porteuses. Pour le risque lié au cadre institutionnel et à la gouvernance, l'implication des services décentralisés et déconcentrés de l'Etat, en plus de la plateforme institutionnelle de pilotage de la gouvernance environnementale d'adaptation pour d'effectives synergies, constitue une bonne base de canalisation des efforts et des moyens de manière à pérenniser les acquis du projet. De plus, la concentration des activités dans les districts est de nature à permettre une capitalisation des leçons d'expérience et de les conduire vers des modèles écologiques (villages écologiques) plus durables. La faiblesse des capacités de bénéficiaires en matière de bonne gouvernance est un risque considérable qui peut impacté sur la durabilité des acquis. L'utilisation des foyers améliorés diminue à plus de 85% à la consommation de bois et de ce fait peut limiter la déforestation. Par ailleurs, l'utilisation d'herbicides (par certains bénéficiaires des activités de restauration des terres dégradées et multiplication de semences adaptées à haut potentiel de production) et la pratique fréquente des feux de brousse constituent des menaces sérieuses pour les écosystèmes de la zone du projet.
Genre	Hautement significatif	Le genre est considérablement pris en compte puisque 51% des cibles doivent être des femmes (comme indiqué dans le document projet). Les progrès réalisés montrent que sur une population totale de 34 417 habitants répartis dans 49 Districts des 11 Communes Rurales des 4 Préfectures d'intervention du projet 19 962 bénéficiaires soit 58% sont des femmes. Donc, la prise en compte du genre est hautement significative.

1.4 _ Résumé concis des conclusions

Les résultats du projet à mi – parcours pour ce qui concerne la stratégie du projet, les progrès vers la réalisation des résultats, la mise en œuvre et la gestion réactive, l'efficacité, la durabilité et le genre sont satisfaisants malgré le retard dans le démarrage effectif des activités (environ 9 mois de retard).

- i. La stratégie du projet : La stratégie de mise en œuvre du projet est basée sur une approche participative, consultative et sur un diagnostic participatif de la vulnérabilité, de la production d'alertes précoces sur les événements climatiques extrêmes, avec des options alternatives d'actions prioritaires d'adaptation (3 axes stratégiques, 3 programmes, 16 microprojets nécessaires, 22 résultats et 35 cibles réparties dans tous les secteurs socioéconomiques les plus vulnérables aux effets adverses du changement climatique et des systèmes de production). Cette approche semble être une alternative adéquate pour une gestion durable des écosystèmes surtout lorsque les populations (les principaux bénéficiaires) en dépendent pour leur moyen et mode d'existence. En plus de l'approche participative, la stratégie s'est portée également, sur la base du La stratégie du projet est donc satisfaisante.
- ii. La Pertinence du projet : Le projet est en cohérence avec le Plan d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques (PANA, juillet 2007) et répond à ses priorités immédiates d'adaptation et actions identifiées pour le pays. Il est en cohérence avec le programme CPD 2018 – 2022 du PNUD et contribue à la réalisation des produits de sa composante croissance et le développement durable. Le projet s'occupe directement des

priorités dans la 2^{ème} Communication Nationale pour la Guinée préparée pour la Conférence des Parties (COP) de la CCNUCC et enfin les activités du projet identifiées sur la base de l'analyse des obstacles liés à la vulnérabilité aux changements climatique correspondent aux besoins prioritaires et attentes des communes et des communautés villageoises déclinés dans les Plans de Développement Locaux (PDL).

- iii. Le Progrès vers la réalisation des résultats : Les actions ont porté essentiellement sur les activités inscrites dans les plans de travail. En moyenne, le taux d'exécution physique du résultats 1, renforcement de la résilience des communautés vulnérables face au changement climatique dans des sites sélectionnés à travers l'approche basée sur les écosystèmes (82%) et du résultats 2, renforcement des capacités et des systèmes d'information pour l'intégration du changement climatique dans les plans, politiques et stratégies aux niveaux national, régional et local (43,35%) est de 62,67%. Donc, le projet se situe dans une progression normale, la trajectoire vers l'atteinte des résultats est satisfaisante.
- iv. La mise en œuvre et gestion réactive : Le projet est exécuté suivant la modalité nationale de mise en œuvre du PNUD (NIM) et l'approche harmonisée des procédures (HACT). Pour la mise en œuvre des activités du projet, une unité de gestion est mise sur place (UGP) à Kankan, des antennes à Faranah, Kissidougou et à Mandiana. Un comité de pilotage est responsable des prises de décisions. Ce comité joue un rôle essentiel dans le suivi et les évaluations du projet en assurant la qualité de ces processus et produits. La planification des activités se fait sur base des plans de travail qui est élaboré et validé chaque année (PTA) et de façon participative. Les ressources mises à la disposition du projet ont été utilisées de façon optimale et les taux d'exécution sont respectivement de 56% (pour le PNUD) et 53,17% (pour le FEM). Pour ce qui concerne la contrepartie nationale, l'Etat guinéen prend en charge les bâtiments servant de bureaux dans chacune des 4 préfectures, le salaire en temps partiels des membres du Comité de Pilotage et des Plateformes Multifonctionnelles.
- v. L'efficacité : une partie significative des activités a été bien mise en œuvre et des progrès sont bien visibles au niveau des différentes réalisations du projet bien que des obstacles ayant été constatés (la problématique foncière, faible capacité technique des ONGs partenaires et des conseillers agricoles de ANPROCA, les retards dans l'approvisionnement des semences, l'entretien et le suivi difficiles des plantations forestières et agroforestières par les bénéficiaires, la mauvaise qualité technique de certains ouvrages, la non fonctionnalité des plateformes, l'irrégularité dans la production de bulletin hydrométéorologique, la durée des contrats des prestataires qui ne couvre le rétablissement des plantations, le faible écoulement des plants dans les pépiniéristes installés, etc.). Donc l'efficacité appréciée par la livraison et la qualité des produits des différentes composantes du projet est satisfaisante.
- vi. L'efficience : Les moyens humains, matériels et financiers utilisés de façon optimale ont permis d'avoir de résultats conséquents. La mission note que l'efficience du projet est satisfaisante.
- vii. La durabilité : Le plus important dans un tel projet est la continuité des bonnes pratiques vulgarisées dans les domaines agricoles, forestiers, pastoraux. Les risques socio-économiques qui sont induits par les transformations provoquées par les différentes interventions. La concentration des activités dans les districts est de nature à permettre une capitalisation des leçons d'expérience et de les conduire vers des modèles écologiques

(villages écologiques) plus durables mais faiblesse des capacités de bénéficiaires en matière de bonne gouvernance est un risque considérable qui peut impacter sur la durabilité des acquis. Par ailleurs l'utilisation d'herbicides (constatée certaines bénéficiaires des activités de restauration des terres dégradées et de semences adaptées à haut potentiel de production) et de bois pour la confection de ruches kenyanes peut constituer une menace sérieuse pour les écosystèmes de la zone du projet. Donc la durabilité est moyennement satisfaisante.

- viii. La prise en compte du genre : le genre est considérablement pris en compte puisque 51% des cibles doivent être des femmes (comme indiqué dans le document projet).

1.5 _ Tableau de synthèses des recommandations

Le tableau de synthèses des recommandations se présente comme suit :

Tableau 4 : Tableau des recommandations

N°	Recommandations	Structures responsables
R 1	Initier des actions de sensibilisation pour décourager l'exploitation artisanale (le dragage) des mines et la radicalisation des jeunes	PNUD, Projet AbE, Autorités régionales
R 2	Spécifier, reformuler et revoir certains indicateurs et cibles : indicateur CCA TT №1, indicateur CCA TT №2, indicateur CCA TT №2a, indicateur CCA TT №2b, indicateur CCA TT №2c, indicateur CCA TT №2e, indicateur CCA TT №13, indicateur CCA TT №6, indicateur CCA TT №10.	PNUD et Projet AbE
R 3	Instaurer des missions de contrôle pour les exécutions physiques des infrastructures	PNUD et Projet AbE
R 4	faciliter la formalisation des comités de gestion des plantations en vue de rendre opérationnel le fond de sauvegarde environnemental	Projet AbE
R 5	Rendre effectif et opérationnel la base de données géo référencée, les munis stations synoptiques et favoriser la production de bulletins hydrométéorologiques	PNUD et Projet AbE
R 6	Renforcer les capacités techniques des partenaires d'exécution (ONGs et ANPROCA) et simplifier les procédures d'acquisition de biens et services	PNUD et Projet AbE
R 7	Sensibiliser les bénéficiaires sur les bonnes pratiques et les pratiques néfastes aux écosystèmes	Projet AbE
R 8	renforcer les capacités des pépiniéristes et les fabricants locaux de ruches kenyanes à la recherche de débouchés	Projet AbE
R 9	Rendre opérationnel les plateformes institutionnelles et renforcer leur capacité	Projet AbE
R 10	Rendre effectif la mise en place des comités de gestion des infrastructures réalisées et opérationnel les plateformes multifonctionnelles	Projet AbE
R 11	amorcer la transformation de certains villages pilotes en « éco-villages »	PNUD et Projet AbE
R 12	Consolider et diversifier les acquis du projet à travers la mise en place de caisses villageoises autogérées	PNUD et Projet AbE
R 13	Renforcer les unités pastorales par la mise en place de Champs Ecoles Agro-pastorales	PNUD et Projet AbE

2. Introduction

2.1 _ Finalité et objectifs de l'examen à mi - parcours

L'examen à mi-parcours a été conduit du 24 septembre au 11 novembre 2019 conformément aux « Directives pour la conduite de l'évaluation des projets du PNUD financés par le FEM » sous la conduite du Chef de l'Unité Environnement et Energie du Bureau PNUD Guinée et du Directeur National du Programme Environnement et Gestion Durable du Capital Naturel (PEGED-CN). Elle est prévu dans le plan de suivi – évaluation comme étant une phase importante sert à identifier à chemin les obstacles et définir les mesures correctives permettant d'ajuster de façon optimale les différentes interventions en lien avec les composantes du projet. Le rapport consacré à cette phase constitue le principal produit (document).

Les principaux objectifs de l'évaluation se présentent comme suit : (i) renforcer les fonctions de gestion et de suivi du projet ; (ii) assurer la responsabilisation et la redevabilité concernant la réalisation de l'objectif du FEM ; (iii) renforcer l'apprentissage en matière d'organisation et de développement ; (iv) permettre la prise de décisions pertinentes.

Pour ce faire, elle accordera une importance capitale à : (i) l'analyse de la stratégie du projet et de sa pertinence ; (ii) l'analyse des progrès accomplis vers la réalisation des résultats ; (iii) l'analyse de la mise en œuvre du projet et gestion réactive ; (iv) l'analyse de la durabilité et de ses performances. L'évaluation identifiera de façon transversale les facteurs qui ont facilité ou entravé les progrès vers la réalisation des objectifs. Les différents constats de l'évaluation seront structurés de façon à faciliter la mise en œuvre des recommandations et leçons apprises ainsi que son intégration dans les processus de gestion du projet.

2.2 _ Portée et méthodologie de l'examen à mi – parcours

Comme nous l'avons indiqué, la méthodologie de l'évaluation suit les directives pour la conduite de l'examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le GEF. L'évaluation à mi-parcours fournit des informations fondées sur des données factuelles crédibles, fiables, qualifiables, quantifiables et utiles. Un rapport de démarrage de mission (*inception report*) a été élaboré et fourni au PNUD la première semaine de la mission c'est-à-dire vers le 26 Septembre 2019. L'approche méthodologique y était décrite avec les différentes étapes clés. Les critères d'évaluation utilisés sont usuels et concernent : (i) la pertinence, (ii) l'efficacité, (iii) l'efficience, (iv) les impacts, (v) la durabilité. Les questions évaluatives sont abordées de façon transversale et permettent de répondre aux différentes attentes exprimées dans les termes de références.

Une approche collaborative et participative a été privilégiée afin d'assurer une participation active des différentes parties prenantes du projet.

L'évaluation à mi-parcours a été mise en œuvre selon la procédure suivante :

- La revue documentaire : Il a été passée en revue toutes les sources pertinentes d'informations, telles que le descriptif de projet, les rapports de projet, notamment les rapports annuels et le rapport de suivi et les autres rapports, les révisions budgétaires du projet, les rapports sur l'état d'avancement, les outils de suivi du domaine focal du FEM, les dossiers du projet, les documents stratégiques et juridiques nationaux et tous les autres documents jugés utiles pour l'évaluation.
- La Préparation de la mission : Des rencontres se sont tenues notamment avec le Ministère de l'Environnement, la Direction nationales des Eaux et Forêts, le Programme Environnement et Gestion Durable, le PNUD (unité environnement et développement durable) pour le cadrage

de la mission, le choix des sites et des acteurs à rencontrer au niveau national, régional et préfectoral.

- **Entretiens individuels / collectifs et des visites de terrain:** La mission sur le terrain dans les régions de Faranah et Kankan a permis de rencontrer les acteurs clés du projet. Le programme ci après a été suivi :

Tableau 5 : chronogramme visites de terrain

PERIODES	ACTIVITES	STRUCTURES/SITES/ACTEURS
Samedi 28 Septembre	Voyage sur Kissidougou	
Dimanche 29 Septembre	Rencontre avec partenaires, ONG et services techniques	Bénéficiaires et actions à Sangardo centre, Foréya, Bendou, Faroro
Lundi 30 Septembre	Visite des Kissidougou(suite)	Autorités préfectorales, sites de Gbangbadou (Kabaya, niandan scierie)
Mardi 1 ^{er} Octobre	Kissidougou (suite)	Débriefing nuit à Faranah
Mercredi 2 Octobre jour férié	Faranah Services techniques et ONG	Faranah Services techniques, Ong, Bendou, dalafilanin, dalakonifè
Jeudi 3 Octobre	Faranah suite et voyage à Kouroussa	Autorités régionales, Personnel technique préfectoral et CR de Passaya (Toumnia)
Vendredi 4 Octobre	Kouroussa	Kanséréla de passage, nuit à Douako
Samedi 5 Octobre	Kouroussa	Douako (centre, mairie, et Tindo) Kancéréla et Banféle centre. ONG et services techniques Kouroussa, nuit à Kankan
Dimanche 6 Octobre	Voyage à Mandiadiana	Services Techniques, ONG, Sokouraba et Kantoumanina centre nuit à Kankan
Lundi 7 Octobre	UGP AbE Kankan	CR de Kantoumanina
Mardi 8 Octobre	Mise en commun	Retour Conakry

Ces rencontres se sont tenues soit par des entretiens individuels ou collectifs, et ont permis de recueillir des informations complémentaires. Elles ont permis notamment d’approfondir certains points identifiés dans l’analyse des documents. Elles ont aussi permis de faire une appréciation des points de vue des personnes impliquées.

Enfin des observations directes ont été faites sur certaines réalisations du projet notamment les périmètres maraîchers des femmes, les actions de protection des berges et méandres critiques, les zones de plantations, les pépinières, les mini stations météorologiques installées, etc. Des échanges avec les communautés bénéficiaires ont permis de mieux comprendre et appréhender leur niveau d’implication et d’appropriation.

2.3 _ Structure du rapport d’examen à mi – parcours

Conformément aux indications des termes de références de la mission, avoir présenté succinctement les objectifs et la méthodologie de cette évaluation à mi- parcours, le rapport présente dans un premier temps le contexte de l’évaluation ainsi qu’une brève description du projet. Ensuite, il présente les constats de l’équipe d’évaluation notamment autour des quatre grandes sections, à savoir : (i) stratégie du projet, (ii) résultats du projet, (iii) mise en œuvre du projet ; (iv) durabilité du projet et (v) les conclusions, enseignements et recommandations.

3. Description du projet et contexte

3.1 _ Contexte de développement

Selon le rapport sur le développement humain (2015), la Guinée est parmi les pays les plus pauvres du monde en termes de revenu par habitant (\$1,020). Avec 10,9 millions de personnes (65% en milieu rural), le niveau d’alphabétisation des adultes est faible (59%), la mortalité infantile est élevée (125,8/1.000 naissances) et l’indice de développement humain du pays (0,355) se classe au 178 parmi 185 pays.

Les Changements Climatiques(CC) représentent un très grand défi pour la Guinée. Ils touchent et menacent déjà des secteurs clefs pour le développement du pays : l’eau, l’agriculture, l’élevage, la pêche, les forêts et la santé.

Le devenir de la Guinée et des politiques qu’elle met en œuvre pour les moyens d’existence des différentes communautés reste tributaire de sa capacité à faire face à ce nouveau défi et à utiliser les possibilités qu’elle offre quant à l’accès à des technologies propres et durables.

Dans ce contexte, il est clair que pour la Guinée, la lutte contre les effets négatifs des changements climatiques se doit d’être une priorité nationale et une base dans les choix de développement socio-économiques du pays. Elle permettrait de protéger les couches sociales démunies, marginalisées et pauvres qui sont en réalité les plus exposées et les plus vulnérables face à cette menace climatique.

Pour faire face à la pression des changements climatiques et de leurs impacts vécus actuellement en Guinée, des stratégies et initiatives éparses et variées sont menées par les secteurs concernés, dont celui de l’environnement avec plus ou moins de résultats. L’intégration de ces efforts dans une dynamique globale de lutte contre les changements climatiques, avec une feuille de route précise où les priorités sont définies et où les complémentarités sont identifiées et encouragées, reste toutefois nécessaire.

Pour soutenir les efforts de la Guinée dans la réhabilitation des écosystèmes et le renforcement des capacités d’adaptation des communautés vulnérables, le Ministère de l’environnement, avec l’appui du PNUD / FEM, a lancé le 22 février 2017 (PRODOC signé le 15 Juin 2016), un Programme intitulé, Projet d’« Adaptation basée sur les Écosystèmes des communautés vulnérables de la Région de la Haute Guinée (AbE-HG) ».

Cette initiative se justifie par le fait que les services rendus par les écosystèmes soutiennent les moyens et modes de subsistance de plus d’un demi-million de personnes dans le Haut Bassin du fleuve Niger, où la pauvreté est répandue et l’économie est basée sur l’agriculture de subsistance. Ces écosystèmes fournissent aux communautés locales de la nourriture, des abris, des fibres, du bois de chauffe et des plantes médicinales. Ils rendent également des services de réglementation liés aux flux d’eau et la purification, la rétention des sols, le recyclage des nutriments, la protection contre les tornades et la réduction des menaces d’incendie.

Le projet permettra de réduire la vulnérabilité des communautés locales dans le bassin supérieur du fleuve Niger aux risques supplémentaires posés par le changement climatique et renforcer leur résilience générale, grâce notamment à une approche basée sur les écosystèmes concentrée sur les bassins versants, les pratiques d’utilisation des terres et l’investissement dans les capacités d’adaptation.

3.2 _ Problèmes que le projet cherche à régler

En initiant le projet, les partenaires ont cherché à apporter une réponse durable aux menaces et risques climatiques qui pèsent sur le développement des communautés et populations à la base dans les préfectures de Mandiana, Kouroussa, Faranah et Kissidougou.

Le projet adopte l'approche d'éliminer les obstacles au problème climatique esquissé antérieurement. Deux ensembles d'obstacles s'érigent à l'encontre de la progression vers la solution préférée à long terme. Ceux-ci peuvent être résumés comme suit :

- Obstacle N°1. Difficultés dans le changement des pratiques actuelles d'utilisation de terres et la gestion des bassins versants : Pour répondre aux vulnérabilités du changement climatique dans la gestion de l'écosystème et des vies, il faut nécessairement des changements dans les pratiques d'utilisation des terres et dans la gestion des bassins versants à travers le paysage. Bien que ceux-ci puissent être considérés comme des options d'adaptation de zéro-regret ou de regret diminué, changer les pratiques de gestion exige des investissements et l'application ciblée de motivations en faveur des utilisateurs de la terre et des autres ressources. Les activités (notamment celles utilisant des terres dans la Zone du Projet dont les pratiques courantes ont une grande importance pour la conservation des services écosystémiques) pour faire face à cet obstacle comprennent :
 - La pratique d'une agriculture itinérante et l'élevage transhumant du bétail d'un côté et la gestion des bassins versants de l'autre côté ;
 - l'adoption de techniques pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau ;
 - l'intégration du risque climatique dans les pratiques courantes est naissante ;
 - l'élaboration d'outils pratiques pour la planification adaptative au climat ;
 - le changement de pratiques prédominantes d'utilisation des terres et de gestion des bassins versants dans la Zone du Projet à travers une étroite coordination entre les différents intervenants de base en s'assurant que les changements proposés ne produisent des avantages tangibles au profit des utilisateurs des terres et des ressources.
- Obstacle N°2. L'Adaptation basée sur l'Écosystème (AbE) est une nouvelle approche, essentiellement expérimentale, et les techniques sont encore peu développées, les politiques et les plans devront être conformes : La connaissance et la compréhension des impacts du changement climatique, les points critiques de l'écosystème et des mesures de réponses adéquates sont très limités au niveau des communautés locales et des parties prenantes dans la région du projet, donc la résilience climatique ne fait pas encore partie de la planification de l'usage de la ressource locale et de l'élaboration des politiques. Les activités pour alléger cet obstacle comprennent :
 - La bonne connaissance et la compréhension des impacts du changement climatique, les points critiques de l'écosystème et des mesures de réponses adéquates ;
 - la disponibilité moindre en eau et la diminution des eaux de surface ;
 - la planification sur la base de quelques paramètres clés, des impacts et tendances qui ont été identifiés en lien avec le changement climatique, notamment les températures accrues, la disponibilité moindre en eau et la diminution des eaux de surface ;
 - la connaissance de la fréquence possible d'inondations atypiques ou de l'incidence des feux dans les forêts ;
 - La diligence de la formulation de nouvelles politiques (les anciennes prennent du temps et ont une durée de 8 - 10 ans) ;
 - L'intégration du risque du changement climatique, la vulnérabilité et la résilience dans les politiques sectorielles ;

- La bonne connaissance de la modélisation climatique, aussi bien que ceux analytiques avec l'application pratique, combinant des prédictions climatiques avec des caractéristiques de paysage, ressources et utilisation des terres aussi bien que des données socio-économiques ;

3.3 _ Description et stratégie du projet

Pour faire face aux effets des changements climatiques qui impactent profondément les écosystèmes de la Haute Guinée, le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Gouvernement Guinéen, ont financé le projet «Adaptation basée sur les Écosystèmes des communautés vulnérables de la Région de la Haute Guinée» pour appuyer le Ministère de l'Environnement des Eaux et Forêts dans l'exécution de son programme de développement durable dans les régions administratives de Kankan et de Faranah couvertes par le haut bassin du fleuve Niger.

Ce projet a nécessité un financement de cent vingt-deux millions neuf cent trente mille dollars US pour son exécution pour une durée de sept ans (2016-2022)

Il est conçu pour traiter le risque supplémentaire posé par le changement climatique aux communautés vulnérables dans 11 communautés rurales des Préfectures de Kissidougou, de Faranah, de Kouroussa et de Mandiana.

Le projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC). Il est exécuté en Guinée en droite ligne des préoccupations environnementales contenues dans le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD) et le Plan d'Action du Programme de Pays (CPAP).

Il est en conformité avec le programme changement climatique du FEM et du Programme cadre pays d'appui du PNUD au Gouvernement de Guinée.

Il s'inscrit dans la logique du PANA Guinée qui veut que : (i) les questions de changement climatique soient intégrées dans les plans de développement locaux et PAI à la base, (ii) les informations et données agro météorologiques soient disponibles et au service des agriculteurs et éleveurs, (iii) que l'agroforesterie soit un des outils de restauration des terres dégradées et que (iv) les populations vulnérables accroissent leur résilience par l'adoption de pratiques adaptées à un développement socioéconomique durable.

L'Objectif de Développement du projet est de contribuer à la gestion et à la réhabilitation des écosystèmes pour l'adaptation au changement climatique.

Les Objectifs spécifiques sont :

- Renforcer la résilience des communautés vulnérables face au changement climatique dans des sites sélectionnés à travers l'approche basée sur les écosystèmes; et
- Renforcer les capacités et les systèmes d'informations pour l'intégration de l'adaptation au changement climatique au sein des plans de gestion national, régional, local, des politiques et des pratiques.

Pour l'atteinte de ces objectifs, le projet comprend deux composantes :

1. Sur le terrain : Renforcement de la résilience des communautés vulnérables au climat dans les sites sélectionnés à travers une approche axée sur l'écosystème ;
2. Planifications, Politiques et Capacités: la gestion adaptative des écosystèmes au climat est intégrée aux processus clés de planification locale et d'élaboration des politiques.

Les résultats attendus du projet sont :

- Résultat 1: Renforcement de la résilience des communautés vulnérables face au changement climatique dans des sites sélectionnés à travers l'approche basée sur les écosystèmes

- R1.1 : L'aménagement adaptatif du paysage au climat pour le renforcement de la résilience est réalisé ;
 - R1.2 : Le cadre institutionnel de mise en œuvre du plan d'aménagement paysager est renforcé, y compris à travers la formation et l'établissement de partenariats pour appuyer le processus, en particulier au niveau local ;
 - R1.3 : la réhabilitation adaptative au climat dans des sites critiques dans le sous bassin du Haut Niger est réalisée;
 - R1.4 : Les pratiques d'utilisation des terres sont adaptées aux risques du changement climatique.
- Résultat 2 : Renforcement des capacités et des systèmes d'information pour l'intégration du changement climatique dans les plans, politiques et stratégies aux niveaux national, régional et local
- R2.1 : La gestion des risques climatiques et la résilience sont intégrés dans la planification de la gestion des ressources naturelles et la budgétisation dans les ministères, les préfectures et les sous-préfectures de la région d Haute Guinée ;
 - R2.2 : Un système d'information géographique pour le Haut Bassin du Niger est mis en place et maintenu à travers un partenariat entre la Direction Nationale de la Météorologie et le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts ;
 - R2.3 : Les stations météorologiques de Faranah, Kissidougou, Kankan et Mandiana sont réhabilitées et sont capables de développer et diffuser des produits d'alerte précoce pour évaluer les données climatiques existantes et nouvelles ;
 - R2.4 : Les bénéfices écologiques, économiques et sociaux dans la zone du projet sont documentés.

Par rapport à la zone d'intervention, la Région naturelle de la Haute Guinée couvre près de 40% du pays et se caractérise par une végétation de savane soudanienne entrecoupée de forêts sèches et de grandes plaines inondables du fleuve Niger et ses nombreux affluents. Elle est la région la plus sèche parmi les 4 régions du pays avec une pluviométrie moyenne comprise entre 1 200 et 1 800 mm par an et des températures élevées parfois de plus de 40°C.

Les prévisions de changement climatique pour la Guinée dans le PANA (2007) montrent une forte diminution des précipitations (-31 % par rapport à la moyenne actuelle d'ici à 2050) et une augmentation modérée de la température, entre +0,5 °C et +4,8 °C (dans un scénario global de 4,5 °C en moyenne d'ici à 2100)

La végétation se compose principalement de savanes arborées, arbustives et herbacées par endroit sans compter les vastes étendues de jachères. En dépit des fortes pressions sur le couvert végétal, la région demeure encore riche en biodiversité bien qu'une grande partie de celle-ci ait été perdue au cours des dernières décennies, suite à la dégradation des habitats, en raison notamment des changements dans l'utilisation des terres, principalement liés à l'accroissement de la population et l'extension des terres agricoles à travers les pratiques courantes des cultures sur brûlis, l'intensification des coupes de bois de feu et les pratiques de carbonisation pour alimenter les grandes villes en charbon de bois. Environ 8% de la surface terrestre de la Haute Guinée est encore couverte de forêts grâce à la présence du Parc National du Haut Niger s'étendant sur 1 200 000 ha, l'un des plus grands parcs nationaux du pays.

Bien qu'en forte expansion, la densité moyenne de la population se chiffre à moins de 9 habitants/km² et demeure la plus faible au plan national. Selon la politique nationale agricole, plus

²Ces chiffres sont tirés du Rapport d'exécution du projet 2018

de 80% de la population de la région naturelle de Haute Guinée est fortement tributaire de l'agriculture pluviale et des services écosystémiques pour leur subsistance.

La plupart des villages se situent le long de nombreux cours d'eau sinueux qui arrosent la région où se présentent les meilleures alternatives pour faire face à la sécheresse et à l'aridification du milieu. La petite agriculture de subsistance, des cultures de rente, telles que le riz, le maïs, l'arachide, les oignons et le millet, prévaut dans la zone. Les activités agricoles commerciales portent sur le coton, les plantations d'anacardiers et de caféiers, ainsi que sur l'élevage de bovins, ovins et caprins. La culture de l'anacarde (*Anacardium occidentale*) commence à prendre en certains endroits déjà, une dimension importante et constitue un facteur de dégradation de la biodiversité au profit de la monoculture. Une attention doit être portée à cette situation en vue d'éviter l'artificialisation à outrance des écosystèmes. La région est également connue pour ses réserves d'or, qui sont principalement exploitées artisanalement à côté des activités de fabrication artisanale de briques en terre cuite ; actions très dégradantes des milieux naturels.

La région est composée principalement de vastes plaines alluviales interrompues par endroits par de basses terres et des cours d'eau. L'un des affluents du fleuve Niger, le Niandan, prenant sa source à Kissidougou, est à cheval sur la région. Les sols ne sont généralement pas très fertiles et se composent principalement de vertisols et de sols ferralitiques. Les cultures de décrues largement pratiquées le long des pentes des berges des cours d'eau et de leurs affluents se traduisent par de considérables érosions, avec un ensablement des méandres, des zones humides et des formations d'ilots dans le lit mineur des cours d'eau. Par ailleurs, les produits chimiques agricoles (engrais, herbicides et pesticides) affectent les zones humides, la diversité biologique aquatique et le flux des services des écosystèmes par la réduction du volume et la dégradation de la qualité chimique des eaux de surface et des nappes perchées d'où jaillissent des têtes de sources également fortement affectées par l'accroissement des érosions.

La zone globale du projet couvre une superficie d'environ 3 millions d'hectares et est située dans la partie nord-ouest du bassin supérieur du fleuve Niger. Le bassin du Haut Niger s'étend sur environ 140 000 km² et comporte trois affluents principaux qui sont les fleuves Tinkisso, Milo, principal affluent de rive droite du Niger avec des rapides et le Niandan.

Cette zone porte des grappes de forêts reliques, un réseau fluvial serré, des prairies et des paysages agro-pastoraux en mosaïque ainsi que quatre zones humides d'importance internationale (sites RAMSAR). Lorsqu'une protection formelle est assurée (aires protégées, mises en défens et plan de gestion), les services écosystémiques peuvent y être mieux préservés. La réserve forestière de la Mafou est une zone de conservation stricte avec des blocs forestiers relativement intacts. La création du Parc National du Haut Niger avec la Mafou comme aire centrale constituée, est une étape déterminante dans la conservation des écosystèmes de forêts et de savanes en collaboration avec les terroirs villageois des districts adjacents.

Les Préfectures pilotes de Faranah, Kissidougou, Mandiana et Kouroussa, avec une population totale d'environ 300 000 habitants, constituent à travers les 99 districts des 11 Communes Rurales, les sites d'actions pilotes du projet. Dans les zones rurales, qui sont parsemées de petits villages, la population est estimée à 150 000-200 000 habitants. Les populations urbaines et rurales se caractérisent toutes deux par une pauvreté rurale répandue et une forte dépendance envers les ressources naturelles.

La Haute Guinée a également été affectée par la flambée de la fièvre Ebola mais pas aussi fortement que d'autres régions du pays. Le nombre total de cas confirmés dans trois des quatre préfectures couvertes par le projet était de 95 sur un total de 3 155 en Guinée à partir de mars 2015.

Pour ce qui concerne les bénéficiaires, conformément au document du projet, celui-ci aura touché en fin d'exécution par ses actions, 99 Districts³ dans 11 communautés rurales (CR) relevant de 4 Préfectures et de 2 Régions Administratives (Faranah et Kankan). Ce sont :

Tableau 6 : Communes d'interventions du projet

Régions	Préfectures	Communes Rurales
KANKAN	Mandiana	Kantoumanina
		Djalakoro
	Kouroussa	Banfèlè
		Douako
		Cisséla
		Sanguiana
FARANAH	Faranah	Passaya
		Beindou
	Kissidougou	Gbangbadou
		Sangardo
		Albadariah

Ces préfectures et communes rurales ont été ciblées en raison de leur vulnérabilité environnementale.

Les principaux bénéficiaires du projet sont :

- Au niveau politique et stratégique : (i) Le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts, (ii) le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation à travers la Direction Nationale du Développement Local (DNDL), (iii) le Ministère des Transports (DN Météorologie), (iv) le Ministère de l'Agriculture (IRAG et ANPROCA), (v) le Ministère de l'Elevage, (vi) le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture (ANAG) ont bénéficié à des degrés divers des actions du projet.
- Au niveau régional : Les autorités administratives et les services techniques régionaux (Environnement, Agriculture, Elevage, Plan, Centre régional d'appui aux collectivités SERACO, etc.) et le Centre de Recherche Agronomique de Bordo)
- Au niveau Préfectoral : Les services techniques déconcentrés, les ONG et PME locales
- Au niveau communal : les autorités municipales et sous préfectorales, les collectivités et populations des 11 CR, les ménages vulnérables, les groupements de jeunes et de femmes et autres associations.

La stratégie de mise en œuvre du projet est basée sur une réponse aux besoins à travers une approche participative. Ce qui est une bonne alternative dans le cadre de la gestion durable des écosystèmes se trouvant dans un contexte où les communautés dépendent fortement des ressources naturelles pour leur survie.

La réalisation des activités est confiée à des consultants internationaux et nationaux ou à des opérateurs privés (Petites et moyennes Entreprises/PME, Bureaux d'études, services techniques partenaires et ONG). Ils sont recrutés sur appel à candidature et d'offres selon les procédures du PNUD/FEM. Ne peuvent soumissionner que les opérateurs (PME et ONG) disposant d'agrément dûment délivrés par les autorités compétentes au triple plan national, régional ou préfectoral.

Les extrants (rapports) des consultants, des bureaux d'études et ONG sont validés en ateliers organisés par l'Unité de gestion du projet en étroite collaboration avec le PEDD.

³ Dont 49 effectivement couvertes à date

Les arrangements de gestion du projet sont réalisés à travers la Modalité nationale de mise en œuvre du PNUD (NEX) et l'approche harmonisée de procédures (HACT) pour les transferts en espèces. Il est exécuté par le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts (MEEF) à travers le Programme Environnement et Gestion Durable du Capital Naturel (PEGED-CN)

Le Projet est structuré comme suit :

- Un (1) Comité de Pilotage du Projet (CPP) : Responsable de la prise de décisions de gestion du Projet. Le CPP joue un rôle essentiel dans le suivi et les évaluations en assurant la qualité des processus et des produits, et en les utilisant pour améliorer la performance, la responsabilisation et l'apprentissage. Il s'assure que les ressources nécessaires sont engagées et arbitre tout conflit au sein du projet ou négocie une solution à tout problème avec des organismes externes. Le CPP examine et approuve le plan de travail annuel et également approuve toute déviation importante des plans originaux.

Ce CPP est composé de 36 membres issus : (i) des Ministères et services centraux bénéficiaires et partenaires du projet, (ii) les point focaux (FEM, CC, LCD, Biodiversité), (iii) les autorités et services techniques décentralisés des 2 régions, 4 Préfectures et 11 communes rurales des actions du projet, (iv) la Société civile (ONG) et, (v) l'Institut agronomique de Faranah et l'Université de Kankan.

Le CPP est dirigé par un bureau de 3 membres (1 Président, 1 V/président et 1 Rapporteur, et s'appuie sur un comité technique de sept (7) membres pour l'examen de dossiers techniques d'urgence ne pouvant attendre une session du CPP.

Le CPP assume trois rôles distincts : (1) un rôle exécutif : la personne représentant la maîtrise d'ouvrage (le MEEF) assure la présidence du groupe, (2) un rôle de fournisseur principal : un groupe de personnes représentant les intérêts des parties concernées par le financement du projet, contribue au partage de coûts spécifiques et/ou de l'expertise technique au projet. (3) un rôle de bénéficiaire principal : un groupe de personnes représentant les intérêts de ceux qui seront les bénéficiaires ultimes du projet. Il s'agit ici du Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATD), les communautés bénéficiaires sont sous la tutelle du MATD, la Direction Nationale de la Météo (MT/DNM).

Pour sa part le Ministère des Finances engage l'État dans le paiement des fonds de contrepartie. Le rôle d'assurance du projet en effectuant des fonctions objectives et indépendantes de surveillance et de suivi du projet est détenu par le PNUD.

- Le Programme environnement et développement durable (DN/PEDD) qui apporte les appuis techniques et joue l'interface MEEF/PNUD, signe les engagements (contrats et conventions) et assure le S & E du Projet.
- L'Unité Nationale de Gestion du Projet (UGP), sise dans la Maison Commune du Système des Nations Unies à Dalako, Kankan est l'agence d'exécution du projet et comprend : (i) 1 Coordonnateur National ; (ii) 1 Ingénieur National ; (iii) 1 Gestionnaire de la Base de Données; (iv) 1 Expert National Génie Rural, (v) 2 Assistants Administratifs et Financiers ; (vi) 1 Consultant international à temps partiel ; (vii) 2 chauffeurs, et (viii) un 01 coursier.
- Les Secrétaires techniques préfectoraux: Les quatre (4) Secrétaires techniques préfectoraux (STP) de Faranah, Kissidougou, Kouroussa et Mandiana, représentent le projet dans ces différentes localités.

- 22 stagiaires⁴ issus de l'ENATEF de Mamou, de l'ISAV-VGE de Faranah et de l'Institut agronomique de Bordo Kankan en rotation tous les trois mois.

3.4 _ Accords relatifs à la mise en œuvre du projet

Le principe de mise en œuvre du projet étant le faire, l'essentiel des actions du projet ont été contractualisées sur la base d'appels à concurrence locale ou nationale en conformité avec les procédures du PNUD.

Jusqu'à date, le projet a conclu quatre types d'accords dont notamment :

1. Une **convention de partenariat** relative à programme de stage en milieux paysans au bénéfice des sortants de l'Ecole Nationale des Agents Techniques des Eaux et Forêts (ENATEF) de Mamou leur permettant d'acquérir des compétences professionnelles et des expériences pratiques tout en facilitant l'appropriation des itinéraires techniques adaptatifs par les groupements forestiers et maraîchers.
2. Cinquante-six (56) **Mémoires d'entente** avec divers prestataires pour la réalisation d'actions relatives à (i) l'appui de femmes cheffes de ménage à la pratique de l'élevage de petits ruminants; (ii) la formation de pépiniériste et d'artisans locaux à la production de plants, la fabrication des foyers améliorés, de ruches kényanes ainsi que leurs diffusion; (iii) la restauration de têtes de source, de jachères dégradées, de bassins versants, de berges dégradées, de méandres critiques, de pare-feu, etc.; (iv) la préparation de plans simples de gestion de forêts communautaires.
3. Vingt-six (26) **Contrats de travaux** avec plusieurs PME et ONG pour l'exécution de travaux relatifs à la réhabilitation/construction des bureaux des STP, clôtures des Stations et mini-stations météorologiques, des aménagements hydro-agricoles de bas-fonds et de périmètres maraîchers, de forages, de stations de pompes et de bassins d'arrosage, ainsi que d'unités pastorales.
4. Cinq (5) **Lettres d'accord** pour la formation d'artisans à la fabrication et diffusion de cheminées pour le bio-charbon, l'introduction et le suivi de l'élevage de petits ruminants et l'apiculture.

Le Projet aura conclu un total de 87 accords et conventions au cours de ces trois années. Une bonne partie est achevée ou en cours d'achèvement.

3.5 _ Calendrier et grandes étapes du projet

Tableau 7 : Calendrier des grandes étapes du projet

Date d'approbation du PIF	03 juillet 2013
Date d'approbation du Prodoc/CEO ER	29 avril 2016
Date de signature du Prodoc	20 mai 2016
Date de Démarrage	Juin 2016
Date de recrutement du Coordonnateur	septembre 2016
Date de recrutement du personnel d'appui	octobre-décembre 2016
Etude de la Vulnérabilité des systèmes de production et des écosystèmes face aux effets adverses du CC en Haute Guinée	2017
Rédaction du plan d'actions prioritaires d'adaptation du projet	17 octobre 2017
Date de l'atelier de lancement du projet	22 février 2017

⁴ Dans la recherche de la durabilité de ses actions le projet a initié le renforcement de l'encadrement des bénéficiaires communautaires par l'utilisation périodique d'étudiants stagiaires sur la base de conventions avec les institutions de formation. Ceci dénote la stratégie de gestion adaptative de mise en œuvre du projet.

Date de la première réunion du Comité Pilotage ⁵		23 février 2017
Date de la revue à mi-parcours		25 septembre 2019
Evaluation finale	Prévue Janvier 2023	Réelle
Clôture du plan de financement	Prévue 15 juin 2023	Réelle

3.6 _ Principales parties prenantes

Les différentes parties prenantes du projet se présentent comme suit :

Tableau 8 : Principales parties prenantes du projet

N°	STRUCTURE	Agence d'intervention
1	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DES EAUX ET FORETS Tutelle du projet	DN ⁶ des Eaux et Forêts
		DN de l'Environnement et du Développement Durable
		D Générale de l'Unité Climat
		DNE et FSE (PF du FEM, du CCNUCC)
2	MINISTERE DES TRANSPORTS	DN de la météorologie
3	MINISTERE DE L'AGRICULTURE	Agence Nationale de la Promotion Rurale et du conseil Agricole (ANPROCA)
		DN du Génie Rural (DNGR)
4	MINISTERE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE	DN du Développement Local (DNDL)
5	MINISTERE DE L'ELEVAGE	DN Elevage
6	MINISTERE DE L'ENERGIE ET DE L'HYDRAULIQUE	DN Hydraulique
7	MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA CONDITION FEMININE	DN Genre
8	REGIONS DE FARANAH ET DE KANKAN	Services techniques régionaux
9	PREFECTURES DE KISSIDOUGOU, FARANAH, KOUROUSSA ET MANDIANA	Services techniques préfectoraux et Sous-préfectoraux
10	ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES ET ASSOCIATIONS AGRICOLES	
11	GROUPEMENTS FORESTIERS	
12	ONG ET PME LOCALES	

⁵Les sessions du CP sont annuelles

⁶ Direction Nationale

4. Résultats

4.1 _ Stratégie du Projet

4.1.1 _ Conception du Projet

La zone agro écologique faisant l'objet d'intervention du projet est riche en biodiversité (Environ 8% de la surface terrestre de la Haute Guinée est couverte de forêts) bien qu'une grande partie de celle-ci ait été perdue au cours des dernières décennies en raison des changements dans l'utilisation des terres liés notamment aux actions anthropiques suite à l'accroissement démographique.

Les actions du projet visent une zone dont la superficie est d'environ 3,3 millions d'hectares et est située dans la partie nord-ouest du bassin supérieur du fleuve Niger.

Elle couvre une partie de la section nord-ouest de la partie supérieure du Haut bassin du fleuve Niger qui s'étend sur environ 140 000 km² (Milo, Niandan, Mafou, Tombali et Tinkisso) y compris le Parc National du Haut Niger, avec des grappes de forêts, un réseau fluvial serré, des prairies et des paysages agropastoraux en mosaïque ainsi que quatre zones humides d'importance internationale (sites RAMSAR). Les chefs lieux des préfectures de Faranah, Kissidougou, Mandiana et Kouroussa, avec une population totale d'environ 300 000 habitants, sont également situées dans la zone du projet.

Malgré la complexité des systèmes hydrologiques, climatiques et le manque de données fiables, on parvient tout de même à apprécier les conséquences du changement climatique sur les écosystèmes de la zone d'intervention du projet. La plupart des scénarios indique une plus grande variabilité pour ce qui concerne la température et les précipitations, ce qui affecte considérablement les écosystèmes et donc la vulnérabilité des différentes communautés qui y vivent.

Le projet « Adaptation basée sur les Ecosystèmes des Communautés Vulnérables de la Région de la Haute Guinée (AbE-HG) » a pour objectif la réduction de la vulnérabilité des communautés locales (due notamment à l'érosion des rives et des modèles de l'envasement touchant des courants de l'eau de base ; à la baisse dans la disponibilité, la qualité de la terre et de l'eau de surface ; aux chutes soudaines dans la nappe phréatique ; la dessiccation des zones humides et des sources ; à la diminution des réserves de poissons et d'autres espèces aquatiques par suite de changements de température et de turbidité de l'eau ; à la fréquence accrue de l'intensité des feux de brousse ; à la dégradation de la couverture végétale conduisant au compactage du sol, à la déchéance et à une baisse dans la percolation ; aux variations climatiques qui affectent la flore, la faune et la productivité de l'habitat naturel de façons imprévue ; à la détérioration de la qualité et la disponibilité des terres ; les changements dans la période de la culture et dans les conditions de la croissance des cultures ; à la perte de la récolte résultant des inondations et de la sécheresse ; à la dégradation des écosystèmes basés sur l'eau et la terre ; l'expansion potentielle de la distribution spatiale des maladies hydriques et de leurs vecteurs ; à l'empiètement, les conflits relatifs à l'utilisation des terres, le braconnage et le déboisement s'accroissent dans les aires protégées et les zones tampons) par dans le haut bassin du Niger face aux risques supplémentaires dus aux changements climatiques et le renforcement de leur résilience à travers l'approche basée sur les écosystèmes en mettant l'accent sur la gestion des bassins versants et les bonnes pratiques d'utilisation des terres.

Les réponses apportées par le projet depuis février 2017 par rapport à cet objectif concernent: (i) la mise en place d'une banque de données climatiques et socioéconomiques informative et fiable sur l'évolution des capacités communautaires d'adaptation ; (ii) la mise en place d'un Système de Suivi-Evaluation géoréférencé des réalisations du projet qui facilite l'évaluation de l'évolution des performances en matière de capacités d'adaptation ; (iii) la sensibilisation, Formation, Information et

Communication Environnementale d'Adaptation ; (iv) la restauration des têtes de sources du fleuve Niger et de ses affluents ; (v) la restauration de la couverture végétale des berges et des bassins versants du fleuve Niger et de ses affluents dans les 11 Communes Rurales (CR) Pilotes de démonstration ; (vi) la réhabilitation des méandres critiques le long des berges des cours d'eau ; (vii) la réhabilitation des terres dégradées des zones humides ; (viii) la promotion de la lutte préventive contre les feux de brousse et mise en place / renforcement de forêts communautaires d'utilisation durable des ressources naturelles ; (ix) la promotion de l'entrepreneuriat rural à pour la restauration et conservation des écosystèmes ; (x) la réduction des pressions des cultures sur brulis sur les ressources forestières ; (xi) la réduction des pressions pastorales sur les ressources forestières et des conflits éleveurs agriculteurs (à travers l'installation d'unités pastorales) ; (xii) les actions d'Adaptation effective des productions agricoles et pastorales aux effets adverses des risques climatiques ; (xiii) la promotion de l'entrepreneuriat féminin dans la chaîne des valeurs porteuses de croissance ; (xiv) la gouvernance inclusive d'adaptation intégrée aux effets adverses des risques climatiques sur les écosystèmes et les systèmes de production (travaille en groupement ou le genre est pris en compte, la planification participative pour l'élaboration des PDL) ; (xv) Actualisation des plans de développements locaux des CR intégrant les questions d'adaptation aux changements climatiques etc.

La logique d'intervention du projet repose sur un certain nombre d'hypothèses définies à la formulation, à savoir : (i) l'accent sur la résilience naturelle et sociale étendue donne de multiples avantages ; (ii) le niveau de vulnérabilité élevé est actuellement dû à la pauvreté, la dépendance aux ressources mais sera aggravé par le changement climatique ; (iii) l'histoire sur témoignages des représentants des sites du projet, groupes cibles ou bénéficiaires sont suffisamment intéressants à interpréter comme stratégies d'adaptation au climat dans le pays.

Les acquis du projet prenant en compte ces différentes hypothèses procurent aux bénéficiaires à travers notamment une nouvelle approche qui permet d'utiliser la biodiversité et les services éco systémiques pour s'adapter aux changements climatiques.

Les risques aussi ont été identifiés lors de cette formulation du projet. Les catégories, les incidences, les probabilités et les évaluations ont été également définis comme l'indique le tableau ci – après :

Tableau 9 : Analyse des risques du projet

Description	Type	Incidence (I), la probabilité (P) et de l'évaluation des risques (R)
Faible capacité des autorités locales et le personnel des institutions décentralisées pour soutenir la gestion durable des ressources naturelles	Organisationnel	I = Moyen P = Probable R = Moyen
Faible volonté politique des autorités Préfectorales pour ajuster, adopter la gouvernance de paysage à travers la planification et des politiques, stratégies et programmes	Stratégique	I = Moyen P = Probable R = Faible
Faible engagement des communautés rurales vulnérables ciblées	Organisationnel	I = Haut P = Probable

		R = Moyen
Engagement des femmes peut être considéré comme problématique dans une société à majorité musulmane	organisationnel	I = Moyen P = Probable R = Faible
Ciblage des communautés affectées par Ebola et les survivants Ebola peut créer des barrières	opérationnel	I = Faible P = Probable R = Faible
Guinée se remet actuellement de plusieurs années de troubles civils et l'instabilité politique. Alors que la situation est actuellement calme, la situation politique et sociale est encore fragile	Politique	I = Elevé P = Probable R = Elevé
Des réglementations foncières et forestières inadéquates risqueraient de dissuader l'aménagement du territoire durable et à long terme au niveau de la communauté et d'être un obstacle à l'adoption de la gestion résiliente du climat des ressources naturelles	Réglementation	I = Faible P = Probable R = Faible
La Guinée est un pays moins avancés et parmi les dix pays les plus pauvres dans le monde. Cela signifie qu'il n'y a que très peu de ressources financières disponibles Combiné avec une mauvaise infrastructure, ce qui augmente les coûts globaux d'exécution de projet et pose des défis supplémentaires.	Financier	I = Elevé P = Probable Risque = Moyen
La Guinée a été frappée par une épidémie de fièvre Ebola qui a abouti à l'isolement économique du pays et de la région. Cela signifie également que plus l'aide au développement a été réacheminée vers des projets d'urgence Ebola, laissant d'autres secteurs sans surveillance. Si l'épidémie d'Ebola ne peut être maîtrisée, il est probable que les acteurs internationaux vont disparaître de la scène.	Financier	I = Elevé P = probable R = Elevé

Source : Document de Projet

Les risques identifiés sont donc en cohérence avec les hypothèses retenues. Le Projet a consacré une note à chacun des risques identifiés selon une échelle à trois niveaux (faible, moyen, élevé). Ces notations et les stratégies identifiées pour réduire les risques sont dans la plupart des cas.

Des réponses d'atténuation sont apportées chaque risques, ainsi :

- Par rapport à la faible capacité des autorités locales et le personnel des institutions décentralisées pour soutenir la gestion durable des ressources naturelles : Le projet a entamé le renforcement des capacités des autorités locales et des campagnes de sensibilisation se sont déroulées. Le processus est en cours de réalisation afin de faire face à ce risque.
- Par rapport à la faible volonté politique des autorités Préfectorales pour ajuster, adopter la gouvernance de paysage à travers la planification et des politiques, stratégies et programmes : Implication des acteurs politiques clés tant au niveau national et régional pour assurer les possibilités et les avantages de l'intégration du changement climatique et

l'adaptation dans les plans de développement locaux réalisée par le projet permet de faire face à ce risque.

- Par rapport à la faible capacité d'engagement des communautés rurales vulnérables ciblées : l'approche participative développée depuis la phase de formulation du projet, les visites de sites, les entretiens et les consultations avec les communautés locales pour identifier les besoins et d'évaluer les priorités sont des facteurs ayant contribué à minimiser ce risque.
- Par rapport à l'engagement des femmes, une problématique dans une société à majorité musulmane : Le projet vise à engager spécifiquement les femmes dans sa mise en œuvre et les bénéficiaires. Les manifestations de l'AbE communautaires sont prévues pour être effectuées par "vivres contre travail" type de conceptions et approches. Il est clair qu'une conception spéciale est nécessaire pour assurer qu'une telle approche sera culturellement acceptable. Une activité spécifique à cet égard est incluse en vertu de la composante 1
- Par rapport au Ciblage des communautés affectées par Ebola et les survivants Ebola peut créer des barrières : la démarche participative et le diagnostic participatif de la vulnérabilité utilisée par le projet ont permis de minimiser ce risque.
- Par rapport à la fragilité du climat politique et social : la dégradation de la situation politique et sociale suite à l'annonce des consultations pour le projet de révision constitutionnelle représente un risque sérieux qui dépasse les initiatives du projet en la matière. Aucune disposition n'est envisagée pour l'instant pour faire face à ce risque.
- Par rapport aux réglementations foncières et forestières inadéquates qui risqueraient de dissuader l'aménagement du territoire durable et à long terme au niveau de la communauté et d'être un obstacle à l'adoption de la gestion résiliente du climat des ressources naturelles : Les appuis séquentiels du projet aux groupements forestiers en vue de promouvoir le développement de la forêt sur la base de la communauté et des plans de gestion des bassins versants qui régleront l'accès et l'utilisation des ressources naturelles contribueront à maîtriser ce risque.
- Par rapport à l'augmentation des coûts globaux d'exécution de projet du fait de l'insuffisance des ressources financières combinées avec la mauvaise qualité des infrastructures : aucune disposition par rapport à l'allocation de fonds suffisants pour la mise en œuvre d'activités spécifiques n'est amorcée par le projet.
- Par rapport à l'isolement économique de la Guinée et de la région suite à l'épidémie de fièvre Ebola : les personnes touchées par l'épidémie d'Ebola étant des cibles prioritaires du projet incitent d'autres acteurs de développement dans la synergie des actions, ce qui peut considérablement contribuer à minimiser ce risque.

Par ailleurs, il est important de signaler que la situation sécuritaire du sahel (la zone du projet faisant frontière avec une zone du Mali qui est susceptible d'être affectée dans l'avenir par l'extrémisme violent des groupes armés terroristes) peut influencer sur les activités du projet en réduisant notamment les mouvements. Ce risque n'a pas été pris en compte dans la formulation du projet. Il faut donc initier des actions de sensibilisation à long terme au niveau des différentes communautés pour faire repousser toute tentative de radicalisation rétrograde dans la zone d'intervention du projet.

L'exploitation artisanale des mines dans la zone du projet, surtout dans le cercle de Mandiana devient de plus en plus importante à tel enseigne que toutes les initiatives de développement sont abandonnées au profit des zones minières. Il faut donc beaucoup de sensibiliser et de moyens de subsistances alternatifs pour détourner les différentes communautés de la zone des activités d'exploitation minière.

La stratégie de mise en œuvre du projet est basée sur une approche participative et consultative qui résulte être une alternative adéquate pour une gestion durable des écosystèmes surtout lorsque les populations (les principaux bénéficiaires) en dépendent pour leur moyen et mode d'existence.

En somme, il est important de retenir que la formulation de ce Projet bénéficiant du financement du FEM et du PNUD s'est effectuée suivant une démarche participative et consultative (qui s'est opérée à plusieurs niveaux : au sein du groupe de mise en œuvre, au sein du groupe constitutif, etc.) impliquant toutes les parties prenantes en vue notamment de réduire la vulnérabilité des différentes communautés locales du bassin supérieur du fleuve Niger aux risques posés par le changement climatique et renforcer leur résilience de manière générale à travers une approche axée sur les écosystèmes qui se concentre sur les bassins versants, les pratiques d'utilisation des terres et la capacité d'adaptation.

Les parties prenantes identifiées lors de la formulation du projet ont continué à être impliquées dans sa mise en œuvre. La stratégie définie pour la participation des parties prenantes (notamment à travers la mise en œuvre du comité de pilotage) permet de fournir un cadre pour guider l'interaction entre les partenaires d'exécution et les principales parties prenantes, en particulier les utilisateurs finaux (bénéficiaires) pour valider l'avancement du projet.

La conception du projet comporte donc des activités et mécanismes visant à assurer la participation effective et continue des parties prenantes (la direction nationale des eaux et forêts, les Préfectures de Kouroussa, Faranah, Kissidougou, Mandiana, les sous-préfectures, les directions régionales de la forêt et de l'environnement, les directions régionales de l'agriculture, le bureau de Stratégie et de développement du MEEF et bureau de stratégie et de développement du ministère de l'agriculture, les communes rurales, le Parc National de la Haute Guinée, la direction nationale et les directions préfectorales de météorologie, Organisations communautaires de base et associations agricoles, les comités de gestion des Groupements Forestiers Communautaires, les points focaux des Conventions environnementales) dans sa mise en œuvre : (i) la phase de lancement du projet qui a permis de sensibiliser les différents intervenants sur la mise en œuvre ; (ii) le Comité de pilotage pour assurer une large représentation de toutes les parties prenantes durant la mise en œuvre du projet ; (iii) les plates formes régionales (à Kankan et Faranah) de concertation technique du projet pour réunir les parties prenantes ; (iv) le renforcement des capacités à différents niveaux (système, institutionnel et individuel des institutions, ONG et autres parties prenantes) pour assurer la durabilité des activités du projet.

Comme indiqué dans le document projet et dans l'étude de vulnérabilité, les ressources naturelles constituent les principales sources de subsistance des différentes communautés des zones rurales des deux régions de la Haute Guinée. Les services techniques du monde rural et les ONG de ces deux régions sont fortement impliquées dans l'accompagnement des communautés à travers notamment des actions d'appui – conseil et de réalisations d'infrastructures communautaires. Cet état de fait dans la zone d'intervention du projet a amené le projet à privilégier une approche de « faire – faire » qui responsabilise plus les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre.

La mise en œuvre des actions prioritaires du projet tient compte des conclusions dégagées par les études de faisabilité sur le plan technique, financière et économique (faisabilité technique, financière et économique). Un accent particulier a été mis sur le renforcement des capacités puisque les différentes mesures d'adaptation adoptées sont sensées être reproductibles après le projet. Etant entendu que le processus de l'adaptation basée sur l'écosystème exige un changement dans les

esprits et les pratiques paysannes, l'accent a été mis sur les premiers responsables des districts de la zone d'intervention du projet pour sensibiliser les bénéficiaires au niveau des différents sites.

Globalement, le processus de formulation a été assez efficace et a permis de raccourcir le délai entre de la date d'approbation de la Fiche d'Identification de Projet (PIF) et la phase d'approbation par le secrétariat du FEM du document de projet. Le Document du Projet été signé le 15 Juin 2016 et la phase de démarrage matérialisée par le lancement officiel le 22 février 2017.

Pour ce qui concerne l'appropriation nationale, on retient que le projet couvre les six (6) zones prioritaires identifiées dans le PANA Guinée, ce qui fait qu'on le privilégie et l'accorde un intérêt particulier. Le Processus de conception s'est fait à travers un processus participatif et en conformité avec les exigences de la partie nationale, du PNUD et du FEM. Au cours de la phase de préparation, des réunions sont tenues avec les parties prenantes pour évaluer leurs intérêts et définir leurs rôles et responsabilités dans la mise en œuvre du projet. De plus, la conception du projet a bénéficié non seulement d'un atelier national de lancement pour les parties prenantes mais également des visites de terrain suivi d'ateliers préfectoraux et régionaux.

La Guinée est signataire de plusieurs conventions (Convention sur le Commerce International des Espèces en Danger depuis 1981, Convention RAMSAR depuis 1992, Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique depuis 1993, Convention des Nations Unies de Lutte Contre la Désertification UNCCD depuis 1997, Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement climatique UNFCCC depuis 1994, et Convention sur le Contrôle des Mouvements Transfrontaliers des Déchets Hasardeux et leur Disposition depuis 1995). Elle est donc tenue de respecter ses engagements vis - à - vis de ces différentes conventions d'où la formulation d'un qui l'oblige Programme d'Action National d'Adaptation (PANA) en 2007 qui l'autorise à bénéficier du fonds LDCF pour la mise en œuvre des mesures prioritaires dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques.

La stratégie de mise en œuvre qui implique les structures nationales partenaires depuis la formulation et la mise en œuvre du projet a été l'élément fondamental ayant favorisé l'appropriation du projet au niveau national. Elle est donc satisfaisante.

La théorie du changement n'a pas été élaborée lors de la conception du projet mais on constate tout de même que la logique d'intervention est bien formulée avec des liens de causalité : si les conditions définies (techniques, institutionnelles, organisationnelles, stratégiques, etc.) par le projet sont en adéquation avec l'adaptation basée sur les écosystèmes, que les parties prenantes (les services techniques, les ONG, les bénéficiaires et personnel du projet) ont les capacités (techniques et ou financières) pour conduire l'approche (l'adaptation basée sur les écosystèmes) et les pressions (surtout anthropiques comme par exemple les feux de brousse); alors la vulnérabilité des communautés locales du bassin supérieur du fleuve Niger aux risques supplémentaires posés par le changement climatique sera réduite et leur résilience sera renforcée de manière générale à travers notamment une approche basée sur les écosystèmes.

Pour ce qui concerne le genre, les indicateurs sont désagrégés par hommes et femmes. Le marqueur de genre qui produit des données à enregistrer dans le Système Atlas du PNUD à la deuxième année et à la fin du projet porte sur : (i) le nombre total de personnel du projet à plein temps qui sont des femmes ; (ii) le nombre total de personnel de direction du projet qui sont des femmes ; (iii) le nombre total d'emplois créés par le projet tenus par les femmes. Ce qui veut donc dire que la dimension genre a été prise en compte lors de la conception du projet.

4.1.2 _ Cadre de résultats / cadre logique

Le document de projet comporte un cadre logique qui définit clairement les objectifs et les résultats attendus (deux résultats) et identifie des indicateurs pour chaque résultat. Les éléments permettant de vérifier la réalisation des indicateurs sont également précisés.

Une bonne partie des indicateurs du projet au regard des objectifs poursuivis et des résultats attendus sont pertinents et SMART, c'est-à-dire spécifiques, mesurables, réalisables et temporels. Une bonne partie des cibles est aussi atteignable. Toutefois, la mission constate que certains indicateurs ont besoin être spécifiques et d'autres reformulés en raison de la traduction de l'expression anglaise à l'expression française (voir tableau ci –après).

Tableau 10 : Appréciations des indicateurs et cibles du projet

Indicateurs Originaux	Cibles Originales à fin du Projet	Problèmes identifiés/ justifications de révision	Indicateurs/cibles proposées
Objectif du projet: Réduire la vulnérabilité des communautés locales du bassin supérieur du fleuve Niger aux risques supplémentaires posés par le changement climatique et renforcer leurs résilience de manière générale à travers une approche axée sur les écosystèmes, qui se concentre sur les bassins versants, les pratiques d'utilisation des terres et la capacité d'adaptation.			
(Indicateur CCA TT №1) Nombre de bénéficiaires directs: a) Nombre de personnes b) % femmes c) Evaluation de vulnérabilité (Oui/Non)/	a) 50 000 dans la zone du projet b) 51% de femmes c) oui, et des évaluations informent le S&E de l'ensemble du projet	Le sous – indicateur « Evaluation de Vulnérabilité » n'est pas spécifique	c) Nombre de rapport d'évaluation de la vulnérabilité
Actions d'adaptation mises en œuvre dans les cadres sous régionaux et locaux de développement		Le sous – indicateur « Actions d'adaptation mises en œuvre dans les cadres sous régionaux et régionaux de développement (nombre et type) », concerne plutôt le nombre que le type	le nombre d'actions d'adaptation mises en œuvre dans les cadres sous régionaux et locaux de développement
Actions d'adaptation mises en œuvre en respect des « connaissances et compréhension des risques climatiques » au niveau régional (Kankan et Faranah) et dans les zones du projet	Au moins 2 actions clés mises en œuvre avec succès: (1) Le plan d'adaptation du paysage au climat est en place (la connaissance) (2) Les technocrates de 2 régions, préfectures et sous-préfectures, communes rurales, des entités de services publics et privés, d'ONGs, OCBs et particulièrement les représentantes des	Incohérence entre l'indicateur qui n'est pas spécifique et la cible.	le nombre d'Actions d'adaptation mises en œuvre en respect des « connaissances et compréhension des risques climatiques » dans la zone du projet (sur la base de l'existant, les connaissances antérieures)

	femmes, sont membres de la plateforme technique et bénéficient des actions de renforcement de capacités en termes de compétences de gestion de risques.		
Actions d'adaptation mises en œuvre, liées aux « activités de démonstrations dans le but de réduire la vulnérabilité et de renforcer la résilience avec l'accent sur les capitaux social et naturel »	Au moins 4 actions clés sont mises en œuvre avec succès: (1) Gestion et restauration des bassins versants à Kankan et Faranah (sites à définir) (2) Contrôle de l'inondation et de l'érosion, protection des berges et enrichissement des forêts (sites à définir) ; (3) Contrôle anticipé des feux de brousse à Kankan et Faranah (sites à définir) (4) Gestion du bétail résiliente au climat à Kankan et Faranah (sites à définir)	L'indicateur n'est pas spécifique	le nombre d'Actions d'adaptation mises en œuvre, liées aux « activités de démonstrations dans le but de réduire la vulnérabilité et de renforcer la résilience avec l'accent sur les capitaux social et naturel »

Résultat 1: La résilience climatique des moyens de subsistance tributaires des ressources naturelles dans les sites du projet est assurée par la sécurisation du flux continu des services agro-écologiques et hydrologiques essentiels dont ils dépendent.

(Indicateur CCA TT N°2) Types et étendue des capitaux renforcés et/ou gérés pour atténuer les effets du changement climatique		Problème de formulation et de spécificité de l'indicateur	Types et superficie des écosystèmes restaurés et ou gérés
(Indicateur CCA TT N°2a) Superficie de terres dégradées réhabilitées	Approximativement 500 hectares par an de terres dégradées sont réhabilitées, c'est-à-dire un minimum de 3000 hectares au total à la fin du projet, comme résultats de plusieurs activités sous les réalisations 1.3 et 1.4	La cible est surestimée (trop ambitieux) et ne prend pas en compte la problématique foncière dans la zone d'intervention du projet	Revoir la cible à la baisse et être réaliste en retenant 250 ha / an
(Indicateur CCA TT N°2b) Superficie de terres « abandonnées » (ou	5,000 ha à la fin du projet comme résultat de plusieurs activités sous les	L'indicateur est mal formulé et la cible est surestimée ne	Indicateur : superficies de terres abandonnées (impropres à l'agriculture) et ou anciennes

d'anciennes longues jachères) sont reboisées ou récupérées pour ressembler des habitats plus naturels utilisant l'AbE	réalisations 1.3 et 1.4	prenant pas en compte la problématique foncière dans la zone d'intervention du projet	jachères reboisées et ou restaurées Cible : 3000 ha au lieu de 5 000 ha
(Indicateur CCA TT N°2c) Superficie de zones humides touchées	Au moins 2 des 4 sites RAMSAR de la zone du projet y compris à travers le contrôle de l'influx et du reflux de l'eau, la surface exacte reste à déterminer, comme résultat de l'Activité 1.4.4 (réhabilitation adaptative au climat de re-humidification des zones humides sélectionnées)	Problème de formulation de l'indicateur puisqu'en réalité surtout des actions de réhumidification, de récupération de zones dégradées	Nombre de sites Ramsar touché
(Indicateur CCA TT N°2e) Superficie de terres sujettes à l'adaptation au CC et à la gestion des feux de brousse	Une superficie approximative de 90 000 ha de zone forestière sensible au feu « hotspots climatiques » près de la Forêt classée de Mafou est estimée bénéficier de la gestion améliorée des feux de brousse	L'a cible est sous-estimée (soit 0,12% du potentiel) si l'on tient compte du potentiel du Parc du haut Niger qui est de plus 715 800 ha	Cible : au moins 50% du potentiel du Parc du haut Niger c'est-à-dire au moins 357 900 ha
Résultat 2: Le renforcement des capacités et des systèmes d'information pour l'intégration du changement climatique et de l'adaptation dans les plans de gestion nationaux, régionaux, locaux dans les politiques et les pratiques.			
(Indicateur CCA TT N°13) Les plans sub-nationaux et processus développés et renforcés pour identifier, prioriser et intégrer les stratégies d'adaptation et mesures- nombre de plans et processus	22 plans / processus développés et renforcés pour identifier, prioriser et intégrer les stratégies et mesures d'adaptation Cadres et stratégies de développement qui incluent les mesures et budgets de la gestion adaptative au climat <u>A Kankan:</u> 1 Programme de Développement Régional (PDR) et 2 Plans de développement locaux (PDL) (Kankan et Kouroussa), et 8 au niveau CR (PDL)	Problèmes de formulation de l'indicateur. En Guinée, il n'y a que les plans locaux et au niveau des communes. La cible aussi est surévaluée	Indicateur : Nombre de plans communaux et processus développés et révisés pour identifier, prioriser et intégrer les stratégies d'adaptation et mesures- nombre de plans et processus Cible : 16 Plans communaux pour la zone d'intervention du projet

(Indicateur CCA TT №6) Des évaluations de risques et de vulnérabilité menées et d'autres évaluations scientifiques et techniques pertinentes mises à jour	1 système pertinent d'informations géographiques, avec l'accent sur le Bassin du Haut Niger, génère des produits de connaissances divers (à définir et quantifier) et il est maintenu à travers un partenariat fonctionnel	L'indicateur est mal formulé et pas spécifique. Il ne tient pas compte que c'est un processus continu et dynamique	Des mises à jour des évaluations de risques et de vulnérabilités menées
(Indicateur CCA TT №10) La capacité des institutions régionales, nationales et sous-nationales pour identifier, hiérarchiser, mettre en œuvre, suivre et évaluer les stratégies et mesures d'adaptation - nombre d'institutions a) Nombre d'institutions b) le total de points pour les 5 questions du scoring compris dans les lignes directrices du FEM pour l'indicateur №10 du CCA TT	a) 14 institutions: 2 préfectures, 4 sous-préfectures, chacun 8 villages, et au niveau national : le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts, plus la Direction Nationale de la Météorologie b) Total score = 6	Problème de formulation de l'indicateur	(Indicateur CCA TT №10) La capacité des institutions nationale, régionale, préfectorale et communale pour identifier, hiérarchiser, mettre en œuvre, suivre et évaluer les stratégies et mesures d'adaptation - nombre d'institutions a) Nombre d'institutions b) Nombre de points pour les 5 questions du scoring compris dans les lignes directrices du FEM pour l'indicateur №10 du CCA TT

Tel que formulé dans le cadre logique du projet, les indicateurs devant être revus se présentent comme suit :

- (Indicateur CCA TT №1) c'est-à-dire le nombre de bénéficiaires directs décomposé en a)Nombre de personnes b) % femmes c)Evaluation de vulnérabilité (Oui/Non) ;
- L'indicateur actions d'adaptation mises en œuvre dans les cadres sous régionaux et locaux de développement, qui devrait concerner plutôt le nombre que le type;
- L'indicateur actions d'adaptation mises en œuvre en respect des « connaissances et compréhension des risques climatiques » au niveau régional (Kankan et Faranah) et dans les zones du projet qui souffre d'un problème d'Incohérence (l'indicateur n'est pas spécifique) avec la cible ;
- L'indicateur actions d'adaptation mises en œuvre, liées aux « activités de démonstrations dans le but de réduire la vulnérabilité et de renforcer la résilience avec l'accent sur les capitaux social et naturel », qui souffre d'un problème de spécificité, ce qui rend problématique sa mesure et son suivi ;
- L'indicateur CCA TT №2 c'est-à-dire les Types et étendue des capitaux renforcés et/ou gérés pour atténuer les effets du changement climatique qui souffre d'un problème de formulation et de spécificité ;
- L'Indicateur CCA TT №2a, notamment la superficie de terres dégradées réhabilitées dont la cible est surestimée et ne prend pas en compte la problématique foncière dans la zone d'intervention du projet ;
- L'Indicateur CCA TT №2b c'est-à-dire la Superficie de terres « abandonnées » (ou d'anciennes longues jachères) sont reboisées ou récupérées pour ressembler des habitats plus naturels utilisant l'AbE qui est mal formulé avec une cible surestimée ne prenant pas en compte la problématique foncière dans la zone d'intervention du projet ;

- L'indicateur CCA TT №2c, c'est-à-dire une superficie de zones humides touchées qui est confronté à un problème de formulation, il s'agit surtout des actions de réhumidification, de récupération de zones dégradées ;
- L'Indicateur CCA TT №2e, c'est-à-dire la Superficie de terres sujettes à l'adaptation au CC et à la gestion des feux de brousse dont la cible est sous-estimée (soit 0,12% du potentiel) si l'on se réfère au potentiel du Parc du haut Niger qui est de plus 715 800 ha ;
- L'indicateur CCA TT №13, c'est-à-dire les plans sub-nationaux et processus développés et renforcés pour identifier, prioriser et intégrer les stratégies d'adaptation et mesures- nombre de plans et processus qui est mal formulé avec une cible surévaluée et en Guinée, il n'y a que les plans locaux et au niveau des communes ;
- L'indicateur CCA TT №6, des évaluations de risques et de vulnérabilité menées et d'autres évaluations scientifiques et techniques pertinentes mises à jour qui est mal formulé et non spécifique qui ne tient pas compte de la continuité et la dynamique du processus ;
- L'indicateur CCA TT №10, c'est-à-dire la capacité des institutions régionales, nationales et sous-nationales pour identifier, hiérarchiser, mettre en œuvre, suivre et évaluer les stratégies et mesures d'adaptation - nombre d'institutions a) Nombre d'institutions b) le total de points pour les 5 questions du scoring compris dans les lignes directrices du FEM pour l'indicateur №10 du CCA TT qui est confronté à un problème de formulation.

On retient pour ce qui concerne cette partie que la préparation du projet s'est fait suivant une approche participative et consultative, ce qui a facilité la formulation d'un document projet consistant. La plupart des produits du projet sont pertinents par rapport au contexte qui le justifie. Une bonne partie des indicateurs et cibles sont pertinents et de bonne qualité. Toutefois, il y a un besoin de reformuler certains indicateurs et revoir certaines cibles (voir tableau 9) par rapport à la problématique foncière de la zone d'intervention. Sur la base de ces constats, on peut dire que la stratégie du projet est satisfaisante (S).

4.1.3 _ Pertinence

Le projet est en cohérence avec le Plan d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques (PANA, juillet 2007) et répond à ses priorités immédiates d'adaptation et actions identifiées pour le pays. De façon spécifique, il contribue à l'atteinte des objectifs des composantes de ce PANA, à savoir : (i) le développement de technologies appropriées pour l'adaptation avec un l'accent sur les pratiques anti – érosives, la promotion de technique de gestion de feu de brousse, la gestion intégrée, l'amélioration de petites infrastructures hydrauliques et l'application de l'agroforesterie ; (ii) le développement d'un système d'alerte précoce ; (iii) promotion de techniques de gestion des feux de brousse ; et enfin (iv) la gestion intégrée et l'amélioration de petites infrastructures hydrauliques.

Il est aligné au Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification (PAN / LCD, Juin 2006) puisque ses produits contribuent à l'atteinte des objectifs des sous-programmes 2, 4 et 5 (renforcement des capacités des acteurs pour une meilleure utilisation des terres et une gestion durable des ressources forestières, l'aménagement et gestion durable des forêts et enfin la reconstitution des écosystèmes dégradés et l'amélioration des systèmes de production) de ce programme.

Il est en cohérence avec le Plan National d'Investissement en matière de l'Environnement (PNIE 2013 – 2017) et ses produits contribuent à la réalisation de ceux des axes stratégiques 2 et 3 du Plan notamment la protection des ressources naturelles et l'amélioration du cadre de vie.

Il trouve son point d'ancrage avec le deuxième et le troisième principe la politique nationale de l'environnement de la Guinée (approuvée en février 2012) à savoir la gestion durable des ressources naturelles et la préservation de l'environnement, la prise en compte du genre.

Il est aligné à la vision 2030 pour une Guinée émergente et prospère puisqu'il prend en compte les défis environnementaux et du cadre de vie identifiés dans cette vision.

Le projet est aligné sur le Plan national de développement économique et social 2016-2020 puisque les produits de sa première composante à savoir le « renforcement de la résilience des communautés vulnérables au climat dans les sites sélectionnés à travers une approche axée sur l'écosystème » contribuent fortement à la réalisation des objectifs de son premier et quatrième pilier c'est-à-dire la transformation économique durable, inclusive et la gestion durable du capital naturel.

Le Projet est en cohérence avec le programme CPD 2018 – 2022 pays du PNUD et contribue à la réalisation des produits de sa composante croissance et le développement durable à travers non seulement la livraison d'infrastructures productives adaptées au profit des différentes communautés vulnérables de la zone d'intervention mais également en renforçant leurs capacités.

Le projet s'occupe directement des priorités dans la 2^{ème} Communication Nationale pour la Guinée préparée pour la Conférence des Parties (COP) de la CCNUCC. Il identifie avec l'appui du Ministère de l'Environnement, des Eaux et des Forêts des zones de vulnérabilité. Il renforce les capacités d'adaptation des communautés locales et facilite l'intégration des questions de changements climatiques dans les politiques, la planification et la budgétisation

Le projet est en cohérence avec le plan cadre des nations unies pour l'aide au développement sur la période (UDAF 2018 – 2022) et il contribue significativement à l'amélioration de la sécurité alimentaire et au renforcement de la gestion durable du capital naturel à travers notamment ses différentes réalisations.

L'objectif du projet étant de réduire la vulnérabilité des communautés locales du bassin supérieur du fleuve Niger aux risques supplémentaires posés par le changement climatique et renforcer leur capacité de résilience à travers une approche basée sur les écosystèmes, il est en parfaite adéquation avec les interventions attendues telle que formulée dans le document de programmation des PMA et de la décision 5/CP.9 (Directives supplémentaires à l'intention de l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier de la Convention, aux fins de la gestion du Fonds spécial pour les changements climatiques). Le projet ayant un effet disproportionné sur les couches vulnérables, il met en relation l'adaptation et la réduction de la pauvreté (GEF/C.28/18, 1(b), 29). Il satisfait aux critères définis dans les décisions dans l'UNFCCC et du GEF qui invitent les parties prenantes à construire à la résilience des systèmes socio – écologiques par la diversification économique et la gestion durable des ressources naturelles (RN).

L'objectif stratégique applicable du FEM (LCDF) dans le cadre du projet concerne deux aspects : (i) l'augmentation de la capacité d'adaptation des communautés vulnérables, et (ii) la réduction de la vulnérabilité de ces communautés.

Les résultats du projet applicables du FEM (LCDF) concernent : (i) l'adaptation intégrée dans les cadres de développement plus larges au niveau des pays et dans les zones vulnérables ciblées (Résultat 1.1) ; (ii) la Vulnérabilité réduite au changement climatique dans les secteurs du développement (Résultat 1.2) ; et (iii) la Connaissances et compréhension améliorées de la variabilité du climat et des risques induits par le changement au niveau des pays et dans les zones vulnérables ciblées (Résultat 2.1.).

Les produits du projet qui alimentent le FEM (LCDF) concernent : (i) les mesures d'adaptation et allocations budgétaires nécessaires incluses dans les cadres existants (Produit 1.1.1) ; (ii) les capitaux sociaux, physiques et naturels renforcés en réponse aux impacts du changement climatique y compris la variabilité (Produit 1.2.1) et (iii) Les systèmes sont en place pour disséminer en temps opportun des informations sur les risques (Produit 2.1.2).

Pour ce qui concerne les indicateurs, ils concernent : (i) les actions d'adaptation mises en œuvre dans les cadres de développement nationaux et sous régionaux ; (ii) les cadres de développement qui incluent des budgets spécifiques pour des actions d'adaptation ; (iii) Index de perception de risque et

de vulnérabilité (score)-désagréé par sexe ; (iv) les informations sur les risques communiquées aux parties prenantes ; (v) l'évaluation à jour des risques et vulnérabilités ; (vi) l'évaluation des risques et vulnérabilités conduite ; et (vi) le Type et nombre de systèmes de monitoring en place.

Sur la base des constats, la zone englobant le Parc National du Haut Niger et la Réserve de la Forêt Mafou a été sélectionnée comme la zone principale du projet. Elle comporte les fleuves Niger, Mafou, Niandan et la rivière Kouya qui se concentrent sur Kouroussa et Faranah ainsi que les sous-préfectures autour du Fleuve Niandan dans la partie Nord-ouest de la région le long de l'axe Kouroussa, Cisséla, Banfèlè. La pertinence du site se justifie par : (i) la présence d'une zone humide important et un grand couloir forestier généré par la voie d'une rivière, contenant des sites RAMSAR; (ii) les populations locales dans ces zones sont extrêmement dépendantes des ressources naturelles pour leurs moyens et modes de subsistance menacés par l'exacerbation de la variabilité climatique actuelle et du changement climatique; (iii) les communautés montrent de la bonne volonté et demandent à essayer de nouvelles approches d'adaptation; (iv) les initiatives de renforcement de capacités et/ou auxquelles des investissements dans les initiatives d'adaptation existent et peuvent être liés ; (v) le fait que la zone présente des cas où le retour sur l'investissement probablement plus grand ; (vi) l'accessibilité raisonnable à la lumière des besoins de suivi et de l'évaluation.

Les activités du projet identifiées sur la base de l'analyse des obstacles liés à la vulnérabilité aux changements climatique correspondent aux besoins prioritaires et les attentes des communes et des communautés villageoises déclinés dans les Plans de Développement Locaux (PDL). Lors des discussions avec les différentes parties prenantes au niveau des régions de Faranah et Kankan, les difficultés soulignées avant le projet ont été solutionnées par les actions du projet.

4.2 _ Progrès accomplis vers la réalisation des résultats

4.2.1 _ Analyse des Progrès accomplis vers les réalisations

Signé le 15 juin 2016 par le PNUD et du Gouvernement guinéen, le projet AbE a été officiellement lancé le 22 février 2017 à Kankan.

Les progrès accomplis vers la réalisation des résultats attendus suite à l'exécution du projet sont appréciés à travers leur niveau d'atteinte.

4.2.1.1 _ Niveau d'atteinte du résultat 1

Le niveau d'atteinte du résultat 1, « la résilience climatique des moyens de subsistance tributaires des ressources naturelles dans les sites du projet est assurée par la sécurisation du flux continu des services agro-écologiques et hydrologiques essentiels dont ils dépendent » se présente comme :

a) Produit 1.1, « L'aménagement adaptatif pour la résilience climatique du paysage est effectué suivant une approche dynamique et participative » : au titre de ce produit on note :

- La réalisation d'une étude diagnostique sur la vulnérabilité des systèmes de production et des écosystèmes face aux effets adverses du changement climatique en Haute Guinée (du 06 au 30 août 2017 par une équipe de Consultants) qui a permis de : (i) confirmer les principaux risques climatiques auxquels les ressources, les systèmes de production et les communautés sont exposés dans la zone du projet (la chaleur excessive, l'installation tardive de la saison des pluies, la rupture brusque des pluies, l'apparition de poches de sécheresse en pleine saison des pluies, les inondations, les vents violents, les tornades en pleine saison sèche, la mauvaise répartition spatiale des pluies, etc.) ; (ii) relever les effets de la dégradation essentiellement axés sur les ressources forestières, fauniques, halieutiques et foncières et les principales causes de cette dégradation qui sont les défrichements culturels, les feux de brousse, l'exploitation artisanale de l'or, l'utilisation du feu pour la chasse et la

récolte du miel, les méthodes inappropriées de pêche, la carbonisation, la confection des briques cuites, la coupe abusive de bois (bois d'œuvre, bois de service et bois énergie pour les ménages) ; (iii) recenser dans la zone du projet 26/29 forêts communautaires dégradées, 30/47 lieux de culte dégradés, 1/1 forêt classée de l'Etat dégradée, 60/60 plaines non aménagées, 113/114 bas-fonds non aménagés, 81/101 cours d'eau tarissables, 60/101 têtes de source non permanentes et 35 /54 mares tarissables ; (iv) noter l'insuffisance des moyens de production, la divagation des animaux, le faible accompagnement des organisations paysannes et l'enclavement de certaines zones de production ; (v) attirer l'attention sur les risques que courent les écosystèmes de la zone d'intervention du projet ; et enfin (vi) élaborer un plan d'adaptation assorti d'un plan d'actions prioritaires pour un renforcement de la résilience des populations des sites d'actions pilotes du projet.

- L'élaboration du Plan d'adaptation des écosystèmes et des systèmes de production aux effets du changement climatique en Haute Guinée qui définit pour le projet trois (3) axes stratégiques, trois (3) Objectifs stratégiques (OS), trois (3) Effets et seize (16) microprojets prioritaires.
- La réalisation d'une étude de référence du Projet "Adaptation basée sur les Ecosystèmes des communautés vulnérables de la Région de la Haute Guinée (AbE-HG)" (du 25 juillet au 04 août 2017) qui a permis de disposer d'une situation de départ des différents indicateurs de mesure de performances, de résultats et des impacts attendus du Projet. L'établissement de la situation de référence a permis aussi de disposer des outils de mesure fiables des performances du projet dans le suivi et l'évaluation de l'atteinte des cibles du projet. Enfin, elle a favorisé la fourniture d'un profil socioéconomique des populations de la zone d'intervention du projet.
- La sensibilisation et la formation de 500 personnes (dont 120 femmes soit 24%) dont 195 décideurs du développement rural au plan préfectoral et communal sur les effets et impacts des risques climatiques et anthropiques. Ces bénéficiaires formés sont aujourd'hui en mesure de comprendre, d'identifier, de hiérarchiser, de mettre en œuvre, de suivre et d'évaluer les stratégies et les mesures d'adaptation dans les plans locaux de développement. Aussi environ 8739 personnes (dont 3596 femmes soit environ 41%) ont bénéficié des actions de sensibilisation, formation, information et communication environnementale (SFICE) d'adaptation dans les 11 Communes Rurales des Préfectures de Faranah, Kissidougou, Kouroussa et Mandiana.

***Ce produit est en bonne voie et son taux d'exécution
est supérieur à 90%.***

b) Produit 1.2, « L'architecture institutionnelle pour la mise en œuvre du plan d'adaptation du paysage au climat est renforcée à travers des formations et des partenariats à établir pour le supporter, en particulier au niveau local » : Pour ce livrable, le projet a favorisé à :

- La formulation d'un Programme de Sensibilisation, Formation, Information et Communication Environnementale (SFICE) sur l'adaptation des écosystèmes et des systèmes de production en Haute Guinée (du 09 au 24 septembre 2017). Les différents outils constitués dans le cadre de ce programme SFICE ont permis de renforcer les capacités de certaines parties prenantes du projet au niveau régional, préfectoral et communal (services

techniques, ONG et groupes cibles vulnérables) en matière de résilience des écosystèmes et des systèmes de production, ainsi que le maintien du flux continu des services écosystémiques, avec une effective implication de ces acteurs.

- L'élaboration d'une étude sur la Capitalisation et diffusion des meilleures techniques et technologies de gestion durable des terres et des ressources naturelles (du 12 au 28 juillet 2017) aux effets néfastes du changement climatique qui a permis aux différentes communautés de la zone d'intervention d'améliorer leurs connaissances techniques et technologiques de production, de commercialisation et de transformation dans les domaines agricoles, de la foresterie, de l'énergie, de l'élevage et de la pêche-aquaculture. Toutefois, il est important de retenir que les stratégies paysannes d'adaptation sont en réalité des « réactions » spontanées aux aléas qui n'intègrent pas réellement l'anticipation et la gestion du risque. *Ces réponses concernent spécifiquement les calendriers agricoles, l'organisation spatiale, les itinéraires techniques de production ou la recherche de solutions extra-agricoles, qui s'approprient généralement dans les Champs Ecoles Paysannes (CEP).*
- Quatre (04) Plateformes institutionnelles préfectorales intégrant les services techniques déconcentrés et décentralisés des 11 Communes Rurales (CR) ont été institutionnalisées (à travers des dispositions) et mises en place. Elles servent de cadre de concertation et de pilotage de la gouvernance de l'adaptation dans chacune des 04 Préfectures (Mandiana, Kouroussa, Faranah et Kissidougou). Elles regroupent les représentants des différentes catégories d'acteurs concernés par la gestion des écosystèmes. Ces plateformes regroupent au total 80 personnes (dont 24 sont des femmes soit 30%) représentant les secteurs du développement rural.

**Ce produit est en bonne voie et son taux d'exécution
est d'environ 80%.**

c) Produit 1.3, « La réhabilitation adaptative des Bassins versants du Haut Niger au climat est réalisée dans les sites vitaux du sous bassin du Haut Niger, à partir de l'étude de base des investissements limités des bassins versants qui sont très souvent climatiquement vulnérables » : les réalisations de ce produit portent sur :

- L'appui aux actions de réhabilitation de la végétation riveraine et des galeries forestières à travers notamment le reboisement réalisé par les ONGs locales (15 ONGs) dans les communes rurales de Passaya, Beindou (Faranah), Sangardo, Albadariah, Gbangbadou (Kissidougou), Douako, Banfèlè, Cisséla et Baro (Kouroussa) et Kantoumanina (Mandiana). Au total 90 hectares (94,5 ha de superficies dégradées réellement réalisé sur 90 ha) de superficies dégradées en plantation d'essences forestières (*Gmelina arborea* et *Tectona grandis*) et fruitières (*Anacardium occidentale*) dans quinze (15) sites ont été réalisés en 2017.

Tableau 11 : Situation des superficies reboisées dans la zone du projet en 2017

Préfectures	CR	Localisation du site	Superficie (ha)	ONG adjudicataire
Mandiana	Kantoumanina	Kantoumanina Centre	5	AJDIIC
		Sokouraba	5	AJVDM
	Sous-Total 1		10	

Faranah	Beindou	Hermakono, District Dalaflani	5	APIC
	Passaya	Bérétafoua, District Toumania	10	GUIDRE
	Sous-Total 2		15	
Kissidougou	Albadariah	Yassardou Centre	10	APARFE
		Yardo Centre	5	ACDA
	Gbangbadou	Kréssane	5	CODAPA
	Sangardo	Mansouyah	5	AMERAF
		Foréah	10	AGUIPERNA
	Sous-Total 3		35	
Kouroussa	Cisséla	Cisséla Centre	5	ODSD
	Cisséla	Djigbè	5	SRR
	Banfèlè	Banfèlè Centre	5	GHA Guinée
		Tininkoro	5	GUIDED-CAM
	Douako	Tindo	5	CORAC
	Baro	Mare de Baro	5	GAAPE
	Sous-Total 4		30	
	Total		90	

Source : Rapport d'exécution 2017 du projet

En réalité 94,5 ha de superficies dégradées ont été reboisés (ce qui exprime une forte motivation des communautés dans la zone du projet) dans dix (10) CR des quatre (4) Préfectures pendant la Campagne de reboisement de 2017 (environ 93 384 plants forestiers et fruitiers mis en terre).

Tableau 12 : Nombre de plants mis à terre pour la réalisation de pare – feux autour des sites reboisés

Préfectures	Communes Rurales (CR)	Localisation du Site	Nbre de plants	Superficie
Mandiana	Kantoumanina	Kantoumanina Centre	2 400	3
		Sokouraba	4 000	5
Sous total Mandiana			6 400	8
Faranah	Beindou	Hermakono, District Dalaflani	1 890	2,4
	Passaya	Bérétafoua, District Toumania	4 400	5,5
Sous total Faranah			6 290	7,9
Kissidougou	Albadariah	Yassardou Centre	8 000	10
	Gbangbadou	Yardo Centre	4 000	5
		Kréssane	2 215	2,8
	Sangardo	Mansouyah	4 300	5,4
		Foréah	6 000	7,5
Sous total Kissidougou			24 515	30,6

Kouroussa	Cisséla	Cisséla Centre	400	0,5
		District de Lorombo	1 000	1,25
	Banfèlè	Banfèlè Centre	0	0
		Sininkoro	4 000	5
	Douako	Tindo	1 000	1,25
	Baro	Mare de Baro	1 200	1,5
Sous total Kouroussa			7 600	9,5
Total Nombre de plants et superficie (en ha) pour les pare-feux verts			44 805	56,0 ha

Source : Rapport d'exécution 2017 du projet

Des pare-feux verts de 56 équivalents-ha soit 44 805 plants d'Anacardier ont été réalisés autour des sites reboisés.

- La réalisation de la cartographie et l'aménagement de 33 têtes de sources vulnérables à travers la plantation d'espèces résilientes adaptées notamment 37,31 ha avec 73 115 plants dont 9715 fruitiers, 38 116 forestiers et 25 284 souches de vétivers et 49,5 km de cordons pierreux végétalisés avec 9914 souches de vétivers le long des courbes de niveaux dans les 11 communes rurales des 04 Préfectures (Faranah, Kissidougou, Kouroussa et Mandiana).
- La restauration de 474,6 équivalents ha de berges de cours d'eau dégradées du fleuve Niger et de ses affluents avec un reboisement de 82,86 eq ha par 950 plants fruitiers et 14 804 forestiers, 8550 souches de vétivers dans les 11 Communes Rurales des Préfectures de Kissidougou, Faranah, Kouroussa et Mandiana. Le processus de mise en défens est en cours.
- La restauration de 168,90 équivalents ha de terres dégradées des bassins versants du fleuve Niger et de ses affluents à travers la plantation de 78,29 eq ha avec 18 593 plants forestiers, 9341 plants fruitiers et la mise en défens de 168,90 ha et 600 m de cordons pierreux végétalisés avec 7474 souches de vétivers dans dix (10) Communes Rurales des Préfectures de Kissidougou, Faranah, Kouroussa et Mandiana.
- La réalisation de la cartographie et la restauration de 404,29 eq ha de méandres critiques très dégradés à travers la plantation de 36 eq ha avec 4112 souches de vétivers, 5142 plants d'essences (dont 500 fruitiers et 4 642 forestiers) adaptées aux conditions des écosystèmes des méandres critiques dans les 11 Communes Rurales. Le processus de mise en défens des 231,41 ha est en cours.
- La réalisation de la cartographie et la réhabiliter de 108,64 ha de 12 mares (dont 73,14 ha de 5 mares à Faranah, 15,00 ha de 3 mares à Kouroussa et 20,50 ha de 4 mares à Mandiana) par la plantation de 79,50 ha (25,00 ha à Faranah, 15,00 ha à Kouroussa et 39,50 ha à Mandiana) avec 34 420 plants d'essences locales et exotiques adaptées aux écosystèmes des zones humides (10 196 fruitiers, 22 876 forestiers et 1348 souches de vétivers).

Ce produit est en bonne voie mais son taux d'exécution est moins de 80%.

d) Produit 1.4, « Les pratiques d'utilisation des terres sont adaptées pour faire face aux défis du changement climatique dus à des écosystèmes résilients graduellement dégradés de façon générale » : ce produit a permis :

- L'élaboration d'une approche de Gestion adaptative de prévention contre les feux brousse intégrant notamment, les feux précoces, l'ouverture et le nettoyage des pare-feu dans les zones les plus vulnérables du projet
- La formation de 51 personnes (dont 09 femmes soit 17,65%) des Services techniques déconcentrés, des ONG et groupements maraichers des 04 préfectures de Faranah, Kissidougou, Kouroussa et Mandiana sur la gestion adaptative de prévention contre les feux de brousse dans les zones les plus vulnérables par la Direction Nationale des Eaux et Forêts.
- La création et ou la redynamisation de 22 forêts communautaires pour une superficie totale 879,03 ha. Les attestations de cession des terres, les PV de constitution des Comités de Gestion, les cartes de délimitation, les cartes de végétation et les plans de gestion concertés ainsi que les attestations de reconnaissance sont signées par le Directeur National des Eaux et Forêts sont disponibles. La mise en œuvre des plans de gestion concertés a démarré dans les 18 forêts communautaires avec l'enrichissement de 16 ha de zones dégradées (11578 plants fruitiers et 8000 plants forestiers). Le suivi de la mise en œuvre des plans de gestion concertée pose problème du fait notamment des problèmes fonciers et des feux de brousse.
- La création de 22 entreprises locales de pépinières communautaires et privées pour la production de plants forestiers et fruitiers avec maîtrise des techniques de greffage par des pépiniéristes. Les résultats obtenus dans ce cadre sont entre autres : (i) 47 personnes (dont 11 Chefs Cantonnements forestiers, 24 pépiniéristes privés, 1 personne ressource et 11 membres de groupements féminins) ont été formées sur les techniques d'installation et de gestion d'une pépinière ainsi que sur les techniques de greffage; (ii) Au total 141 655 plants dont 36 498 fruitiers ont été produits dans 22 pépinières des 11 Communes Rurales des Préfectures de Faranah, Kissidougou, Kouroussa et Mandiana. Sur ces 141 655 plants produits, 92 161 plants sont vendus pour un montant d'environ 291 728 500 FGN dont 61670 plants forestiers pour un montant de 185 010 000 FGN et 30 491 plants fruitiers pour un montant de 106 718 500 GNF; (iii) 3000 plants de bigaradiers devant servir à l'installation de 22 parcs à greffons sont disponibles au niveau des pépinières et attendant d'être installés dans les périmètres maraichers en cours d'aménagement; (iv) la gestion des 22 pépinières qui a impliqué 104 personnes dont 52 sont des femmes (soit 50%). Ces entreprises ont des difficultés à écouler les plants forestiers en raison notamment que les demandes sont plutôt focalisées sur les plants fruitiers.
- La confection de 2100 foyers améliorés utilisés par 2000 ménages. Au total 901 femmes sont formées pour la confection et la diffusion des foyers améliorés en banco dans les 11 Communes Rurales pilotes du projet. Vingt-deux (22) artisans soudeurs sont aussi formés sur la fabrication et la diffusion de foyers améliorés métalliques et mixtes. Huit (08) foyers améliorés en banco sont confectionnés dans les cantines scolaires de 6 écoles appuyées par le Programme Alimentaire Mondial (PAM) dans les CR de Kantoumanina et Dialakoro à Mandiana. Ces foyers, confectionnés dans le cadre d'une synergie d'actions inter-agences, servent à préparer la nourriture pour 937 élèves (dont 274 sont des filles). La faible capacité financière des artisans soudeurs et des ménages rend difficile l'utilisation pérenne de ces foyers améliorés.

- La mise en place de 22 Entreprises locales pour la professionnalisation à l'apiculture sans feu dans les 11 CR concernées à travers la formation de 22 artisans (dont 4 femmes membres de groupements apicoles). Les modules de formation ont porté sur la fabrication, la réparation et l'entretien des ruches kényanes. Au total 462 ruches kényanes sont distribuées sur la base de contrats-plans et mises à la disposition des groupements apicoles et des Comités de gestion des forêts communautaires: i) 262 dans la Région de Kankan (soit 90 dans la Préfecture de Mandiana et 172 dans la Préfecture de Kouroussa) et ii) 200 dans la Région de Faranah (soit 80 dans la Préfecture de Faranah et 120 dans la Préfecture de Kissidougou). La production du miel est pour l'instant timide et demande un suivi rapproché des apiculteurs.
- L'aménagement 23 ha de périmètres maraîchers sont aménagés avec des forage équipés de systèmes de pompage solaire ou puits améliorés équipés de pompe à motricité humaine au profit de 25 groupements féminins regroupant 350 membres et une Union de groupements maraîchers de 3115 membres. La qualité des ouvrages à ce niveau est mauvaise dans beaucoup de sites (problèmes d'infiltration, étanchéité des bassins, la capacité de pompage faible par rapport aux capacités des plaques solaires, pertes de charge liées à la disposition de certains ouvrages, problèmes d'irrigation liés au non-respect des pentes, etc.). De plus, la question de la diversification qui devrait être entamée d'ores et déjà dans certains périmètres n'est pas abordée.
- L'identification de 110 ha de bas-fonds et plaines (dont 55 ha à Faranah et Kissidougou et 55 ha à Kouroussa et Mandiana) pour des aménagements hydro – agricoles dans chacune des 11 parcelles communautaires de 10 ha par Commune Rurale, au profit des femmes intégrant les survivantes d'Ebola et des femmes chefs de ménages.
- La restauration de 220 ha de jachères agricoles dégradées (100 ha à Faranah et 120 ha à Mandiana de manière participative à travers la plantation et semis direct de 17 289 plants fruitiers avec un écartement de 20 m entre les lignes et 10 m sur les lignes et 60 910 plants de Gmelina en Haies vives dans les 04 Communes Rurales des Préfectures de Faranah et Mandiana.
- L'identification et aménagement (en cours) de 06 Unités Pastorales (UP) de 831 ha sur les 800 ha dont 03 UP de 657 ha dans la Région de Kankan (comprenant 01 UP de 217 ha dans la Préfecture de Mandiana et 02 UP de 440 ha dans la Préfecture de Kouroussa) et 03 UP de 174 ha dans la Région de Faranah (comprenant 02 UP de 129 ha dans la Préfecture de Faranah et 01 UP de 45 ha dans la Préfecture de Kissidougou). Ce qui contribuera fortement à réduire les conflits agriculteurs et éleveurs et la protection des forêts contre les feux de brousse. Certaines UP seront aménagées pour servir d'éco villages.
- La distribution de 46 833 Kg de semences améliorées (dont 46 400 Kg de riz, 29 Kg d'aubergine, 84 Kg de gombo et 320 Kg de haricots) au profit de 1160 bénéficiaires directs reconnus parmi les femmes chefs de ménages vulnérables. L'appréciation des rendements laisse comprendre selon les bénéficiaires rencontrés que des progrès sont faibles en raison notamment d'un manqué d'encadrement rapproché. De plus il n'existe aucun système d'apprentissage qui garantissent la continuité et ou la réplique de bonnes pratiques.
- La mise à disposition de 3000 boutures de manioc de variété améliorée à cycle et résilientes aux maladies à 10 producteurs semenciers ou pépiniéristes pour la multiplication de la semence dans 10 Communes Rurales des Préfectures de Faranah, Kissidougou, Kouroussa et Mandiana.

- La construction de 4 magasins de stockage couplés avec des abris plateformes multifonctionnelles dans les CR de Passaya (Préfecture de Faranah), Sangardo (Préfecture de Kissidougou), Douako (Préfecture de Kouroussa) et Dialakoro (Préfecture de Mandiana). Les abris ne sont pas à présent dotés de plateformes mixtes (batterie et panneaux solaires).

Ce produit est en bonne voie et son taux d'exécution est de 78%.

4.2.1.2 _ Niveau d'atteinte du résultat 2

Le niveau d'atteinte du résultat 2, « La gestion climatique et adaptative des écosystèmes est intégrée dans la planification locale et régionale et les processus d'élaboration des politiques » se présente aussi comme :

a) Produit 2.1, « La gestion des risques climatiques et la résilience sont intégrées dans la planification et la budgétisation de la GRN conduites par les ministères, préfectures et sous-préfectures concernés en Haute Guinée » : Les réalisations en liens avec ce produit concernent :

- L'actualisation de 16 Plans de Développement Local (PDL) dans les communes des régions de Faranah et Kankan. Ces plans intègrent désormais des stratégies et actions prioritaires d'adaptation aux effets adverses des risques climatiques.
- La mise en place de Comités de gestion des fonds de sauvegarde environnemental dans les 11 Communes Rurales et les Districts pilotes. Les fonds issus des contrats plans dans le cadre de la lutte contre les feux et la restauration des écosystèmes (environ 20%). Ce fonds (fonds environnement) est alimenté par la ponction de 20% du coût total de chaque marché attribué à un opérateur) ne sont pas mis en place à cause du manque d'institutionnalisation des comités de gestion. Ce qui rend aussi difficile l'ouverture des comptes dans un système financier décentralisé ou dans une banque classique.

Ce produit est en bonne voie et son taux d'exécution est de 75%.

b) Produit 2.2, « Un système d'information géographique pour le Haut Bassin du Niger est établi et maintenu grâce à un partenariat fonctionnel » : les réalisations concernent :

- Ce produit n'a pas été livré mais la constitution d'une base de données (BD) de documents archivés sur papier dur et en version électronique est effectuée. La base de données géographique référencée n'est pas encore mise en place.

Ce produit n'est pas en bonne voie (il est de 0%), sa mise en œuvre effective trahit le fait que le dispositif demande une bonne coordination entre les différents acteurs (surtout les services

c) Produit 2.3, « Les stations météorologiques de Faranah, Kouroussa, Mandiana, Kissidougou et Kankan sont réhabilitées et capables de générer et de disséminer des produits d'alerte précoce pour évaluer les données climatiques existantes et nouvelles » : Au titre de ce produit, les réalisations ont concerné :

- la rénovation et l'équipement (équipés en mobilier de bureaux et sources d'énergie solaire) de bâtiments servant de bureaux pour les Secrétaires techniques préfectoraux (STP).
- la rénovation et équipement (équipées en mobiliers de bureaux et connectées au système d'énergie solaire) de cinq (5) stations météorologiques des préfectures de Faranah, Kissidougou, Kouroussa et Mandiana.
- Cinq (5) stations synoptiques sont installées dans les 4 préfectures et sont de nature à permettre des prévisions des risques climatiques en vue de fournir des informations et produits climatiques fiables d'alerte précoce et d'offrir des options alternatives prioritaires d'adaptation. Des difficultés d'accès aux données de certaines stations synoptiques sont constatées au cours de la mission (Kissidougou, Kankan et Faranah) malgré que la Direction Nationale de la Météorologie ait à sa disposition une adresse IP.
- L'acquisition et installation de 99 pluviomètres classiques au profit des 11 CR pilotes.
- L'acquisition et installation de 11 pluviomètres automatiques intégrés (1 par CR) à un système de transmission est en cours.

Ce produit n'est pas en bonne voie puisque son taux d'exécution est environ de 31,43%

d) Produit 2.4, « Les bénéfices écologiques, économiques et sociaux (générés par le projet) sont documentés dans la zone cible à travers l'apprentissage et le feed back en utilisant des moyens de communication modernes, novateurs et adaptés localement » : les réalisations en lien avec ce produit concernent :

- L'information et la sensibilisation de 3879 personnes (dont 1548 femmes, soit 40%) sur le projet et les enjeux du changement climatique.
- La conception, la préparation et l'implantation de Vingt-trois (23) panneaux de visibilité dans les quatre (4) Préfectures de la zone d'intervention du projet: Mandiana (4), Kouroussa (4), Faranah (4), Kissidougou (3) et Kankan (8).
- La réalisation d'un film documentaire sur la situation de référence du projet mais pas encore été diffusé.
- La sensibilisation, formation, information et communication environnementale sur les actions d'adaptation (SFICE) au profit de 8739 personnes (dont 3596 femmes soit 41%) dans les 11 Communes Rurales des Préfectures de Faranah, Kissidougou, Kouroussa et Mandiana.
- L'organisation de sessions de sensibilisation, formation, information et communication environnementale (SFICE) d'adaptation dans la zone du projet de 1780 décideurs (dont 491 femmes soit 28%) des services techniques déconcentrés et décentralisés des Eaux et Forêts, Agriculture, Elevage, Pêche, élus locaux, Société civiles et organisations communautaires de base (OCB).
- La production, diffusion et rediffusion des Campagnes de Sensibilisation, Formation, Information et Communication Environnementale (SFICE) dans les 11 Communes Rurales de la zone du projet ont été réalisées par les cinq (05) Radios Rurales Locales (RRL) de Faranah, Kissidougou, Kouroussa, Mandiana et Kankan.

Ce produit est en bonne voie et son taux d'exécution d'environ de 67%

Le taux moyen d'exécution des activités couvertes par ce résultat du projet dépasse les 75% . Cette situation s'explique par le fait que les actions ont porté essentiellement sur l'installation des équipements météo, l'équipement des bureaux en mobiliers, l'installation de l'énergie solaire et la création d'une adresse IP au profit de la Direction Nationale de la Météorologie. La connexion des stations a été suivie par l'installation des 11 mini-stations automatiques pour la période 2019.

Les cartes géo-référencées et le site web programmés pour 2018 n'ayant pas été réalisés et reconduit dans le PTA 2019 est en cours de réalisation.

Par ailleurs, on a pu constater lors de la mission de terrain et des échanges avec les services de la météorologie de Conakry, Faranah et Kankan que :

- la station synoptique de Kissidougou, depuis son installation jusqu'à présent on n'a pas accès à ses données. D'après les diagnostics et les multiples tests, il a été constaté une défection sur la radio A440 et son câble (qui le relie au receveur A850 ne fonctionne pas) ainsi que la source d'alimentation électrique (batterie).
- la station Agro météorologique de Mandiana qui depuis son installation n'a fonctionné que pendant trois (3) jours, et après sa source d'alimentation en énergie (batterie avec des panneaux solaires) a complètement lâché.
- les stations synoptiques de Kankan et Faranah et agro météorologique de Kouroussa sont opérationnelles mais il y a trois capteurs qui ne fonctionnent pas correctement à savoir le capteur du vent ultrasonique (Station de Faranah), le capteur de la pression atmosphérique et le capteur d'humidité du sol (Station de Kankan). Quant à la station de Kouroussa, l'utilisation du logiciel « addVNTAGE Pro 6.6 » par l'Agent de la station n'est pas du tout effective.

Donc, on peut dire pour ce qui concerne les progrès vers la réalisation des résultats qui mettent en évidence l'efficacité, que le projet se situe dans une progression normale, la trajectoire vers l'atteinte des résultats est satisfaisante.

La matrice de progrès vers la réalisation des résultats du projet se présente comme suit :

Tableau 13 : Matrice de progrès du projet

Stratégie de projet	Indicateur		valeurs de référence	Cible à la fin du projet	Cibles annuels atteintes				%	Raiting		Appréciation (HS, S, MS, MU, U, HU)
					2017	2018	2019	Cumul				
Objectif immédiat: Objectif du projet : Réduire la vulnérabilité des communautés locales du bassin supérieur du fleuve Niger aux risques supplémentaires posés par le changement climatique et renforcer leurs résilience de manière générale à travers une approche axée sur les écosystèmes, qui se concentre sur les bassins versants, les pratiques d'utilisation des terres et la capacité d'adaptation.	Nombre de bénéficiaires directs des actions de réduction de la vulnérabilité	Nombre de personnes	0	50 000	ND	34 417	ND	34 417	68,83%			MS
		Pourcentage de femmes	ND	25 500	ND	19 962	ND	19 962	78,28%			S
		Nombre de rapport d'évaluation de la vulnérabilité	0	1	1	0	0	1	100%			HS
	Nombre d'actions d'adaptation intégrant les connaissances et compréhension des risques climatiques au niveau régional (Kankan et Faranah) et dans les sites pilotes de démonstration du projet	Nombre plateforme institutionnelle pour l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'adaptation est établie et opérationnelle	0	4	0	4	0	4	100%			HS
		Nombre de plan d'adaptation du paysage au climat est élaboré et en cours de mise en œuvre	0	1	0	1	0	1	100%			HS
	Nombre d'actions pilotes de réduction de	Nb d'ha de bassins versants vulnérables	0 ha	2500 ha	0	168,89 ha	224,82 ha	393,71 ha	15,75%			U

	la vulnérabilité et de renforcement de la résilience mises en œuvre	sont restaurés dans les 11 CR des Préfectures de Faranah, Kissidougou, Kouroussa et Mandiana										
		Nb d'équivalents ha de terres dégradées le long des rives du Niger sont restaurées par la création de digues et diguettes, avec un reboisement intégrant des espèces fruitières et forestières par contrat-plans pour un contrôle de l'érosion et des inondations	0 ha	3000 ha	0 ha	792,22 ha	320,23 ha	1112,45 ha	37,08%			MU
		Nb de forêts communautair es couvrant globalement 2500 ha sont sous gestion préventive des feux de brousse, avec	0	22	0	22	0	22	100%			HS

		pour chacune, un plan local d'aménagement, des pare-feux périmétraux et des conventions locales d'utilisation durable des ressources biologiques dans les 11 CR des Préfectures de Faranah, Kissidougou, Kouroussa et Mandiana										
		Nb d'unités Pastorales (UP) couvrant une superficie totale de 800 ha sont dotées de points d'eau et dispose chacune, d'un plan d'aménagement, de gestion d'adaptation et d'utilisation durable des parcours du bétail avec des actions d'enrichissement	0	4	0	1	1	2	50%			MU

		nt des pâturages dans les régions de Kankan et Faranah avec promotion de l'embouche bovine et ovine										
Réalisation 1 : La résilience climatique des moyens de subsistance tributaires des ressources naturelles dans les sites du projet est assurée par la sécurisation du flux continu des services agro- écologiques et hydrologiques essentiels dont ils dépendent.	Nombre d'hectares de terres dégradées réhabilitées de manière participative	Nb d'hectares de terres agricoles dégradées sont réhabilités de manière participative avec des actions agroforestières intégrant des fruitiers, forestiers à travers des contrat-plans	ND	3 000	94,50	220	125,05	439,55	14,65%			MU
		Nb de Promotion de l'entrepreneariat rural avec la formation et l'encadrement de 22 pépiniéristes villageois pour la production de 20 millions de plants dont 25% de fruitiers	ND	22	0	0	22	22	100%			HS

		pour les besoins de reboisement par contrat-plans										
	Nombre d'hectares de terres agricoles peu fertiles abandonnées récupérées pour servir de forêts communautaires par des actions de régénération assistée	Nb ha de mise en défens avec régénération assistée sont établis sous forme de Forêts Communautaires	ND	5 000	0	961,11	545,05	1506,16	30,12%			MU
		Nd de Promotion de l'entrepreneariat rural avec la formation d'artisans locaux pour la production et l'utilisation par les ménages des sites d'actions pilotes du projet de foyers améliorés pour une réduction des pressions sur les formations forestières	ND	22	0	0	22	22	100%			HS
		Nombre d'hectares de	ND	200	0	108,64	46,63	155,27	77,63%			MS
		Nb sites RAMSAR de la										

	zones humides restaurées	zone du projet réhabilité et intégrant la pisciculture										
	Nombre d'équivalents hectares de berges dans les méandres critiques restaurés	Nb d'équivalents hectares de berges et méandres critiques sont restaurés avec une réhabilitation de la végétation riveraine et des forêts galeries par contrat-plans	ND	2 500	0	728,51	255,46	983,97	39,36%			MU
	Nombre d'hectares de formations forestières communautaires sous gestion adaptative contre les feux de brousse	Nb d'ha de zones forestières communautaires vulnérables aux feux de brousse « hotspots climatiques » autour de la Forêt classée de Mafou bénéficient de plans locaux d'aménagement et de gestion préventive	ND	90 000	0	45 000	45 000	90 000	100%			HS

		améliorée des feux de brousse autour des Aires Protégées										
		Nb de Promotion de l'apiculture pour une contribution à la préservation des forêts contre les feux de brousse et le renforcement des services des écosystèmes	ND	22	0	0	22	22	100%			HS
	Nombre de personnes bénéficiant de l'adoption de moyens d'existence diversifiés et résilients au changement climatique	Nb de personnes	ND	50 000	0	0	34 417	34 417	68,83%			
		Pourcentage de femmes	ND	25 500	0	0	19 962	19 962	78,30%			MS
	Réalisation 2: Le renforcement des capacités et des systèmes d'information se traduisent par l'intégration du changement climatique et de	Nombre de plans d'adaptation au changement climatique élaborés et en cours de mise en œuvre au plan communal	0	18	0	0	16	16	88,88%			MS
		Nb de banque de données au niveau du Bassin du Haut Niger régulièrement mise à jour génère des données climatiques fiables et efficaces pour appuyer	ND	1	0	0	0	0	0%			HU

l'adaptation dans les plans de gestion nationaux, régionaux, locaux de développement et dans les politiques et les pratiques	la réduction de la vulnérabilité et le renforcement de la résilience des écosystèmes et des systèmes de production											
	Nb d'institutions capables d'identifier, hiérarchiser, mettre en œuvre, suivre et évaluer les stratégies et mesures d'adaptation au plan sous régional, national, régional et local		ND	16	0	4	0	4	25%			MU
	Nb de Note du projet portant sur l'indicateur №10 du CCA TT des lignes directrices du FEM / Adaptation		0	6	0	0	0	0	0%			HU
	Nombre de personnes formées pour identifier, prioriser, mettre en œuvre, suivre et évaluer les mesures et stratégies d'adaptation	Nombre de personnes	ND	1000	0	0	1190	1190	119%			HS
		Pourcentage de femmes	ND	300	0	0	455	455	151,66%			HS
	Nombre de témoignages des bénéficiaires sur les changements perçus dans l'amélioration des conditions de vie, de résilience des systèmes de production et des services des écosystèmes		ND	16	0	0	0	0	0%			HU

L'analyse du tableau donne des taux d'exécution physiques globaux ci après :

- Objectif immédiats : 72%
- Résultat 1 : 71%
- Résultat 2 : 55%

Donc à mi – parcours, la matrice de progrès vers la réalisation des résultats du projet donne des taux de réalisation physiques significatifs et satisfaisant. Pour ce qui concerne les investissements et les actions de planification et ou de processus d'élaboration des politiques, qui sont en cours de réalisation (puisque le projet n'a pas encore couvert toute sa zone d'intervention), des taux de réalisation physique de 71% et 55% sont très significatifs et prouvent à suffisance que le projet a véritablement amorcé son rythme de croisière.

Un des éléments significatif et illustratif des interventions du projet à travers cette approche d'adaptation basée sur les écosystèmes, concerne ce témoignage d'une bénéficiaire sur les changements perçus dans l'amélioration des moyens et modes d'existence (PIR 2018).

Témoignage N°1 :

Je m'appelle Mariama DIALLO, je suis présidente du groupement des femmes formées à la fabrication de foyers améliorés dans le centre de Kantoumanina (comune de Mandiana). Avant l'arrivée du projet EbA, notre village a subi des impacts très négatifs de l'exploitation de l'or, ce qui a entraîné une surpopulation et des pressions excessives sur nos ressources notamment les forêts, de la part des personnes ayant besoin de bois de chauffage et de charbon de bois. Cela a conduit à la coupe excessive de bois et à des feux de brousse qui sont souvent causés par les agriculteurs et les chasseurs. Nous, femmes et enfants, parcourons de grandes distances pour trouver du bois de chauffage et passons beaucoup de temps à cuisiner. Nous étions parfois contraints d'abandonner nos activités quotidiennes et parfois nos enfants attendaient si longtemps qu'ils auraient souvent faim et dès fois nous étions obligés d'envoyer des enfants chercher du bois à grande distance. Le peu d'argent que nous avons est juste suffisant pour acheter un paquet de 20 000 GNF de bois (équivalent à 2,22 USD) qui ne peut être utilisé que pendant une journée. Avec l'arrivée du projet, au total, de nos 30 femmes du village, nous sommes formées à la fabrication de foyers améliorés en banco et en céramique dans un support métalliques. Dans le village cinq (5) artisans ont également été formés à la fabrication de ces foyers améliorés. Nous facturons 20 000 GNF pour la fabrication d'un foyer et nous vendons un foyer en métal à 75 000 GNF et un foyer amélioré à 150 000 GNF. Cette activité nous a apporté de nombreux changements positifs. Nous avons diversifié nos activités et nos sources de revenus. Les revenus gagnés nous ont permis non seulement de payer les frais de scolarité de nos enfants et les frais médicaux des membres de notre famille, mais aussi de compléter les dépenses quotidiennes. L'utilisation de ces foyers améliorés nous a permis de réduire le temps de cuisson et la quantité de bois et de charbon (d'environ 60%). Cela nous permet également de préserver notre santé et sécurité avec l'utilisation de beaucoup moins de fumée.



Témoignage N°2 :

Je m'appelle Fodé TRAORE, je suis de Kabaya, commune rurale de Gbangbadou. Je fais partie des six menuisiers de Kissidougou que le projet a formé sur la fabrication de ruches kényanes. Depuis la formation, j'ai fabriqué 66 ruches et le projet AbE a commandé pour les forêts communautaires. Avec cette formation, je n'ai pas besoin d'aller faire le dragage comme certains le font. Je suis avec mon enfant (photo) qui vient souvent apprendre avec moi lorsqu'il ne part pas l'école (samedi ou dimanche puisqu'il fréquente l'école). Le projet a été pour nous une très bonne chose puisqu'il nous a formés sur la fabrication de ruches pour développer l'aviculture dans nos villages. Le seul problème qu'on a c'est l'écoulement des ruches. Comme je l'ai dit, pour l'instant il n'y a que le projet qui paye avec moi.

Par rapport à l'efficacité, la mission d'évaluation note que les résultats de performance du projet sont satisfaisants. Beaucoup d'activités sont mises en œuvre dans les villages avec des résultats concrets même si des difficultés (souvent liées à la qualité des infrastructures) persistent encore. Par exemple, il est clair dans beaucoup de villages que les femmes accordent de plus en plus un intérêt particulier aux activités de maraîchage avec les périmètres maraîchers (dont la source est alimentaire par des panneaux solaires) installés par le projet. Des micro – entreprises génératrices de revenus sont aussi développées au projet des pépiniéristes, des femmes qui confectionnent les foyers améliorés (à base d'argile, des menuisiers locaux qui fabriquent les ruches kényanes, etc. les groupements et les communautés villageoises s'organisent de plus en plus et comprennent aujourd'hui l'approche d'adaptation basée sur les écosystèmes comme étant une approche à internaliser pour se maintenir et par la suite inverser la tendance.

4.2.2 _ Obstacles entravant encore la réalisation de l'objectif du projet

En dépit du retard constaté dans la mise en œuvre des activités (le document Projet été signé le 15 Juin 2016 et la phase de démarrage matérialisée par le lancement officiel le 22 février 2017) qui n'a pas impacté significativement les résultats, certains obstacles entravant la réalisation de l'objectif du projet ont été constatés, il s'agit de :

- la problématique foncière de la zone d'intervention du projet : le manque de définition des droits de propriétés dans la zone d'intervention (non clarification des droits fonciers en milieu rural) est de nature à décourager les ambitions du projet pour la mise en œuvre des différents produits des résultats. Elle est la cause principale des difficultés de mise en œuvre (constatées lors de la mission) des actions de réhabilitation des terres dégradées dans la zone du projet.
- la faible capacité technique des ONGs partenaires et des conseillers agricoles de ANPROCA : Ces partenaires d'exécution qui font l'interface entre le projet et les bénéficiaires (dans le souci de promouvoir le faire – faire) notamment dans la mise en œuvre des activités sur le

terrain n'ont pas la maîtrise technique des itinéraires et des référentiels pour ce qui concerne les bonnes pratiques en matière de récupération des terres dégradées et de multiplication de semences adaptées à haut potentiel de production distribuées à certains producteurs de la zone d'intervention du projet. La faible capacité des conseillers agricoles sur la maîtrise des pratiques agricoles durables (sortir donc des pratiques conventionnelles) est un obstacle majeur pour l'accompagnement des producteurs / trices surtout dans un contexte d'adaptation.

- le retard constaté dans l'approvisionnement en semences : cette difficulté qui serait liée à des lenteurs de procédures d'acquisition des biens et services, constatée et signalée par les bénéficiaires et les partenaires d'exécution dans beaucoup de localités de la zone d'intervention affecte sérieusement la mise en œuvre des activités du projet puisque dans beaucoup de cas les semences arrivent lorsque les périodes correspondantes aux saisons hivernales sont beaucoup plus avancées.
- le manque d'un espace d'échange d'expériences et de connaissances pour les producteurs de la zone d'intervention du projet : Dans un tel projet d'adaptation basée sur les écosystèmes les producteurs qui partagent et recherchent les mêmes intérêts doivent être dans un cadre où ils pratiquent, discutent et prennent des décisions par rapport à l'adoption et l'étagage de bonnes pratiques agro – sylvo - pastorales. Un cadre regroupant les relais (relais bénéficiaires) des différents villages d'intervention en vue des échanges d'échanges (avec la création d'un groupe whatsapp) est nécessaire et assure la durabilité des interventions du projet.
- l'utilisation considérable de certaines pratiques qui contribuent à affaiblir davantage les écosystèmes de la zone d'intervention du projet : l'utilisation croissante de feux brousse et des herbicides sur les terres dégradées est un défi pour le projet qui cherche inéluctablement à inverser la tendance et à insérer les producteurs dans un cadre de gestion intégrée des terres, de la Production et des déprédateurs. Le passage répété des feux de brousse au niveau de certains sites de plantation et jachères restaurées constitue un sérieux problème qui menace fortement la durabilité des interventions du projet.
- l'entretien et le suivi par les bénéficiaires des plantations forestières et agroforestières ainsi que d'autres activités réalisées par le projet demeurent encore très faibles : une bonne partie des plantations réalisées est abandonnée en brousse et sujette aux feux de brousse intempestifs. Certaines communautés estiment que lors de la mise en place des plantations, les ONG partenaires ont utilisé l'approche « Cash for work » et non sur la participation physique des bénéficiaires comme leur contribution. Ceci rend difficile l'appropriation par ces communautés des plantations réalisées. Elles estiment pour qu'elles continuent à entretenir ces plantations, il faut la mise en place d'un système de rémunération.
- la difficulté de mise en place du fond de l'environnement pour le financement des actions d'adaptation basée sur les écosystèmes (pourtant nécessaire) comme prévue dans le document projet: Le fonds local environnemental d'adaptation prévu (Plan d'actions prioritaires AbE, ce fonds est alimenté par la ponction de 20% du coût total de chaque marché attribué à un opérateur) pour la prise en charge des coûts récurrents des plantations et autres actions d'adaptation basée sur les écosystèmes, tardent à se mettre en place puisque les comités ne sont pas formalisés.
- la lenteur dans la mise en place des comités de gestions alors que les infrastructures sont déjà réalisées: la mise en place des comités de gestion au niveau des groupements

(maraîchers et forestiers) qui n'est pas effective et les stratégies que ceux – ci doivent dégager pour la prise en charge des actions une fois celles-ci seront remises par les prestataires.

- la mauvaise qualité de certains ouvrages: Les ouvrages hydrauliques des périmètres maraîchers présentent pour la plupart des défauts de réalisation : (i) mauvaise implantation (réservoir situé en dessous des bassins d'arrosage à Bendou dans Faranah) ; (ii) bassin d'arrosage filtrants ; (iii) panneaux photovoltaïques posés sans supports solides (facilement détachables par les vents) ;(iv) volume produit insuffisant (Kantoumanina à Mandiana) ; (v) délai de réalisation largement dépassé à Sangardo centre (Entreprise ADACOP).
- la non fonctionnalité des plateformes multifonctionnelles : les plateformes multifonctionnelles pour lesquelles le projet a construit des abris ne sont pas livrées faute de financement. Le consultant a été informé qu'à l'origine le projet AbE finançait les abris et les plateformes étaient fournies par un autre projet qui malheureusement a fermé avant terme. Maintenant que les abris sont construits, les populations attendent toujours.
- les difficultés d'opérationnalisation effective des plateformes institutionnelles : Les arrêtés portant création de ces plateformes institutionnelles sont pris par les Préfets des 4 Préfectures. La fréquence des rencontres de ces plateformes institutionnelles est faible (une à deux rencontre depuis leur création). Un bon fonctionnement de ces structures de rencontres pourrait assurer non seulement un bon suivi du projet mais aussi garantir la durabilité des actions d'adaptation.
- La non fonctionnalité de certaines mini stations et des stations synoptiques : il a été constaté lors de la mission de terrain et des échanges avec les services de la météorologie de Conakry, Faranah et Kankan que : (i) la station synoptique de Kissidougou, depuis son installation jusqu'à présent on n'a pas accès à ses données. D'après les diagnostics et les multiples tests, il a été constaté une défection sur la radio A440 et son câble (qui le relie au receveur A850 ne fonctionne pas) ainsi que la source d'alimentation électrique (batterie); (ii) la station Agro météorologique de Mandiana qui depuis son installation n'a fonctionné que pendant trois (3) jours, et après sa source d'alimentation en énergie (batterie avec des panneaux solaires) a complètement lâché; (iii) les stations synoptiques de Kankan et Faranah et agro météorologique de Kouroussa sont opérationnelles mais il y a trois capteurs qui ne fonctionnent pas correctement à savoir le capteur du vent ultrasonique (Station de Faranah), le capteur de la pression atmosphérique et le capteur d'humidité du sol (Station de Kankan). Quant à la station de Kouroussa, l'utilisation du logiciel « addVNTAGE Pro 6.6 » par l'Agent de la station n'est pas du tout effective.
- la difficulté de produire des bulletins hydrométéorologique : l'un des défis du projet est de parvenir à mettre les services de la météo et de l'hydrologie ensemble en vue de produire un bulletin commun (bulletins hydrométéorologique) à travers notamment son accompagnement. Ce processus semble ne pas prendre corps du fait d'un manque de clarification entre les besoins du service des ressources en eaux (la situation de référence indique que le service a déjà obtenu des équipements d'autres projets) et les appuis accordés par le projet (renforcement des capacités du personnel en termes de production de l'information hydro climatique).
- la durée des contrats des prestataires qui ne couvre le rétablissement des plantations: les contrats avec les ONG locales pour les plantations ne durent généralement que trois (3) mois et ne couvrent pas le rétablissement des plantations. En matière d'adaptation basée sur les

écosystèmes, il est important que les interventions couvrent le cycle de mise en état des plantations qui s'étale en moyenne sur une période de trois (3) ans puisque les communautés n'ont pas les capacités matérielles requises pour conduire le processus c'est de la première année (année de remplacement des manquants) à la deuxième et troisième années (année de suivi des plantations jusqu'à l'établissement aux taux de réussite se situant entre 80 – 90%).

- l'accès difficile de certaines zones du projet : l'inaccessibilité de certains districts surtout en période hivernale rend difficile la mise en œuvre des activités. Elle a souvent occasionné des accidents de certains cadres du projet (le responsable de la base de données et l'ingénieur génie rural).
- l'exode des jeunes vers les sites miniers : les jeunes constituant les principales forces de travail dans les différents districts de la zone d'intervention du projet migrent régulièrement et de façon considérable vers les zones minières, ce qui diminue fortement le niveau de participation. A cela s'ajoute la superposition des activités agricoles paysannes et celles du projet (plantations principalement), ce qui rend difficile la participation de beaucoup de communautés qui ont plutôt des préférences pour les activités de subsistance pendant cette période.
- le faible écoulement des plants produits par les pépinières installées par le projet et le manque de débouchés pour les fabricants locaux de ruches kényanes : les pépiniéristes installés par le projet produisent surtout des plants forestiers alors que les demandes locales sont surtout focalisées sur les arbres fruitiers. Ceci provoque des difficultés d'écoulement des plants dans la plupart des localités de la zone d'intervention du projet. Il en est de même pour les fabricants locaux de ruches kényanes qui part les commandes du projet n'ont pratiquement pas de créneaux.
- la difficulté de mobilisation de la contrepartie nationale : un montant de 150 000 USD était prévu comme contribution en espèce de la partie nationale (comme prévue dans la convention), mais n'a jamais été libérée. Si elle était débloquée comme prévue, aurait dû renforcer davantage les coûts de fonctionnement pour permettre au projet de faire plus d'investissement.
- la faible synergie entre les projets, certains services techniques et ou programmes de gestion durable des ressources naturelles aux niveaux sous régional, national et local : il s'agit à ce niveau des services et ou projets qui ne relèvent pas de la tutelle de l'environnement et des Eaux et Forêts mais qui doivent avoir des interfaces.
- L'inefficacité du cofinancement : le cofinancement tel que décrit dans le document projet n'a pas marché dans le projet. Il y a eu certes des lettres de cofinancement, mais aucun n'engagement n'a été respecté. Pour l'instant, il ne diminue pas la performance des interventions du projet mais met une forte incertitude sur les engagements pris.

4.3 _ Mise en œuvre du projet et gestion réactive

4.3.1 _ Dispositions relatives à la gestion

Le projet est exécuté suivant la Modalité nationale de mise en œuvre du PNUD (NIM) et l'approche harmonisée procédures (HACT) pour les transferts en espèces sur une période de sept ans. Cela se justifie par la nature technique et financière des structures de l'Etat en charge du projet. Il est sous la tutelle du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts (MEEF) à travers la Coordination des programmes en Développement durable (dont la mise en place a été appuyée par le PNUD) qui

assure le maître d'œuvre et son exécution est mise en œuvre à travers la coordination des actions sur terrain, la participation des partenaires de mise en œuvre et des prestataires de services.

Pour la mise en œuvre des activités du projet, une unité de gestion est mise sur place (UGP) à Kankan. Des antennes mises en place à Faranah, Kissidougou, Kouroussa et à Mandiana. La mise en œuvre est supervisée par un comité de pilotage qui est responsable des prises de décisions. Ce comité joue un rôle essentiel dans le suivi et les évaluations du projet en assurant la qualité de ces processus et produits, et en utilisant les évaluations pour améliorer la performance, la responsabilisation et l'apprentissage. Il approuve la nomination et les responsabilités du gestionnaire de projet et toute délégation de ses responsabilités. Sur la base du plan de travail annuel approuvé, le Comité examine et approuve les plans trimestriels ainsi que les déviations importantes des plans originaux.

Telle qu'organisée, la structure du projet a des chances d'être efficace puisqu'elle permet à travers les réunions régulières organisées par l'UGP un partage des avancées et des difficultés du Projet entre toutes les parties prenantes et d'identifier les mesures de correction à entreprendre pour corriger les retards accusés. Cette architecture permet aussi de garantir un même niveau d'information non seulement au niveau du comité de pilotage mais à l'ensemble des secteurs impliqués. Le Comité de Pilotage intervient régulièrement pour donner les orientations susceptibles de surmonter les difficultés rencontrées dans la concertation au niveau local, sous réserve que les différents représentants soient habilités à prendre des décisions.

Au niveau local, la mise en place de plateformes multi-acteurs amorcée et intégrant les services techniques, les autorités administratives, les autorités communales, les responsables de districts, etc. permet à l'unité de gestion du projet d'avoir des acteurs /interlocuteurs pérennes pour avaliser les propositions faites et accompagner leur exécution. Cette modalité de gestion gagnerait donc plus d'efficacité par un renforcement du rôle des membres des plateformes multi-acteurs dans le suivi du projet.

Conformément à la stratégie de «faire faire», les activités des composantes du projet sont confiées contractuellement à des ONG locales et à des entreprises pour la réalisation des travaux.

Par ailleurs, l'accompagnement du PNUD à travers la procédure NIM est globalement jugé satisfaisant. De plus, les délais entre la date de demande des fonds (les faces) généralement trimestrielle et la date de décaissement des fonds par le PNUD semblent tout à fait acceptables.

Le fonctionnement de l'unité de gestion du projet qui se réunit régulièrement est satisfaisant et repose sur : (i) Un Coordinateur National du Projet, (ii) Un Ingénieur national, (iii) Un gestionnaire de la base de données, (iv) Un assistant administratif et financier, (v) Une assistante Administrative et financière, (vi) Un Expert National en Génie Rural, (vii) Quatre Secrétaires Techniques du projet (Faranah, Kissidougou, Kouroussa et Mandiana), (viii) deux chauffeurs et (ix) un coursier.

4.3.2 _ Planification des activités

La planification des activités se fait sur base d'un plan de travail qui est élaboré et validé chaque année (PTA) et de façon participative. Ces PTA (2016, 2017 et 2018) sont bien détaillés et présentent pour chaque composante et produit attendu, les activités (et sous activités) programmées pour l'année, la responsabilité de la mise en œuvre, le budget planifié ainsi que le calendrier retenu. Depuis le début du projet chaque année le PTA est soumis et approuvé par la réunion du comité de pilotage. Ce qui est conforme aux indications de la partie nationale et des procédures du PNUD. La qualité de la planification est donc appréciée satisfaisante et il n'est exécuté que ce qui prévu dans les plans de travail.

L'unité de gestion du projet maîtrise aujourd'hui parfaitement les règles fixées par cette planification du travail et toutes les parties prenantes les respectent et de manière rigoureuse.

4.3.3 _ Financement et cofinancement

4.3.3.1 _ Financement

L'exécution financière du projet au moment de l'évaluation mi – parcours pour le FEM (principal bailleur avec 8 000 000 USD soit plus de 90% des ressources) se présente comme suit :

Tableau 14 : exécution des ressources du FEM

	Budgets approuvés selon le document Projet et les PTA (1)	Dépense en 2018 (2)	Dépense en 2019 (3)	Total des Dépenses (2018 + 2019) (4)	Taux d'exécution (5) = (4)/(1)
Outcome 1	6 362 500	1 483 401	2 145 120	3 628 521	57%
Outcome 2	1 262 500	679 117	-91 593	587 524	47%
Outcome 3	375 000	545 591	-379 939	165 652	44%
Outcome 4	0	0	-9 549	-9 549	
LDCF/GEF 1008	0	76 971	-140	76 832	
Total	8 000 000	2 785 081	1 663 899	4 448 980	56%

Source : Données CDR

L'analyse du tableau montre que conformément au document projet signé le FEM contribue à hauteur de 8 000 000 USD répartis entre les différentes composantes du projet. Cette contribution du FEM est destinée globalement aux prestations de services, aux voyages, aux équipements et mobiliers, aux charges et entretiens des locaux, aux altérations des locaux, aux locations et entretiens, aux services professionnels, aux formations, aux conférences, aux ateliers, aux frais divers, aux couts de consultations (internationaux et nationaux) et aux aménagements.

L'analyse des dépenses par rapport aux prévisions de cette contribution du FEM montre que la gestion financière du projet est optimale, puisque les emplois sont toujours inférieurs aux ressources et on ne note aucune déviation budgétaire. Les taux d'exécution des ressources sont satisfaisants et situent à un des niveaux optimaux permettant de faire face durant le deuxième cycle du projet aux activités prévues non réalisées et à la consolidation de toutes les activités.

Pour ce qui concerne les ressources du PNUD dont le montant de la contribution est de 600 000 USD, destinée notamment aux services contractuels, son exécution se présente comme suit :

Tableau 15 : exécution des ressources du PNUD

Composantes	Budget approuvé selon le Prodoc	Année 2017		Année 2018		Année 2019		Total		Taux d'exécution
		RA	RD	RA	RD	RA	RD	RA	RD	
Résultat 1	600 000	40 000	40 130	-	-	61 000	116 863	101 000	156 993	53,17%
Résultat 1		-	-	60 000	59 308	-	31 148	60 000	90 457	
Gestion du projet		30 000	29 745	40 000	40 518	-	1 352	70 000	71 614	
Total	600 000	70 000	69 875	100 000	99 826	61 000	149 363	231 000	319 064	

Source : Données CDR

RA : ressources allouées RD : Ressources dépensées TE : Taux d'exécution

L'analyse du tableau montre à ce niveau que si l'on se réfère au document projet où les prévisions sont de 100 000 UDS par an, la gestion des ressources PNUD (fonds TRAC) s'est fait dans la plupart des cas, de façon optimale (53,17%). Toutefois on note une différence signification entre la prévision et les dépenses de 2019 qui se justifie par des initiatives d'anticipation de certaines activités

(notamment les services contractuels avec les prestataires locaux). Globalement le rythme de l'exécution est satisfaisant puisque son taux (53,17%) se situe pratiquement dans la moyenne et les perspectives pour la suite du projet sont bonnes et se maintiendront avec notamment la poursuite des services contractuels.

Fondamentalement et compte tenu du niveau de mise en œuvre des activités, d'atteinte des produits (livrables) et de la matrice des progrès vers la réalisation des résultats (surtout le niveau de réalisation des indicateurs), la mission d'évaluation trouve satisfaisante l'exécution financière du projet à travers notamment les ressources FEM et les fonds TRAC du PNUD. A chemin, la moitié du budget a été consommée et beaucoup de produits du projet ont été livrés. Donc l'utilisation des ressources du projet (ressources FEM et PNUD) a été efficiente même si quelque part la qualité physique de certains livrables aurait pu être de meilleure avec un dispositif de contrôle séquentiel des travaux.

4.3.3.2 _ Cofinancement

Le cofinancement du projet établi sur la base de lettre d'engagements de cofinancement (lettres signées dans le document projet) de différentes structures nationales intervenant dans le même domaine que le projet se présente comme suit :

Tableau 16 : Cofinancement du projet

Nom du Co-financier	Date de la lettre	Montant du Cofinancement (USD)
Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest PPAO/WAAPP 1C Guinée, Ministère de l'Agriculture	18 Mai 2015	9 000 000
METAGRI, Direction Nationale de la Météorologie, Ministère de Transport	01 Juin 2015	100 000
Projet d'Appui au Secteur Agricole en Guinée (PASAG), Ministère de l'Agriculture	26 Mai 2015	16 000 000
Programme National d'Appui aux Acteurs des Filières Agricoles (PNAFA)	20 Mai 2015	89 030 000
Institut de Recherche Agronomique de Guinée, Ministère de l'Agriculture	20 Mai 2015	50 000
TOTAL		114 180 000

Source : Données Document Projet

Conformément au document du projet, le montant total du cofinancement est 114 180 000 USD comme le montre le tableau ci – dessus. Au moment de l'évaluation, la mission a constaté qu'aucune ressource n'est mobilisée. Donc le cofinancement dans le cadre du projet n'a pas fonctionné tel que souhaité lors de la signature du document projet entre le gouvernement de la Guinée et le PNUD/GEF.

4.3.4 _ Systèmes de suivi et d'évaluation au niveau du projet

Le projet n'a pas mis en place un dispositif de suivi-évaluation. Le suivi – évaluation du projet est assuré par le suivi - évaluation du bureau pays qui prend en compte tout les dispositifs de suivi évaluation des projets. Toutes activités de SE du projet AbE figurent dans le PISE qui est actualisé annuellement.

Au niveau du bureau pays, deux plateformes sont impliquées dans le suivi – évaluation : (i) le progiciel ATLAS dans lequel toutes les informations sont saisies. Toutes les cibles annuelles sont définies au fur et à mesures. Sur la base de l'analyse initiale des risques, le journal des risques est régulièrement mis à jour ; (ii) le Corporate Planning Systems) CPS qui fait la situation des tendances par rapport à la planification.

Conformément aux modalités préconisées par le PNUD, le Suivi et l'évaluation du Projet reposent principalement sur :

- un atelier de lancement du projet qui aborde un certain nombre de questions clés, notamment : (i) aider tous les partenaires à comprendre pleinement et s'approprier le projet ; (ii) finaliser le premier plan de travail annuel ; (iii) examiner et s'accorder sur les indicateurs, les objectifs et leurs moyens de vérification, et révéifier les hypothèses et les risques ; (iv) fournir un aperçu détaillé des exigences de rapportage, et de suivi /évaluation (S & E) ; (v) discuter des procédures et obligations d'établissement de rapports financiers, et des dispositions concernant les audits annuels ; (vi) planifier et programmer les réunions du Comité de pilotage.
- Un Rapport annuel de Projet/Rapport de mise en œuvre du projet (APR/PIR) : Ce rapport est préparé pour apprécier : (i) les progrès réalisés vers l'atteinte de l'objectif et des résultats du projet - chacun sur la base des indicateurs, des situations de référence et des cibles en fin de projet ; (ii) les produits (*outputs*) du projet livrés sous chaque résultat (*outcome*) du projet (annuel) ; (iii) les leçons apprises / bonnes pratiques ; (iv) le plan annuel de travail et autres rapports sur les dépenses ; (v) la gestion des risques et adaptative et enfin (vi) les rapports d'avancement trimestriels ATLAS.
- Un suivi périodique de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Projet par des visites de sites : Le Bureau Pays du PNUD et le personnel PNUD-FEM basé dans la région effectuent des visites des sites sur la base d'un calendrier pour évaluer les progrès du projet. Les membres du comité de pilotage du projet prennent aussi part à ces missions.
- Une revue à mi-parcours du cycle de projet : qui permet de déterminer les progrès accomplis vers la réalisation des résultats et d'identifier les amendements en termes d'orientations au besoin. Elle mettra généralement l'accent sur la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et identifiera les problèmes nécessitant des décisions et des actions. Il présente aussi les premiers enseignements tirés à propos de la conception, la mise en œuvre et la gestion du projet.
- Une évaluation finale : La fin du Projet, une évaluation finale indépendante aura lieu, trois mois avant la dernière réunion du comité de Pilotage et sera conduite conformément aux directives du PNUD-FEM. L'évaluation finale mettra l'accent sur la production des résultats du projet tels que planifiés initialement (et corrigés après la Revue à Mi-parcours, si une telle correction a eu lieu). L'évaluation finale examinera l'impact et la durabilité des résultats, y compris la contribution au développement des capacités et la réalisation des bénéfices/objectifs environnementaux mondiaux.

- Un apprentissage et partage des connaissances : Les résultats du projet seront diffusés au sein et au-delà de la zone d'intervention du projet à travers des réseaux et des forums de partage d'information existants.
- Des audits de compte : qui se font annuellement pour apprécier la conformité des procédures (administratives, financières et comptables).

4.3.5 _ Participation des parties prenantes

Pour le projet, il ya eu deux niveaux de participation : (i) au sein du groupe de mise en œuvre ; et (ii) le groupe constitutif plus large. Le groupe de mise en œuvre intègre des organisations responsables et comptables pour le projet et les responsables des activités qui influencent le projet, par exemple, les institutions qui ont un rôle dans la gestion des écosystèmes. Le groupe constitutif comprend les parties prenantes qui ont des intérêts dans les zones d'intervention du projet.

Le progrès réalisés nécessite l'engagement d'une large gamme de personnes pour faciliter le partage de la confiance et de l'information et permettre des hauts niveaux de compréhension et de vision pour les zones du projet.

Les parties prenantes identifiées lors de la préparation du projet ont continué à être impliquées dans sa mise en œuvre notamment à travers leur participation au comité de pilotage. Un plan de participation des parties prenantes a été créé pour fournir un cadre pour guider l'interaction entre les partenaires d'exécution et les principales parties prenantes.

La conception du projet comprend des activités et mécanismes visant à assurer la participation continue et effective des parties prenantes dans sa mise en œuvre :

- la phase de lancement et l'atelier de lancement du projet qui a permis la sensibilisation des intervenants sur le début de la mise en œuvre du projet.
- le Comité de pilotage du projet, qui assure la représentation des intérêts des parties prenantes : Un comité de pilotage du projet (CPP) est constitué pour assurer une large représentation de tous les intérêts clés tout au long de la mise en œuvre du projet.
- Les Plateformes régionales de zone de concertation technique du projet, pour réunir les parties prenantes et les entités sous-régionales pertinentes du projet à partir des régions de Kankan et de Faranah. La représentation des femmes à ces rencontres est une priorité.
- la communication sur le projet pour faciliter la sensibilisation continue : Pour l'instant le projet n'a pas encore sa stratégie de communication, elle va donc s'appuyer sur celle du programme de l'environnement et du développement.
- Renforcement des capacités : Les activités du projet sont axées sur le renforcement des capacités.

4.3.6 _ Communication de données

Les différents rapports d'activités réalisés par le projet et soumis aux principales parties prenantes (Gouvernement, PNUD et FEM) donnent des indications de la progression du projet. Ces rapports fournissent des informations sur : (i) les résultats du projet et notamment les résultats atteints de chaque composante du projet ; (ii) les défis majeurs et les leçons apprises ; (iii) l'analyse et la gestion des risques ; (iv) le partenariat et la mobilisation des ressources ; (v) le suivi-évaluation ; et (vi) les perspectives.

De plus, le projet a recruté, un spécialiste de bases données, ce qui exprime toute l'importance qu'il accorde à cette communication de données.

4.3.6 _ Communication

Compte tenu de la nature de ce projet et de sa focalisation sur des produits de connaissances, il est important de mettre beaucoup d'accents sur la communication des résultats qui n'est pas encore effective. Le dispositif de communication interne du projet doit favoriser les échanges entre les membres du personnel, la Coordination, les parties prenantes et les acteurs clés afin d'atteindre des performances. La stratégie de communication du programme environnement et développement durable (en cours d'élaboration) sur laquelle la communication du projet se reposera doit prendre en compte la communication des résultats du projet et surtout éviter une communication événementielle.

4.3.7 _ Efficience

Au regard des ressources humaines et matérielles utilisées ainsi que des moyens financiers utilisés pour atteindre les différents progrès, la mission constate que :

- Les ressources humaines utilisées se caractérisent par une équipe moyenne comprenant : (i) Un Coordinateur National du Projet, (ii) Un Ingénieur national, (iii) Un gestionnaire de la base de données, (iv) Un assistant administratif et financier, (v) Une assistante Administrative et financière, (vi) Un Expert National en Génie Rural, (vii) Quatre Secrétaires Techniques du projet (Faranah, Kissidougou, Kouroussa et Mandiana), (viii) deux chauffeurs et (ix) un coursier. Cette configuration du personnel pour un projet multisectoriel semble être relativement modeste. De plus, le projet utilise des stagiaires de l'ENATEF pour non seulement leur permettre d'apprendre mais également de vulgariser leur connaissance en termes de bonnes pratiques agroforesteries. Ce qui permet au projet d'avoir plus de résultats avec de moyens conséquents. De plus, on constate que le projet vulgarise dans beaucoup de circonstances plus de techniques simples adaptées qui renforcent la résilience des communautés et avec des ressources quasiment optimales.
- L'analyse des flux financiers du projet montre globalement que les ratios frais de gestion/investissement indiquent que pour 2 USD investis dans les réalisations physiques (récupération de berges, restauration de terres dégradées, périmètre maraîcher avec un système de pompage solaire, unité pastorale, magasin de stockage, abris plateformes, plantations, etc.), on engage en moyenne moins d'un (1) USD comme frais de frais de gestion.
- Le projet est exécuté suivant la procédure d'exécution NIM. Cette approche utilisée est bonne, plus efficiente et les procédures de passation de marché exigent la mise en concurrence pour les acquisitions de biens et services. Ce qui constitue un gage de transparence mais aussi d'efficience.
- Enfin, la finalité du projet étant de renforcer la résilience des communautés à travers une stratégie d'adaptation basée sur une approche de gestion durable des ressources naturelles, il apparaît clairement selon les constats que les capacités d'adaptation des différentes communautés de la zone d'intervention du projet se sont beaucoup améliorées. Ces communautés comprennent de plus en plus la nécessité de changer d'habitudes et de postures face à la dégradation considérable de leur écosystème (suite aux changements climatiques) en adoptant de bonnes pratiques les rendant plus résilientes.

L'analyse de ces deux paramètres indique donc que l'efficacité du projet est satisfaisante, les moyens humains, matériels et financiers utilisés de façon optimale ont permis d'avoir de résultats conséquents.

4.3.8 _ Prise en compte du genre

En Guinée où 85 % de la population est de confession musulmane, le rôle de la femme est réglementé par des normes sociétales qui tirent leur source des traditions culturelles et religieuses. Elle n'a pas d'accès suffisants à certaines ressources naturelles (par exemple beaucoup ne sont pas propriétaires terriens). La femme rurale s'occupe généralement de la recherche de l'eau et de la collecte du bois de chauffe pour le ménage. Par contre, elle a le droit à la parole par rapport aux décisions prises la concernant et sur l'utilisation des ressources naturelles.

La mission a constaté que le projet a accordé une importance particulière à l'autonomisation des femmes dans sa zone d'intervention. Ainsi plus de 50% des cibles directes sont des femmes.

Selon les progrès réalisés sur une population totale de 34 417 habitants répartis dans 49 Districts des 11 Communes Rurales des 4 Préfectures d'intervention du projet 19 962 bénéficiaires soit 58% sont des femmes. Parmi les actions d'adaptation, les initiatives concernant la vulgarisation de foyers améliorés intéressent plus les femmes en raison notamment de l'intérêt qu'elles y trouvent (allègements par exemple des tâches avec moins de risques). Les bénéficiaires directs des actions d'adaptation dans le projet sont exclusivement des femmes :

- 901 femmes formées sur la confection et la diffusion des foyers améliorés (sur 2100 foyers) ;
- 25 groupements féminins regroupant 350 membres et une union de groupements maraîchers de 3115 membres ont bénéficié de 23 ha de périmètres maraîchers avec un système de pompage solaire.
- 52 femmes sur 104 personnes sont impliquées dans la gestion de 22 pépinières soit 50% et 2 pépinières sont initiées et gérées par des femmes/groupes de femmes.
- 1919 femmes sur 3478 personnes soit 55,18% ont directement participé aux actions de restauration des écosystèmes vulnérables.
- 120 femmes sur 500 personnes dont 195 décideurs du développement rural au plan préfectoral et communal sont sensibilisées et formées sur les effets et impacts des risques climatiques et anthropiques. Elles sont capables aujourd'hui de comprendre, d'identifier, de hiérarchiser, de mettre en œuvre, de suivre et d'évaluer les stratégies et les mesures d'adaptation dans les plans locaux de développement.
- 3596 femmes sur 8739 personnes (soit 41% du total) ont bénéficié des actions de sensibilisation, formation, information et communication environnementale (SFICE) d'adaptation dans les 11 Communes Rurales des Préfectures de Faranah, Kissidougou, Kouroussa et Mandiana.
- 24 femmes soit 3% des 80 membres des plateformes institutionnelles chargés d'appuyer la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des mesures d'adaptation planifiées dans les PDL.
- Une des Préfectures sur les 4, dispose du leadership d'une femme recrutée en qualité de Secrétaire Technique Préfectorale (STP) pour la mise en œuvre des actions du projet et une assistante administrative travaille au sein de l'Unité de gestion du projet.
- les activités d'embouche des petits ruminants planifiées pour 2018 visent 220 femmes vulnérables dont une (1) survivante d'Ebola.

Aussi dans tous les villages, la mission a aussi constaté que les efforts en matière d'adaptation basée sur les écosystèmes sont fondés sur la formulation et la mise en œuvre d'activités dans lesquelles les femmes rurales seront engagées et dans ce cadre le projet prévoit la représentation spécifique des femmes sont représentées.

Par ailleurs, il est important de signaler que même si le projet a fait des efforts par rapport à l'autonomisation des femmes, il n'est pas parvenu pour l'instant à équilibrer ou inverser les tendances. Les rapports de force pour ce qui concerne la gestion des ressources sont toujours en faveur des hommes.

4.4 _ Durabilité

4.4.1 _ Risques financiers pour la durabilité

Le facteur financier représente le risque le plus important pour la continuité des bonnes pratiques vulgarisées dans la zone d'intervention du projet. Le plus important dans un tel projet est la continuité des bonnes pratiques vulgarisées dans les domaines agricoles, forestiers, pastoraux. Par exemple une fois les plantations faites, il s'agit de veiller sur elles jusqu'à ce qu'elles s'établissent. Il en est de même pour le renouvellement des plaques solaires des périmètres maraîchers, les foyers améliorés, la restauration des terres, la protection des berges, etc. Les communautés qui ont en charge ces différentes activités sont pauvres et leurs capacités financières ne leur permettent de continuer à entretenir ou à dupliquer les bonnes pratiques après le projet. C'est pour quoi, pour faire face à ce risque, il est important de mettre en place une stratégie pérenne pour que les communautés puissent faire face non seulement aux coûts récurrents des aires de plantations mais également étendre les bonnes pratiques sur une période afin d'amorcer la phase d'appropriation.

4.4.2 _ Risques socio - économiques pour la durabilité

Pour identifier les risques socioéconomiques, il est important de connaître les effets induits par les différentes interventions.

Généralement sur le plan socio-économique, le rôle fondamental des contrats-plans dans la création d'emplois durables et de sources de revenus dans le processus de réhabilitation et de conservation est écosystèmes s'observe surtout dans les actions de protection des têtes de sources, de restauration des bassins versants, des zones humides, des formations forestières, d'intensification et de diversification des systèmes de production. La diversification des activités à travers les pratiques agroforestières (intégration de l'agroforesterie dans les systèmes de production) dans les actions de réhabilitation des écosystèmes et des systèmes de production constitue un facteur important d'adaptation et de promotion de la sécurité alimentaire intégrant la création d'emplois et de richesses à travers une approche chaîne de valeurs de filières porteuses. Toutefois, la zone d'intervention étant une zone où la problématique foncière demeure persistante, des conflits liés à la gestion des ressources peuvent présenter des risques pouvant menacer la cohésion au sein des différentes communautés des districts d'intervention du projet.

4.4.3 _ Cadre institutionnel et risques de gouvernance pour la durabilité

D'un point de vue institutionnel, le projet est soutenu par le gouvernement guinéen puisqu'il prend en compte ses priorités nationales et ses engagements internationaux. L'adaptation basée sur les écosystèmes est et restera une priorité pour le gouvernement.

L'implication des services décentralisés et déconcentrés de l'Etat, en plus de la plateforme institutionnelle de pilotage de la gouvernance environnementale d'adaptation pour d'effectives

synergies, constitue une bonne base de canalisation des efforts et des moyens de manière à pérenniser les acquis du projet.

De plus, la concentration des activités dans les districts est de nature à permettre une capitalisation des leçons d'expérience et de les conduire vers des modèles écologiques (villages écologiques) plus durables. La faiblesse des capacités de bénéficiaires en matière de bonne gouvernance est un risque considérable qui peut impacter sur la durabilité des acquis.

4.4.4 _ Risques environnementaux pour la durabilité

Ces risques sont généralement liés à l'utilisation des ressources par les communautés bénéficiaires. La plupart des technologies vulgarisées ne dégrade pas les écosystèmes. D'autres comme par exemple la restauration des terres dégradées contribue fortement à la séquestration du carbone. Il en est de même pour l'utilisation de plaques solaires comme alternatives aux motopompes pour le pompage de l'eau dans les périmètres maraîchers.

De plus, la concentration des activités dans les districts est de nature à permettre une capitalisation des leçons d'expérience et de les conduire vers des modèles écologiques (villages écologiques) plus durables. Aussi l'utilisation des foyers améliorés diminue à plus de 85% la consommation de bois et de ce fait peut limiter la déforestation.

Par ailleurs, l'utilisation d'herbicides (par certains bénéficiaires des activités de restauration des terres dégradées et multiplication de semences adaptées à haut potentiel de production) et la pratique fréquente des feux de brousse constituent des menaces sérieuses pour les écosystèmes de la zone du projet.

5. Conclusions, enseignements tirés et recommandations

5.1 _ Conclusions

Les résultats du projet à mi – parcours pour ce qui concerne la stratégie du projet, les progrès vers la réalisation des résultats, la mise en œuvre et la gestion réactive, l'efficacité, la durabilité et le genre sont satisfaisants malgré le retard dans le démarrage effectif des activités (environ 9 mois de retard). Durant cette phase de mise en œuvre un accent particulier a été mis sur la mise en œuvre des actions d'adaptation et de restauration des écosystèmes au niveau de tous les districts d'intervention du projet (49 districts touchés).

- i. La stratégie du projet : La stratégie de mise en œuvre du projet est basée sur une approche participative, consultative et sur un diagnostic participatif de la vulnérabilité, de la production d'alertes précoces sur les événements climatiques extrêmes, avec des options alternatives d'actions prioritaires d'adaptation (3 axes stratégiques, 3 programmes, 16 microprojets nécessaires, 22 résultats et 35 cibles réparties dans tous les secteurs socioéconomiques les plus vulnérables aux effets adverses du changement climatique et des systèmes de production) pour une gestion durable des écosystèmes dans un contexte où les populations (les principaux bénéficiaires) en dépendent pour leur moyen et mode d'existence. Elle implique les structures nationales partenaires depuis la formulation et la mise en œuvre du projet a été l'élément fondamental ayant favorisé l'appropriation du projet au niveau national. La logique d'intervention du projet repose sur des hypothèses définies à la formulation, et pertinentes (l'accent sur la résilience naturelle et sociale étendue donne de multiples avantages, le niveau de vulnérabilité élevé est actuellement dû à la pauvreté, la dépendance aux ressources mais sera aggravé par le changement climatique, l'histoire/témoignages des représentants des sites du projet, groupes cibles ou bénéficiaires sont suffisamment intéressants à interpréter comme stratégies d'adaptation au climat). Les acquis du projet prenant en compte ces hypothèses procurent aux bénéficiaires une nouvelle approche basée sur l'adaptation écosystémique. La théorie du changement n'a pas été élaborée lors de la conception du projet mais on constate que la logique d'intervention est bien formulée avec des liens de causalité. Le projet est pertinent et prend compte non seulement les priorités nationales, les engagements internationaux, les priorités et engagements du PNUD et FEM mais également les besoins des bénéficiaires. La stratégie du projet est donc satisfaisante.
- ii. La Pertinence du projet : Le projet est en cohérence avec le Plan d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques (PANA, juillet 2007), répond à ses priorités immédiates d'adaptation et actions identifiées pour le pays. Il est en cohérence avec le programme CPD 2018 – 2022 du PNUD et contribue à la réalisation des produits de sa composante croissance et le développement durable. Le projet s'occupe directement des priorités dans la 2^{ème} Communication Nationale pour la Guinée préparée pour la Conférence des Parties (COP) de la CCNUCC et enfin les activités du projet identifiées sur la base de l'analyse des obstacles liés à la vulnérabilité aux changements climatiques correspondent aux besoins prioritaires et attentes des communes et des communautés villageoises déclinés dans les Plans de Développement Locaux (PDL).
- iii. Le Progrès vers la réalisation des résultats : Les actions ont porté essentiellement sur les activités inscrites dans les plans de travail pour titre des résultats du projet et des 15 microprojets (sur les 16 prévus). En moyenne, le taux d'exécution physique du résultat 1

(82%) et du résultat 2 (43,35%) est de 62,67%. Donc on peut dire pour ce qui concerne les progrès vers la réalisation des résultats, que le projet se situe dans une progression normale, la trajectoire vers l'atteinte des résultats est satisfaisante.

- iv. La mise en œuvre et gestion réactive : Le projet est exécuté suivant la modalité nationale de mise en œuvre du PNUD (NIM) et l'approche harmonisée procédures (HACT) pour les transferts en espèces sur une période de sept ans. Cela se justifie par la nature technique et financière des structures de l'Etat. Pour la mise en œuvre des activités du projet, une unité de gestion est mise en place (UGP) à Kankan, des antennes à Faranah, Kissidougou, Kouroussa et à Mandiana. Un comité de pilotage est responsable des prises de décisions. Ce comité joue un rôle essentiel dans le suivi et les évaluations du projet en assurant la qualité de ces processus et produits, et en utilisant les évaluations pour améliorer la performance, la responsabilisation et l'apprentissage. L'accompagnement du PNUD à travers la procédure NIM est globalement jugé satisfaisant. De plus, les délais entre la date de demande des fonds (les faces) généralement trimestrielle et la date de décaissement des fonds par le PNUD semblent tout à fait acceptables. Conformément à la stratégie de «faire faire», les activités des composantes du projet sont confiées contractuellement à des ONG locales et à des entreprises pour la réalisation des travaux. La planification des activités se fait sur base des plans de travail annuels (PTA) qui sont élaborés et validés chaque année et de façon participative. Les ressources mises à la disposition du projet ont été utilisées de façon optimale et les taux d'exécution sont respectivement de 56% (pour le PNUD) et 53,17% (pour le FEM). Pour ce qui concerne la contrepartie nationale, on peut retenir que les arrangements de gestion prévus dans le PTA de l'exercice 2017, portent en partie une mise à disposition de l'équipe du projet des locaux et le personnel national de contrepartie, ainsi qu'une contribution financière de 150 000 USD à travers notamment le Budget National de Développement. Aucune ressource n'est jusqu'à présent libérée. Toutefois, l'Etat met à la disposition ses services régaliens (services techniques du développement rural) et les locaux comme une contribution en nature pour accompagner le projet et favoriser l'appropriation nationale. La mise en œuvre du projet est donc globalement satisfaisante. Le projet n'a pas mis en place un dispositif de suivi-évaluation. Le suivi-évaluation du projet est assuré par le suivi - évaluation du programme basée au PNUD. La participation des parties prenantes est effective. La communication des données porte sur les différents rapports d'activités réalisés par le projet et soumis aux principales parties prenantes (Gouvernement, PNUD et FEM) donnent des indications sur la progression du projet. La communication sur les résultats du projet n'est pas effective.
- v. L'efficacité : Au regard des ressources humaines et matérielles utilisées ainsi que des moyens financiers utilisés pour atteindre les différents progrès, la mission note que l'efficacité du projet est satisfaisante, les moyens humains, matériels et financiers utilisés de façon optimale ont permis d'avoir des résultats conséquents.
- vi. La durabilité : liée généralement au paramètre financier qui représente le risque le plus important pour la continuité des activités. Le plus important dans un tel projet est la continuité des bonnes pratiques vulgarisées dans les domaines agricoles, forestiers, pastoraux. Les risques socioéconomiques qui sont induits par les transformations provoquées par les différentes interventions. La concentration des activités dans les districts est de nature à permettre une capitalisation des leçons d'expérience et de les conduire vers des modèles écologiques (villages écologiques) plus durables mais la faiblesse des capacités

de bénéficiaires en matière de bonne gouvernance est un risque considérable qui peut impacter sur la durabilité des acquis. Par ailleurs l'utilisation d'herbicides (constatée certaines bénéficiaires des activités de restauration des terres dégradées et de semences adaptées à haut potentiel de production) et de bois pour la confection de ruches kényanes peut constituer une menace sérieuse pour les écosystèmes de la zone du projet. Donc la durabilité est moyennement satisfaisante.

- vii. La prise en compte du genre : le genre est considérablement pris en compte puisque 51% des cibles doivent être des femmes (comme indiqué dans le prodoc). Les progrès réalisés montrent que sur une population totale de 34 417 habitants répartis dans 49 Districts des 11 Communes Rurales des 4 Préfectures d'intervention du projet, 19 962 bénéficiaires soit 58% sont des femmes. Donc, la prise en compte du genre est hautement significative. Par ailleurs, il est important de signaler que même si le projet a fait des efforts par rapport à l'autonomisation des femmes, il n'est pas parvenu pour l'instant à équilibrer ou inverser les tendances. Les rapports de force pour ce qui concerne la gestion des ressources sont toujours en faveur des hommes.

5.2 _ Enseignements tirés

Comme leçons apprises à ce stade du projet, on peut citer :

1. Lorsque la mise en œuvre des microprojets est faite par des contractants ne couvrant pas le suivi des par exemple des plantations et placés sous la gestion directe des ONG prestataires de services et sous la supervision et contrôle qualité (deux missions différentes) des services techniques déconcentrés et décentralisés, la garantie qualité des infrastructures et la durabilité des plantations deviennent problématique.
2. La mise en œuvre du projet à travers l'approche « adaptation basée sur les écosystèmes » a impulsé une certaine dynamique dans l'adoption de bonnes pratiques par les acteurs impliqués dans la réhabilitation des écosystèmes de la zone d'intervention du projet. Cette approche donne une meilleure appropriation du projet par les acteurs nationaux.
3. La création d'un système de collecte et de diffusion des informations hydro-météorologiques à travers un bulletin périodique unique améliore les fonctions de prévention au niveau national et régional.
4. L'approche d'adaptation basée sur les écosystèmes offre un avantage d'aborder de façon intégrée les questions liées à la réhabilitation des écosystèmes en vue de renforcer la résilience des communautés vulnérables.
5. La création d'un espace d'apprentissage est capitale pour les bénéficiaires en matière d'adaptation basée sur les écosystèmes.
6. La concentration des activités d'adaptation (paquet d'activités d'adaptation) dans un district à l'avantage que ce dernier soit engagé dans un processus de transformation en « éco villages »
7. Les pratiques courantes et conventionnelles sont délaissées au profit des pratiques durables lorsque les modèles d'adaptation vulgarisés produisent des effets immédiats, tel par exemple sur les rendements agricoles.
8. L'approche d'adaptation basée sur les écosystèmes semble être la réponse adéquate en matière de vulgarisation de bonne pratique à tel point que certains villages veulent en bénéficier, c'est le cas par exemple du village de Fororo (Kouroussa) qui a montré son

intérêt au projet lorsqu'il a perçu les changements intervenus à Nialemonia suite aux interventions du projet.

5.3 _ Recommandations

En tenant compte des progrès réalisés vers les cibles, la mission d'évaluation mi – parcours fait des recommandations pour :

- La conception, la mise en œuvre et le suivi – évaluation du projet ;
- Le renforcement des bénéfices initiaux du projet ;
- Les orientations futures mettant en relief les principaux objectifs.

5.3.1 _ Mesures correctives pour la conception et la mise en œuvre du projet

Les recommandations allant dans le sens des mesures correctives pour la conception, la mise en œuvre et le suivi – évaluation du projet se présentent comme suit :

1. **R - 1/ Initier des actions de sensibilisation pour décourager l'exploitation artisanale (le dragage) des mines et la radicalisation des jeunes :** cette recommandation est faite pour faire face aux risques qui n'ont pas été pris en compte lors de la formulation du projet et qui pourraient aujourd'hui entacher les progrès vers l'atteinte des résultats. Il est important de signaler que la situation sécuritaire du sahel (la zone du projet faisant frontière avec une zone du Mali qui est susceptible d'être affecter dans l'avenir par le recrutement de jeunes musulmans radicaux par les groupes armés terroristes) peut influencer sur les activités du projet en incitant les jeunes de certains villages d'intervention (touchés de façon endémique par le chômage) à rejoindre les groupes armées islamistes qui sévissent au Mali, moyennant notamment des rémunérations. Ce qui peut entraîner un sabotage des activités, voire réduire les mouvements du projet. De plus l'exploitation artisanale des mines dans la zone du projet, surtout dans le cercle de Mandiana devient de plus en plus importante à tel enseigne que toutes les initiatives de développement sont abandonnées au profit des activités minières.

**La recommandation est d'une importance haute et s'adresse à :
PNUD, Projet AbE, Autorités régionales**

2. **R - 2/ Spécifier, reformuler et revoir certains indicateurs et cibles :** Comme signalé ci – haut certains indicateurs et cibles doivent être spécifié, reformulé et revu du fait qu'ils difficilement atteignables. Il s'agit tel que décliné dans le document projet de :
 - L'Indicateur CCA TT №1 c'est-à-dire le nombre de bénéficiaires directs (décomposé en nombre de personnes, % femmes et évaluation de vulnérabilité) en nombre de rapport d'évaluation de la vulnérabilité;
 - L'indicateur actions d'adaptation mises en œuvre dans les cadres sous régionaux et locaux de développement, qui devrait concerner plutôt le nombre que le type en nombre d'actions d'adaptation mises en œuvre dans les cadres sous régionaux et locaux de développement;
 - L'indicateur actions d'adaptation mises en œuvre en respect des « connaissances et compréhension des risques climatiques » au niveau régional (Kankan et Faranah) et dans les zones du projet qui souffre d'un problème d'Incohérence (l'indicateur n'est pas spécifique) avec la cible en nombre d'Actions d'adaptation mises en œuvre en respect des « connaissances et compréhension des risques climatiques » dans la zone du projet (sur la base de l'existant, les connaissances antérieures) ;

- L'indicateur actions d'adaptation mises en œuvre, liées aux « activités de démonstrations dans le but de réduire la vulnérabilité et de renforcer la résilience avec l'accent sur les capitaux social et naturel », qui souffre d'un problème de spécificité, ce qui rend problématique sa mesure et son suivi en nombre d'Actions d'adaptation mises en œuvre, liées aux « activités de démonstrations dans le but de réduire la vulnérabilité et de renforcer la résilience avec l'accent sur les capitaux social et naturel » ;
- L'indicateur CCA TT №2 c'est-à-dire les Types et étendue des capitaux renforcés et/ou gérés pour atténuer les effets du changement climatique qui souffre d'un problème de formulation et de spécificité en types et superficie des écosystèmes restaurés et ou gérés ;
- L'Indicateur CCA TT №2a, notamment la superficie de terres dégradées réhabilitées dont la cible est surestimée et ne prend pas en compte la problématique foncière dans la zone d'intervention du projet en types et superficie des écosystèmes restaurés et ou gérés ;
- L'Indicateur CCA TT №2b c'est-à-dire la Superficie de terres « abandonnées » (ou d'anciennes longues jachères) sont reboisées ou récupérées pour ressembler des habitats plus naturels utilisant l'AbE qui est mal formulé avec une cible surestimée ne prenant pas en compte la problématique foncière dans la zone d'intervention du projet notamment en revoyant la cible à la baisse et être réaliste en retenant 250 ha / an ;
- L'indicateur CCA TT №2c, c'est-à-dire une superficie de zones humides touchées qui est confronté à un problème de formulation, il s'agit surtout des actions de réhumidification, de récupération de zones dégradées en superficies de terres abandonnées (impropres à l'agriculture) et ou anciennes jachères reboisées et ou restaurées avec une cible de 3000 ha au lieu de 5 000 ha ;
- L'Indicateur CCA TT №2e, c'est-à-dire la Superficie de terres sujettes à l'adaptation au CC et à la gestion des feux de brousse dont la cible est sous-estimée (soit 0,12% du potentiel) si l'on se réfère au potentiel du Parc du haut Niger qui est de plus 715 800 ha en nombre de sites Ramsar touché ;
- L'indicateur CCA TT №13, c'est-à-dire les plans sub-nationaux et processus développés et renforcés pour identifier, prioriser et intégrer les stratégies d'adaptation et mesures- nombre de plans et processus qui est mal formulé avec une cible surévaluée et en Guinée, il n'y a que les plans locaux et au niveau des communes en une cible d'au moins 50% du potentiel du Parc du haut Niger c'est-à-dire au moins 357 900 ha ;
- L'indicateur CCA TT №6, des évaluations de risques et de vulnérabilité menées et d'autres évaluations scientifiques et techniques pertinentes mises à jour qui est mal formulé et non spécifique qui ne tient pas compte de la continuité et la dynamique du processus en au moins 50% du potentiel du Parc du haut Niger c'est-à-dire au moins 357 900 ha ;
- L'indicateur CCA TT №10, c'est-à-dire la capacité des institutions régionales, nationales et sous-nationales pour identifier, hiérarchiser, mettre en œuvre, suivre et évaluer les stratégies et mesures d'adaptation - nombre d'institutions a) Nombre d'institutions b) le total de points pour les 5 questions du scoring compris dans les lignes directrices du FEM pour l'indicateur №10 du CCA TT qui est confronté à un problème de formulation notamment en nombre de plans communaux et processus développés et révisés pour identifier, prioriser et intégrer les stratégies d'adaptation et mesures- nombre de plans et processus (indicateur) et la cible à 16 Plans communaux pour la zone d'intervention du projet.

**La recommandation est d'une importance haute et s'adresse à :
PNUD et Projet AbE**

5.3.2 _ Mesures visant à suivre ou à renforcer les bénéfices initiaux du projet

Les recommandations visant à suivre ou à renforcer les bénéfices initiaux du projet se présentent comme suit :

3. R - 3/ Instaurer des missions de contrôle pour les exécutions physiques des infrastructures :

le contrôle physique des travaux est une des faiblesses des interventions du projet et la qualité des ouvrages destinés aux activités de maraîchage est mauvaise dans beaucoup de sites (problèmes d'infiltration, étanchéité des bassins, la capacité de pompage faible par rapport aux capacités des plaques solaires, pertes de charge liées à la disposition de certains ouvrages, problèmes d'irrigation liés au non respect des pentes, etc.). Compte tenu de l'importance des réalisations et du coût des investissements, il est important de mettre un accent particulier sur le contrôle physique des travaux. Ce contrôle (qui doit être mené par une personne externe au projet) permettra au projet d'avoir une certaine exigence vis-à-vis des entreprises en matière de qualité des infrastructures réalisées. Il s'agira à chaque niveau des travaux de réalisation des infrastructures de :

- Initier des réunions de chantier avant et pendant le démarrage des travaux jusqu'à la réception définitive ;
- Faire un état d'avancement des travaux et des perspectives ;
- Identifier les problèmes techniques et organisationnels ;
- Identifier les différentes solutions adoptées pour faire face à ces problèmes ;
- Apprécier la qualité physique des réalisations par rapport aux indications du cahier de charges.

**La recommandation est d'une importance haute et s'adresse à :
PNUD et Projet AbE**

- 4. R - 4/ faciliter la formalisation des comités de gestion des plantations en vue de rendre opérationnel le fond de sauvegarde environnemental :** le projet avait prévu tel que libellé dans le document projet, la mise en place d'un fond de l'environnement pour le financement des actions d'adaptation basée sur les écosystèmes. Cette initiative est nécessaire pour faire face aux risques financiers qui peuvent entacher la durabilité des interventions. Ce fond doit être alimenté par une ponction de 20% du coût total de chaque marché attribué à un opérateur pour la prise en charge des coûts récurrents des plantations et autres actions d'adaptation basée sur les écosystèmes. Pour rendre opérationnel ce fond, il est important de renforcer les capacités des comités des districts couverts par les plantations notamment en facilitant leur transformation en structures légales et en formant sur la gestion des fonds.

**La recommandation est d'une importance haute et s'adresse à :
Projet AbE**

- 5. R - 5/ Rendre effectif et opérationnel la base de données géo référencée, les munis stations synoptiques et favoriser la production de bulletins hydrométéorologiques :** la mission constate que la base de données géo référencée qui devrait faciliter l'exploitation à temps des informations climatiques sur le Haut Bassin n'est pas opérationnelle. Il est donc

important de rendre opérationnel pour le système d'information géographique pour le Haut Bassin du Niger. Aussi, il est important de rendre opérationnel les minis stations et les stations synoptiques pour diverses raisons: (i) la station synoptique de Kissidougou, depuis son installation jusqu'à présent on n'a pas accès à ses données. D'après les diagnostics et les multiples tests, il a été constaté une défection sur la radio A440 et son câble (qui le relie au receveur A850 ne fonctionne pas) ainsi que la source d'alimentation électrique (batterie); (ii) la station Agro météorologique de Mandiana qui depuis son installation n'a fonctionné que pendant trois (3) jours, et après sa source d'alimentation en énergie (batterie avec des panneaux solaires) a complètement lâché; (iii) les stations synoptiques de Kankan et Faranah et agro météorologique de Kouroussa sont opérationnelles mais il y a trois capteurs qui ne fonctionnent pas correctement à savoir le capteur du vent ultrasonique (Station de Faranah), le capteur de la pression atmosphérique et le capteur d'humidité du sol (Station de Kankan). Quant à la station de Kouroussa, l'utilisation du logiciel « addVNTAGE Pro 6.6 » par l'Agent de la station n'est pas du tout effective.

Aussi comme l'avons si bien dit, l'un des défis compte tenu de la spécificité de la zone d'intervention (sous l'influence de la pluviométrie et de la crue du fleuve) et pour des usages liés aux besoins de la gestion intégrée du haut bassin du Niger, est la production de bulletins communs hydrométéorologique. Il est important aujourd'hui de créer une synergie entre les services de la météo et ceux de l'hydrologie en vue de produire ces bulletins qui sont des outils de prévention et de simulation de scénarios.

**La recommandation est d'une importance haute et s'adresse à :
PNUD et le Projet AbE**

- 6. R - 6/ Renforcer les capacités techniques des partenaires d'exécution (ONGs et ANPROCA) et simplifier les procédures d'acquisition de biens et services :** les partenaires d'exécution (ONGs et ANPROCA) qui font l'interface entre le projet et les bénéficiaires notamment dans la mise en œuvre des activités sur le terrain n'ont pas la maîtrise technique des itinéraires et des référentiels. La faible capacité des conseillers agricoles sur la maîtrise des pratiques agricoles durables (sortir donc des pratiques conventionnelles) est un obstacle majeur pour l'accompagnement des producteurs / trices surtout dans un contexte d'adaptation. Il est donc important de renforcer les capacités de ces partenaires d'exécution pour que ceux assurent une bonne transmission de bonnes pratiques identifiées. De plus la mission a constaté que les retards pour ce qui concerne l'octroi de semences adaptées aux vulnérables (elles arrivent généralement lorsque les périodes correspondantes aux semis sont beaucoup avancées) sont liés aux procédures inhérentes aux règles de gestion du PNUD. Il est important donc dans un tel cas d'anticiper les achats de semences et les octroyer aux producteurs avant le début de l'hivernage.

**La recommandation est d'une importance moyenne et s'adresse à :
PNUD et le Projet AbE**

- 7. R - 7/ Sensibiliser les bénéficiaires sur les bonnes pratiques et les pratiques néfastes aux écosystèmes :** l'utilisation considérable de feux brousse et des herbicides sur les terres dégradées explique d'une façon le fait que le projet n'est pas parvenu à inverser la tendance

et à insérer les producteurs dans un cadre de gestion intégrée des écosystèmes et de leurs ennemis (déprédateurs). Aussi, le passage répété et intempestif des feux de brousse au niveau de certains sites de plantation et jachères restaurées constitue un sérieux problème qui menace fortement la durabilité des plantations et donc des interventions du projet. Il est donc important de sensibiliser les bénéficiaires sur les pratiques néfastes aux écosystèmes à travers l'adoption dans la zone du projet d'une approche complémentaire (à l'approche d'adaptation basée sur les écosystèmes) sur la gestion intégrée des écosystèmes et des déprédateurs (insectes, mauvaises herbes, etc.). L'approche a aussi l'avantage de promouvoir l'utilisation de bio pesticides et la réduction de l'utilisation de pesticides de synthèse.

**La recommandation est d'une importance moyenne et s'adresse à :
Projet AbE**

- 8. R - 8/ Renforcer les capacités des pépiniéristes et les fabricants locaux de ruches kenyanes à la recherche de débouchés :** le projet a l'installation de pépiniéristes privés dans beaucoup de villages mais ils sont aujourd'hui confrontés à un sérieux problème d'écoulement des plants. Cette situation s'explique par le fait que ces pépiniéristes produisent plus de plants forestiers alors que les demandes locales (appuyés aussi par le projet pour diminuer la déforestation et encourager l'entretien des plantations) sont surtout focalisées sur les arbres fruitiers. Il est important que le projet renforce les capacités de ces pépiniéristes en recherche de débouchés et engagé tous les villages d'interventions bénéficiant des plantations dans un équilibre écologique et d'occupation des sols en exigeant dans l'approche de reforestation, 50% d'arbres fruitiers et 50% d'arbres forestiers (par exemple dans le village Niandan Scierie selon le Président des pépiniéristes Kongo Massari plus de 1575 plants de Tectonia, 1875 plants de Melina, 2 310 plants de lingué, 1 036 plants d'anacarde, 210 plants de Karapa Prossera et 140 plants de Moringa attendent d'être vendu sans succès) De même le projet a aussi propulsé l'installation de fabricants locaux de ruches kenyanes mais sont confrontés aussi à un problème d'écoulement des ruches (il n'y a que le projet qui paye actuellement pour les apiculteurs de la zone d'intervention). Il est nécessaire de renforcer les capacités de fabricants locaux de ruches Kenyane sur des stratégies simples de pénétration de marchés locaux et régionaux.

**La recommandation est d'une importance moyenne et s'adresse à :
Projet AbE**

- 9. R - 9/ Rendre opérationnel les plateformes institutionnelles et renforcer leur capacité:** le projet a favorisé la mise en place de plateformes institutionnelles dans les préfectures de Faranah (décision N°061/RAF/PF/ 2019 du 26/03/2019), Kissidougou (décision N°015/P/KISS/ 2019 du 19/03/2019), Kouroussa (décision N°005/P/KSSA/ 2019 du 27/02/2019) et Mandiana (décision N°025/RAK/PMAN/ 2019 du 03/06/2019 mais elles fonctionnent (ne se réunissent pas régulièrement, par exemple par mois ou par trimestre)et pas). Un bon fonctionnement de ces structures pourrait assurer non seulement un bon suivi du projet mais aussi garantir la durabilité des actions d'adaptation dans l'après projet.

**La recommandation est d'une importance moyenne et s'adresse à :
Projet AbE**

10. R - 10/ rendre effectif la mise en place des comités de gestion des infrastructures réalisées et opérationnel les plateformes multifonctionnelles: le projet réalisé des infrastructures au projet des communautés bénéficiaires/ la mise en place des organes de gestion et le renforcement de leur capacité sont nécessaires pour la durabilité des interventions. Aussi des abris sont construits pour les plateformes mais les modules ne sont pas installés (puisque non prévu et le projet devrait s'occuper seulement des abris). Pour rentabiliser ces bâtiments, il est important de les doter en plateformes multifonctionnelles pour les femmes.

**La recommandation est d'une importance moyenne et s'adresse à :
Projet AbE**

5.3.3 _ Propositions d'orientations futures mettant en relief les principaux objectifs

Les propositions d'orientations futures mettant en relief les principaux objectifs du projet se présentent comme suit :

11. R - 11/ amorcer la transformation de certains villages pilotes en « éco-villages » : le projet à travers son approche est parvenu à concentrer les activités dans certaines villages en vue de favoriser une combinaison entre les différentes solutions contre notamment les facteurs de dégradation des écosystèmes, ce qui ouvre des perspectives pour la transformation de ces villages en « villages écologiques ». La mission a constaté que les villages (Foreya, Bendou, Sandardo, Kabaya, Niandans Scierie, Touramafé, Dalafilani, Kaba, Beleya, Kanseeya, Douako, Tindo, Sininkoro, etc.) sont aujourd'hui dotés de solutions pour développer des stratégies durables (comme par exemple les énergies renouvelables) pour inverser cette tendance de dégradation des écosystèmes. Pour cela le projet doit : (i) consolider les différentes interventions (équipements et infrastructures déjà fournies) en faisant face aux difficultés techniques constatées au niveau des périmètres maraîchers des femmes (problèmes d'infiltration des bassins, problèmes d'étanchéité des bassins, défaut de charges gravitaires qui empêchent la source d'alimenter les bassins, etc.) et des petites stations météorologiques automatiques installées ; (ii) renforcer les capacités des bénéficiaires en facilitant la mise en place des organes de gestion et la formation de ceux-ci notamment sur la gestion des équipements et ou infrastructures octroyées ; (iii) établir une convention (projet AbE – bénéficiaires) avec les communautés bénéficiaires qui couvre le suivi des réalisations au moins sur une période de trois (le temps que la gestion des infrastructures et équipements se stabilise) ; et (iv) apporter ou inciter le communautés bénéficiaires à installer des modules complémentaires (diversification) à partir de la troisième année sur les équipements et ou infrastructures fournies (par exemple les panneaux solaires installés dans les périmètres maraîchers des femmes peuvent fournir de l'éclairage public au village avec l'installation de quelques lampadaires solaires).

**La recommandation est d'une importance haute et s'adresse à :
PNUD et le Projet AbE**

- 12. R - 12/ Consolider et diversifier les acquis du projet à travers la mise en place de caisses villageoises autogérées :** la mission d'évaluation suite aux échanges avec les bénéficiaires a ressenti un fort besoin de diversification des activités pour soutenir les réalisations du projet. Certains bénéficiaires initient déjà des formes de cotisations pour développer un système de crédit solidaire. Le besoin se faisant de plus en plus sentir, le projet doit donner la priorité aux besoins des différentes communautés en favorisant notamment la mise en place d'un système de crédit solidaires.

**La recommandation est d'une importance moyenne et s'adresse à :
PNUD et le Projet AbE**

- 13. R - 13/ Renforcer les unités pastorales par la mise en place de Champs Ecoles Agro-pastorales :** la mise en place d'unités pastorales (50 ha à Foreya) amorcée par le projet et qui se poursuit va considérablement diminuer les conflits entre agriculteurs et éleveurs dans la zone d'intervention du projet. La mission recommande de renforcer cette démarche de mise en place d'unités pastorales en vue de diminuer les conflits entre agriculteurs et éleveurs par l'intégration dans unités d'espace d'apprentissage de bonnes pratiques entre agriculture et éleveurs. Les espaces appelés des champs écoles agro – pasteurs (CEAP) facilitent la mise en réseau des agriculteurs – éleveurs en vue notamment d'adopter les bonnes pratiques agro-pastorales.

**La recommandation est d'une importance moyenne et s'adresse à :
PNUD et le Projet AbE**

6. Annexes

5.1 _ Mandat pour l'examen à mi - parcours

Termes de référence pour l'évaluation à mi-parcours du projet « Adaptation basée sur les Écosystèmes des communautés vulnérables de la région de la Haute Guinée »

INTRODUCTION

Les présents TDR entrent dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours des projets financés par le PNUD/FEM. La politique de suivi et évaluation (S&E) des projets PNUD-FEM se fait conformément aux règles et aux procédures du PNUD/FEM en matière de suivi et d'évaluation. Tous les projets devant être mis en œuvre sur plusieurs années sont encouragés à réaliser des évaluations à mi-parcours. Outre qu'elle permet d'examiner de manière indépendante et approfondie les progrès au niveau de l'exécution, ce type d'évaluation est conforme aux décisions prises par le Conseil du FEM relativement à la transparence et à l'amélioration de l'accès à l'information pendant l'exécution.

Le projet intitulé « Adaptation basée sur les Écosystèmes des communautés vulnérables de la région de la Haute Guinée » (5176PIMS), mis en œuvre par le PNUD se trouve dans sa troisième année de mise en œuvre. Le processus de l'évaluation à mi-parcours doit suivre les directives figurant dans le document Directives pour la conduite d'évaluation à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le FEM disponible sur les sites :

2. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROJET

Le projet est conçu pour lutter contre le risque supplémentaire que représente le changement climatique pour les communautés vulnérables dans le Haut Bassin du Niger et ce, à travers l'approche basée sur les écosystèmes. Il permettra d'améliorer la résilience des écosystèmes et de renforcer leur fonctionnalité à travers le paysage, comme une mesure d'adaptation au changement climatique. L'accent sera mis sur la gestion des bassins versants et les pratiques durables de gestion et d'utilisation des terres. Le projet contribuera au renforcement des capacités des acteurs concernés à s'adapter à un avenir climatique difficile.

Les résultats spécifiques du projet sont :

Résultat 1: Renforcement de la résilience des communautés vulnérables face au changement climatique dans des sites sélectionnés à travers l'approche basée sur les écosystèmes

R1.1 : L'aménagement adaptatif du paysage au climat pour le renforcement de la résilience est réalisé ;

R1.2 : Le cadre institutionnel de mise en œuvre du plan d'aménagement paysager est renforcé, y compris à travers la formation et l'établissement de partenariats pour appuyer le processus, en particulier au niveau local ;

R1.3 : la réhabilitation adaptative au climat dans des sites critiques dans le sous bassin du Haut Niger est réalisée;

R1.4 : Les pratiques d'utilisation des terres sont adaptées aux risques du changement climatique.

Résultat 2 : Renforcement des capacités et des systèmes d'information pour l'intégration du changement climatique dans les plans, politiques et stratégies aux niveaux national, régional et local

R2.1 : La gestion des risques climatiques et la résilience sont intégrés dans la planification de la gestion des ressources naturelles et la budgétisation dans les ministères, les préfectures et les sous-préfectures de la région d Haute Guinée ;

R2.2 : Un système d'information géographique pour le Haut Bassin du Niger est mis en place et maintenu à travers un partenariat entre la Direction Nationale de la Météorologie et le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts ;

R2.3 : Les stations météorologiques de Faranah, Kissidougou, Kankan et Mandiana sont réhabilitées et sont capables de développer et diffuser des produits d'alerte précoce pour évaluer les données climatiques existantes et nouvelles ;

R2.4 : Les bénéfices écologiques, économiques et sociaux dans la zone du projet sont documentés.

Le projet intervient dans 11 communes rurales des préfectures de Mandiana, Kouroussa, Faranah et Kissidougou de la Guinée pour un budget total de 8.750.000\$US dont 8.000.000 \$US du FEM, 600.000\$US du PNUD et 150.000 \$US du Gouvernement Guinéen qui intervient aussi en nature à hauteur de 114.180.000\$US.

3. OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION À MI-PARCOURS

L'évaluation à mi-parcours évaluera les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs et des résultats du projet, tels qu'énoncés dans le document de projet, et mesurera les premiers signes de réussite ou d'échec du projet, de manière à définir les changements qu'il faut opérer pour remettre le projet sur la voie de la réalisation des résultats escomptés. L'évaluation à mi-parcours examinera aussi la stratégie du projet et les risques concernant sa durabilité.

4. APPROCHE et MÉTHODOLOGIE

L'évaluation à mi-parcours doit fournir des informations fondées sur des données factuelles crédibles, fiables et utiles. L'équipe chargée de l'évaluation examinera toutes les sources d'informations pertinentes, y compris les documents élaborés pendant la phase de préparation du projet(par exemple, Fiche d'identité du projet (FIP), Plan d'initiation du projet du PNUD, Politique de sauvegardes environnementales et sociales du PNUD, le Document de projet, les rapports de projets dont l'évaluation annuel de projets/PIR, la révision des budgets du projet, les rapports d'enseignements tirés, les documents stratégiques et juridiques nationaux, et tout autre matériel que l'équipe juge utile pour étayer l'évaluation). L'équipe chargée de l'évaluation à mi-parcours examinera l'outil de suivi de référence du domaine d'intervention du FEM présenté au FEM avec l'approbation du responsable, et l'outil de suivi à mi-parcours du domaine d'intervention du FEM qui doit être complété avant le début de la mission sur le terrain, conduite pour l'évaluation à mi-parcours doit conduire des missions sur le terrain dans les 23 préfectures couvertes actuellement par le projet.

Le rapport final d'examen à mi-parcours doit exposer en détails l'approche appliquée pour L'évaluation, en indiquant explicitement les raisons ayant motivé cette approche, les hypothèses de départ, les défis à relever, les points forts et les points faibles des méthodes et de l'approche appliquées pour l'évaluation.

5. PORTÉE DÉTAILLÉE DE L'ÉVALUATION À MI-PARCOURS

L'équipe chargée de l'évaluation à mi-parcours évaluera l'évolution du projet dans les quatre catégories mentionnées ci-après. Veuillez consulter le document *Directives pour la conduite de l'évaluation à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le FEM* pour obtenir une description détaillée de ces catégories.

i. Stratégie de projet

Conception de projet :

Analyser le problème auquel s'attaque le projet et les hypothèses de base. Passer en revue les conséquences de toute hypothèse erronée ou de tout changement contextuel sur la réalisation des résultats du projet tel qu'énoncés dans le Document de projet.

Examiner la pertinence de la stratégie du projet et évaluer si c'est le moyen le plus efficace d'atteindre les résultats escomptés. Les enseignements tirés d'autres projets pertinents ont-ils été convenablement pris en considération dans la conception du projet ?

Étudier la façon dont le projet répond aux priorités du pays. Faire le point sur l'appropriation nationale. Le concept du projet est-il conforme aux priorités et plans nationaux pour le développement sectoriel du pays (ou des pays participants s'il s'agit de projets multi-pays)?

Examiner les processus décisionnels : les points de vue des personnes qui seront concernées par les décisions du projet, de celles qui pourraient influencer sur les résultats et de celles qui pourraient contribuer à l'information ou à d'autres ressources visant le processus, ont-ils été pris en considération pendant la conception de projet ?

Examiner la mesure dans laquelle les questions pertinentes en matière de genre ont été soulevées pendant la conception du projet. Voir annexe 9 des *Directives pour la conduite de L'évaluation à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le FEM* pour obtenir d'autres instructions.

Indiquer s'il y a des domaines de préoccupation majeure qui nécessitent des améliorations.

Cadre de résultats/cadre logique :

Procéder à une analyse critique des indicateurs et cibles du cadre logique du projet, évaluer la mesure dans laquelle les cibles à mi-parcours sont « SMART » (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinentes et limitées dans le temps), et proposer des modifications/révisions spécifiques aux cibles et indicateurs lorsque nécessaire.

Les objectifs, résultats ou éléments du projet sont-ils clairs, applicables dans la pratique et réalisables dans les délais fixés ?

Examiner si les progrès réalisés à ce jour ont produit, ou pourraient produire à l'avenir, des effets bénéfiques pour le développement (par exemple, génération de revenus, égalité des sexes et autonomisation des femmes, meilleure gouvernance, etc...) qu'il faudrait intégrer au cadre de résultats du projet et suivre annuellement.

S'assurer que l'on suit efficacement les aspects généraux en matière de développement et de genre du projet. Mettre au point et recommander des indicateurs de développement « SMART »,

notamment des indicateurs ventilés par sexe et des indicateurs faisant apparaître les effets bénéfiques pour le développement.

ii. Progrès vers la réalisation des résultats

Analyse de progrès vers les réalisations :

Passer en revue les indicateurs du cadre logique à la lumière des progrès accomplis vers la réalisation des cibles de fin de projet, à l'aide de la Matrice des progrès vers la réalisation des résultats et les *Directives pour la conduite de L'évaluation à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le FEM*; les progrès sont indiqués par couleur selon le principe des « feux tricolores » en fonction du niveau de progrès obtenus pour chaque réalisation ; formuler des recommandations pour les secteurs entrant dans la catégorie « Ne sont pas en voie de réalisation » (en rouge).

Tableau. Matrice des progrès vers la réalisation des résultats (Réalisations obtenues à la lumière des cibles de fin de projet)

Stratégie de projet	Indicateur ⁷	Niveau de référence ⁸	Niveau lors du premier PIR (auto-déclaré)	Cible à mi-parcours ⁹	Cible à la fin du projet	Niveau et évaluation à mi-parcours ¹⁰	Évaluation obtenue ¹¹	Justification de l'évaluation
Objectif :	Indicateur (si applicable):							
Réalisation 1:	Indicateur 1:							
	Indicateur 2:							
Réalisation 2:	Indicateur 3:							
	Indicateur 4:							
	Etc.							
Etc.								

Grille d'évaluation des indicateurs

Vert = réalisé	Jaune = en voie de réalisation	Rouge = pas en voie de réalisation
----------------	--------------------------------	------------------------------------

⁷Remplir à l'aide des données du cadre logique et des fiches de résultats

⁸Remplir à l'aide des données du Document de projet

⁹ Le cas échéant

¹⁰ Indiquer par code de couleur uniquement

¹¹ Utiliser l'échelle d'évaluation des progrès à 6 niveaux : HS, S, MS, MU, U, HU

Après analyse des progrès vers l'obtention des réalisations :

Comparer et analyser l'outil de suivi de départ du FEM avec celui réalisé juste avant l'évaluation à mi-parcours.

Identifier les obstacles entravant toujours la réalisation des objectifs du projet pour la période restante du projet.

En passant en revue les effets bénéfiques du projet à ce jour, définir les moyens par lesquels on pourrait accroître ces effets.

Perspective liée au genre:évaluer la prise en compte de l'aspect genre dans la mise en œuvre des projets et faire des propositions d'amélioration.

iii. Mise en œuvre des projets et gestion adaptative

Mécanismes de gestion :

Examiner l'efficacité globale de la gestion de projet telle qu'énoncée dans le Document de projet. Des changements ont-ils été apportés et sont-ils efficaces ? Les responsabilités et la structure hiérarchique sont-elles claires ? Le processus décisionnel est-il transparent et entamé en temps utile ? Recommander les améliorations à introduire.

Étudier la qualité d'exécution de l'organisme d'exécution/des partenaires de mise en œuvre et recommander les améliorations à introduire.

Étudier la qualité de l'appui fourni par l'organisme partenaire du FEM (PNUD) et recommander les améliorations à introduire.

Planification des activités :

Passer en revue tout retard intervenu dans le démarrage et la mise en œuvre du projet, définir ce qui a causé ces retards et voir si les causes ont été éliminées.

Les processus de planification des activités sont-ils axés sur les résultats ? Si non, proposer des moyens de réorienter la planification des activités de manière à ce qu'elle soit axée sur les résultats.

Examiner l'application du cadre de résultats/cadre logique du projet en tant qu'outil de gestion et examiner tout changement qui y a été apporté depuis le début du projet.

Financement et cofinancement :

Étudier la gestion financière du projet, en s'attachant particulièrement au rapport coût-efficacité des interventions.

Passer en revue tout changement d'allocations de fonds résultant de révisions budgétaires, et évaluer l'adéquation et la pertinence de ces révisions.

Le projet s'accompagne-t-il des contrôles financiers appropriés, notamment en matière de communication de données et de planification, permettant à la direction de prendre des décisions budgétaires éclairées et de verser les fonds en temps utile ?

Sur la base du tableau de suivi du cofinancement à remplir, formuler des commentaires sur le cofinancement : le cofinancement est-il stratégiquement appliqué pour contribuer à la réalisation des objectifs du projet ? L'équipe chargée du projet organise-t-elle régulièrement des réunions avec les partenaires de cofinancement en vue d'harmoniser les priorités de financement et les plans annuels de travail ?

Systèmes de suivi et d'évaluation au niveau du projet :

Examiner les outils de suivi actuellement utilisés : fournissent-ils les informations nécessaires ? Impliquent-ils la participation des principaux partenaires ? Sont-ils alignés sur ou intégrés dans les systèmes nationaux ? Utilisent-ils les informations existantes ? Sont-ils efficaces ? Sont-ils rentables ? D'autres outils sont-ils nécessaires ? Comment pourraient-ils être plus participatifs et plus inclusifs ?

Etudier la gestion financière du budget de suivi et d'évaluation du projet. Les ressources allouées sont-elles suffisantes pour le suivi et l'évaluation ? Ces ressources sont-elles efficacement allouées ?

Participation des parties prenantes :

Gestion des projets : les partenariats nécessaires et appropriés ont-ils été mis en place et renforcés avec des parties prenantes directes et indirectes ?

Participation et processus menés par les pays : les parties prenantes gouvernementales aux niveaux local et national appuient-elles les objectifs du projet ? Jouent-elles toujours un rôle actif dans les décisions prises concernant le projet qui appuient l'efficacité et l'efficacité de la mise en œuvre du projet ?

Participation et sensibilisation du public : dans quelle mesure la participation des parties prenantes et la sensibilisation du public contribuent-elles à faire progresser la réalisation des objectifs du projet ?

Communication de données:

Evaluer la manière à laquelle la direction du projet a fait part des changements découlant de la gestion réactive et les a notifiés au Comité de pilotage du projet.

Evaluer si l'équipe du projet et les partenaires se conforment comme il se doit aux exigences de communication de données du FEM (c'est-à-dire, les mesures prises pour donner suite à une mauvaise évaluation dans le PIR, le cas échéant ?)

Evaluer la façon dont les enseignements tirés du processus de gestion réactive ont été étayés par des documents, communiqués aux principaux partenaires et intégrés par ces derniers.

Communication:

Examiner la communication interne avec les parties prenantes concernant le projet : la communication est-elle régulière et efficace ? Certaines parties prenantes principales sont-elles exclues de la communication ? Des mécanismes de retour d'informations existent-ils dans le cadre de la communication ? La communication avec les parties prenantes contribue-t-elle à sensibiliser ces

dernières aux réalisations et aux activités liées au projet, et aux investissements pour la durabilité des résultats du projet ?

Examiner la communication externe concernant le projet : des moyens de communication appropriés sont-ils en place ou en cours de mise en place, pour faire part au public des progrès accomplis dans le cadre du projet et de son impact escompté (existe-t-il un site Internet par exemple ? Ou le projet a-t-il mis en œuvre des campagnes appropriées de sensibilisation du public ?)

Aux fins de la communication de données, rédiger un paragraphe d'une demi page pour résumer les progrès accomplis vers la réalisation des résultats du projet, en matière de contribution aux effets bénéfiques pour le développement durable et aux effets bénéfiques pour l'environnement mondial.

iv. Durabilité

Vérifier si les risques définis dans le Document du projet, L'évaluation annuel du projet/PIR et le module ATLAS de gestion des risques sont les plus importants et si les évaluations des risques sont appropriées et à jour. Dans la négative, expliquer pourquoi.

En outre, évaluer les risques pour la durabilité dans les catégories suivantes :

Risques financiers pour la durabilité :

Quelle est la probabilité qu'il n'y ait pas de ressources financières et économiques disponibles après la fin de l'aide du FEM (considérer que les ressources possibles peuvent provenir de sources multiples, comme les secteurs public et privé, les activités génératrices de revenus, et autres financements pouvant être des ressources financières adaptées à la durabilité des réalisations du projet)?

Risques socio-économiques pour la durabilité:

Existe-t-il des risques sociaux ou politiques susceptibles de menacer la durabilité des réalisations du projet ? Quel est le risque que le niveau d'appropriation par les parties prenantes (y compris par les gouvernements et autres parties prenantes principales) ne soit pas suffisant pour permettre de maintenir les réalisations/bénéfices du projet ? Les différentes parties prenantes principales sont-elles conscientes qu'il est dans leur intérêt de maintenir les bénéfices du projet ? La sensibilisation du public/des parties prenantes est-elle suffisante pour appuyer les objectifs à long terme du projet ? L'équipe du projet étaye-t-elle par des documents les enseignements tirés en permanence, et ces documents sont-ils communiqués aux parties concernées, lesquelles pourraient apprendre du projet et potentiellement le reproduire et/ou le reproduire à plus grande échelle à l'avenir ?

Risques liés au cadre institutionnel et à la gouvernance pour la durabilité :

Les cadres juridiques, les politiques, les structures de gouvernance et les processus présentent-ils des risques qui pourraient menacer la durabilité des bénéfices du projet ? Lors de l'évaluation de ce paramètre, examiner également des systèmes/mécanismes exigés pour la responsabilité, la transparence et le transfert des connaissances techniques sont en place.

Risques environnementaux pour la durabilité :

Existe-t-il des risques environnementaux qui pourraient menacer la durabilité des réalisations du projet?

Conclusions et recommandations

L'équipe chargée de l'évaluation à mi-parcours inclura un paragraphe dans le rapport, exposant les conclusions fondées sur des données probantes de L'évaluation à mi-parcours, à la lumière des résultats.¹²

Des recommandations seront formulées sous forme de propositions succinctes d'interventions fondamentales qui seront spécifiques, mesurables, réalisables et appropriées. Un tableau des recommandations devrait être joint au résumé du rapport. Veuillez consulter les *Directives pour la conduite de L'évaluation à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le FEM* pour obtenir des instructions sur le tableau des recommandations.

L'équipe chargée de l'évaluation à mi-parcours devra formuler 15 recommandations au maximum.

Évaluation

L'équipe chargée de l'évaluation à mi-parcours communiquera les évaluations faites des résultats du projet et fera une brève description des réalisations associées dans le *Tableau de résumé des évaluations et réalisations* dans le résumé du rapport de l'évaluation à mi-parcours. Voir l'annexe E pour consulter la grille des évaluations. Des évaluations de la stratégie du projet et du projet dans son ensemble ne sont pas exigées.

Tableau de résumé de l'évaluation et des réalisations de l'évaluation à mi-parcours du projet
Création d'un marché pour le développement et l'utilisation des ressources de biogaz en Guinée

Evaluation	Evaluation examen à mi-parcours	Description de la réalisation
Stratégie du projet	N/A	
Progrès accomplis vers la réalisation des résultats	Evaluation de la réalisation de l'objectif : (sur une échelle à 6 niveaux)	
	Réalisation 1 Evaluation de la réalisation : (sur une échelle à 6 niveaux)	
	Réalisation 2 Evaluation de la réalisation: (sur une échelle à 6 niveaux)	

¹² Les conclusions de l'examen à mi-parcours peuvent aussi être intégrées dans le corps du rapport.

	Réalisation 3 Evaluation de la réalisation : (sur une échelle à 6 niveaux)	
	Etc.	
Mise en œuvre du projet et gestion réactive	(sur une échelle à 6 niveaux)	
Durabilité	(sur une échelle de 4 points)	

6. CALENDRIER

La durée totale de l'évaluation à mi-parcours sera (30 jours ouvrables) pendant (06 semaines) à compter du (17 juin 2019), et n'excédera pas cinq mois après le recrutement des consultants. Le calendrier provisoire de L'évaluation à mi-parcours est le suivant :

CALENDRIER	ACTIVITÉ
05 juin 2019	Clôture des candidatures
12 juin 2019	Sélection de l'équipe chargée de l'évaluation à mi-parcours
18 juin 2019	Préparation de l'équipe (remise des Documents de projet)
(19 au 21 juin 2019) 03 jours	Examen des documents et préparation du Rapport initial d'examen à mi-parcours
(19 au 21 juin 2018) 02 jours	Finalisation et validation du Rapport d'initiation de l'évaluation à mi-parcours- au plus tard au début de la mission pour l'évaluation à mi-parcours
(24 juin au 8 juillet 2019) 15 jours	Mission pour l'évaluation à mi-parcours : réunions avec les parties prenantes, entretiens, visites sur le terrain
(11 juillet 2019)	Réunion de synthèse de la mission et présentation des premières conclusions - au plus tôt à la fin de la mission pour l'évaluation à mi-parcours
(12 au 23 juillet 2019) 08 jours	Préparation du projet de rapport
(07 au 08 août 2019) 02 jours	Incorporer un système de renvoi aux documents du retour d'information dans le projet de rapport/finalisation du rapport d'examen à mi-parcours
(15 août 2018)	Préparation et publication d'une réponse de la direction

(27 août 2019)	Organisation d'un atelier avec les parties prenantes (pas obligatoire pour l'équipe chargée de l'évaluation à mi-parcours)
(13 septembre 2019)	Date prévue d'achèvement de l'ensemble du processus d'évaluation à mi-parcours

Les possibilités de visites sur place devraient être exposées dans le Rapport d'initiation.

7. DOCUMENTS À PRODUIRE DANS LE CADRE DE L'ÉVALUATION À MI-PARCOURS

#	Documents à produire	Description	Délais	Responsabilités
1	Rapport d'initiation de l'évaluation à mi-parcours	L'équipe chargée de l'évaluation à mi-parcours précise ses objectifs et méthodes d'examen	Au plus tard 2 semaines avant la mission pour l'évaluation à mi-parcours : (21 juin 2019)	L'équipe chargée de l'évaluation à mi-parcours présente le rapport à l'Unité mandatrice et à la direction du projet
2	Présentation	Premières conclusions	Fin de la mission pour l'évaluation à mi-parcours : (11 juillet 2019)	L'équipe chargée de l'évaluation à mi-parcours présente les conclusions à l'Unité mandatrice et à la direction du projet
3	Projet de Rapport final	Rapport complet en français et en anglais (rédigé à l'aide des directives sur le contenu figurant à l'annexe B) avec les annexes	Dans les trois semaines suivant la mission pour l'évaluation à mi-parcours: (13 août 2019)	Le projet sera envoyé à l'Unité mandatrice, révisé par le RTA, l'Unité coordonnatrice du projet, et le point focal opérationnel du FEM
4	Rapport final *	Rapport révisé avec que les renvois détaillant comment il a été donné suite (ou non) aux commentaires reçus dans le rapport final d'examen à mi-parcours	Une semaine après la réception des commentaires du PNUD sur le projet de rapport: (22 août 2019)	Le rapport final sera envoyé à l'Unité mandatrice

*Le rapport final d'examen à mi-parcours doit être rédigé en anglais. Le cas échéant, l'Unité mandatrice peut prévoir la traduction du rapport dans une langue plus couramment parlée par les parties prenantes nationales.

DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉVALUATION À MI-PARCOURS

C'est l'Unité mandatrice qui a la responsabilité principale de gérer l'évaluation à mi-parcours. L'Unité mandatrice de l'évaluation à mi-parcours du projet est le PNUD Guinée.

L'Unité mandatrice passera un contrat avec les consultants et s'assurera que l'équipe chargée de l'évaluation à mi-parcours disposera en temps utile des indemnités journalières et des facilités de voyage dans le pays. L'équipe du projet aura la responsabilité de prendre contact avec l'équipe chargée de l'évaluation à mi-parcours afin de lui fournir tous les documents nécessaires, de préparer les entretiens avec les parties prenantes, et d'organiser les visites sur le terrain.

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

Une équipe composée de deux consultants indépendants conduira l'évaluation à mi-parcours - un consultant international qui est le chef d'équipe (ayant l'expérience des projets et des évaluations dans d'autres pays) et un consultant national. Les consultants ne peuvent pas avoir participé à la préparation, la formulation, et/ou la mise en œuvre du projet (y compris la rédaction du Document de projet) et ne devront pas avoir de conflit d'intérêts en relation avec les activités liées au projet.

Compétences spécifiques :

Compétences en gestion adaptative, telle qu'appliquée dans les changements climatiques(adaptation) ;

Une expérience antérieure avec les méthodologies de suivi et d'évaluation axées sur les résultats ;

Expérience de travail dans des domaines techniques concernés pendant au moins 05 ans ;

Compétences analytiques démontrables ;

L'évaluation des projets / et les expériences au sein du système des Nations Unies seront considérées comme un atout ;

Une connaissance des procédures du PNUD et du FEM est un atout ;

Disponibilité à se déplacer à l'intérieur du pays;

Le ou la consultant(e) International(e) doit avoir les qualifications suivantes :

Etre titulaire d'un diplôme d'études supérieures (Bac + 5) dans l'un des domaines suivants : Energie renouvelable, Environnement, changement climatique, développement rural, gestion des ressources naturelles, statistique, sciences sociales, économie ou tout autre domaine pertinent ;

avoir au moins 05 ans minimum d'expérience professionnelle pertinente dans l'évaluation de projets similaires financés par le FEM;

une connaissance des procédures du PNUD et du FEM ;

une expérience antérieure avec les méthodologies de suivi et d'évaluation axées sur les résultats ;

avoir des connaissances techniques en changement climatique;

disposer de connaissance sur les questions environnementales notamment dans le domaine de l'adaptation en Guinée ou dans un pays de l'Afrique de l'Ouest ;

avoir une excellente maîtrise du français et de l'anglais (lu, écrit et parlé).

Responsabilité :

Responsabilité du consultant international

Planifier, conduire l'évaluation et présenter les rapports;

Consulter toute la documentation requise;

Collecter les données ;

Utiliser les méthodes d'évaluation des meilleures pratiques dans la conduite de l'évaluation ;

S'assurer que les rapports répondent aux normes de qualité requise ;

Présenter l'avant-projet des résultats, le rapport provisoire et final de l'évaluation ;

Proposer des recommandations pertinentes dans le cadre de la pérennisation des acquis du projet ;

Faire le briefing pour le Bureau pays du PNUD et l'équipe de gestion de projet ;

Traduire en anglais et soumettre le rapport final de l'évaluation.

Les deux consultants devront se familiariser en détail avec le projet en prenant connaissance des documents pertinents avant le démarrage de la mission et les voyages de terrain.

Grille d'évaluation Consultant international

Critères		Note maximum
1.	Diplôme d'études supérieures (Bac + 4) dans l'un des domaines suivants : Energie renouvelable, développement rural, environnement, changement climatique, gestion des ressources naturelles, statistique, sciences sociales, économie ou tout autre domaine pertinent	20
2.	Au moins 05 ans minimum d'expérience professionnelle pertinente dans l'évaluation de projets similaires	35
3.	Connaissances et expériences en matière de changement climatique dans la planification, la mise en œuvre et le suivi évaluation des projets d'adaptation en Guinée ou d'un pays de l'Afrique de l'Ouest	15
4.	Méthodologie et plan de travail	30
Total		100

MODALITÉS DE PAIEMENT ET SPÉCIFICATIONS

%	Étape
25 %	Suite à la présentation et la validation du rapport d'initiation définitif d'évaluation à mi-parcours
35 %	Suite à la présentation et l'approbation du premier projet de rapport d'évaluation d'examen à mi-parcours en français
40 %	Suite à l'approbation (par le BP et le CTR du PNUD) du rapport d'évaluation d'examen à mi-parcours définitif en français et en anglais et au dépôt des copies dures et électroniques.

PROCESSUS DE PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ¹³

Méthode d'évaluation des offres

La méthode d'évaluation qui sera utilisée est celle du meilleur rapport qualité/prix (score combiné). Il sera tenu compte des qualifications du consultant et sa proposition financière avec un score d'au moins 30 % pour l'offre financière.

Seules les candidatures ayant obtenu une note au moins égale à 70 points sur le total des 100 points seront retenues pour une analyse financière.

Soumission - le consultant international devra soumettre un dossier comprenant deux propositions (technique et financière) :

La proposition technique doit contenir :

Une lettre de motivation signée par le candidat (1 page);

Une brève proposition technique dûment signé par le candidat (3-4 pages);

Un plan de travail détaillé, avec des dates de début et de fin pour chaque action et délai indicatif pour toutes les tâches et les livrables (5-10 pages);

Un CV du candidat avec l'indication claire de son nom (tel qu'inscrit sur son passeport), sa date de naissance, ses qualifications académiques, ses compétences et son expérience professionnelle (4-5 pages);

Un formulaire P11 (http://sas.undp.org/Documents/P11_personal_history_form.doc) des Nations Unies dûment rempli et au moins 3 personnes de référence avec leurs adresses mail.

La proposition financière :

¹³Le recrutement des consultants devra se faire à la lumière des directives relatives au recrutement des consultants dans le POPP: <https://info.undp.org/global/popp/Pages/default.aspx>

Une proposition financière sur la base d'un montant forfaitaire incluant (les honoraires, les frais de voyage, les indemnités journalières/perdiems et le nombre de jours ouvrables pour la durée de la consultation).

Pour permettre une meilleure appréciation du montant forfaitaire proposé, le consultant doit éclater son montant forfaitaire en indiquant clairement les frais prévus pour les honoraires, les frais de voyages internationaux et ceux affectés aux indemnités journalières/perdiems

N.B. :Les candidat (e)s sont tenus de se renseigner sur les [Conditions Générales des Contrats Individuels \(annexe 1\)](#). (Cliquer sur « Conditions Générales des Contrats Individuels » pour télécharger le document)

L'équipe chargée de L'évaluation à mi-parcours doit suivre une approche collaborative et participative¹⁴ afin d'assurer une participation active de l'équipe du projet, des homologues gouvernementaux (le point focal opérationnel du FEM), des bureaux de pays du PNUD, des conseillers techniques régionaux PNUD-FEM, et autres parties prenantes principales.

La participation des parties prenantes est fondamentale à la conduite de l'évaluation à mi-parcours avec succès.¹⁵ Cette participation doit consister en des entretiens avec les parties prenantes qui assument des responsabilités liées au projet, à savoir entre autres: organismes d'exécution, Ministère en charge de l'Environnement, principaux experts et consultants dans les domaines liés au projet, Comité de pilotage du projet, parties prenantes au projet, Centres de recherche, autorités locales et les Organisations de la Société Civile, etc. En outre, l'équipe chargée de l'évaluation à mi-parcours.

¹⁴Pour avoir des idées de stratégies et techniques novatrices et participatives concernant le suivi et l'évaluation, veuillez consulter le document [UNDP Discussion Paper: Innovations in Monitoring & Evaluating Results](#), 5 Nov 2013.

¹⁵ Pour faire participer plus activement les parties prenantes au processus de suivi et d'évaluation, consultez le document du PNUD [Guide de la planification, du suivi et de l'évaluation axée sur les résultats du développement](#), chapitre 3, page 93.

5.2 _ Matrice d'évaluation

Question		Sous question ou Indicateurs	Sources d'information / Méthode
Objectif 1 : Evaluer la pertinence de l'intervention et de l'approche du projet			
Question d'évaluation 1 : Dans quelle mesure le projet est-il approprié pour répondre aux besoins du pays et atteindre les résultats prévus ?			
1.1	Dans quelle mesure le projet est-il approprié pour répondre aux besoins du pays en matière d'adaptation au changement climatique et atteindre les résultats escomptés ?	Alignement avec les objectifs, politiques, plans, programmes nationaux de développement Alignement avec les engagements internationaux du pays sur l'environnement, le climat, Niveau de priorité accordé au changement climatique Niveau d'alignement aux priorités des stratégies et programmes nationaux d'adaptation au changement climatique	<u>Revue documentaire</u> : Stratégie Nationale Changements Climatiques Politique Nationale sur les changements climatiques Etc. <u>Entretiens</u> avec les cadres des Ministères concernés
1.2	Dans quelle mesure la conception du projet et ses activités sont-elles appropriées pour atteindre les résultats visés ?	Etat des besoins des acteurs Bien fondé des activités choisies Cohérence entre les besoins et les résultats visés Qualité des résultats visés Faisabilité, consistance et cohérence des activités Niveau de réalisme opérationnel (méthodes et processus déployés)	<u>Revue documentaire</u> : : cadre logique , dispositifs et mécanismes de gestion et de mise en œuvre du projet ; arrangements institutionnels ; partenariats ; Analyse des modalités de mise en œuvre des activités (recherche, formation, etc.) ; analyse du Système prévu de Suivi-Évaluation <u>Entretiens</u> : Unité de gestion du projet ; acteurs et partenaires de mise en œuvre et d'exécution ; bénéficiaires (communautés)
1.3	Dans quelle mesure les arrangements institutionnels et de gestion sont-ils appropriés pour atteindre les résultats visés ?	Pertinence et qualité des arrangements de gestion contenus dans le cadre de mise en œuvre Pertinence et qualité de modalités d'exécution	<u>Revue documentaire</u> : : cadre logique ; théorie de changement, dispositifs et mécanismes de gestion et de mise en œuvre du projet ; arrangements institutionnels ; partenariats ; Analyse des modalités de mise en œuvre des activités (recherche, formation, etc.) ; analyse du Système prévu de Suivi-Évaluation <u>Entretiens</u> :Unité de coordination du projet ; acteurs et partenaires de mise en œuvre et d'exécution ; bénéficiaires (communautés)
1.4.	Le cadre des résultats et la théorie du changement sont-ils réalistes	Qualité et réalisme des indicateurs (SMART ?) et des cibles	<u>Revue documentaire</u> : Document du projet, Cadre logique, théorie de changement, Rapports d'activités <u>Entretiens</u> :Unité de gestion du projet ; acteurs et partenaires de la mise en œuvre et d'exécution ; bénéficiaires

Question		Sous question ou Indicateurs	Sources d'information / Méthode
			(communautés)
1.5.	Dans quelle mesure les effets de développement en général ont-ils été pris en compte dans la conception du projet ?	Effets de développement général ciblés par le projet Degré de ventilation des effets par sexe	<u>Revue documentaire</u> : Document du projet, Cadre logique, théorie de changement, Rapports d'activités <u>Entretiens</u> : Unité de coordination du projet ; acteurs et partenaires de mise en œuvre et d'exécution ; bénéficiaires (communautés)
1.6.	Dans quelle mesure le projet est-il en ligne avec la stratégie du PNUD en matière de Développement des capacités ?	Niveau d'alignement et de cohérence avec la stratégie de développement des capacités du PNUD	<u>Analyse documentaire</u> : Document du projet, Cadre logique, théorie de changement, Rapports d'activités <u>Entretiens</u> : acteurs et partenaires de mise en œuvre et d'exécution ; bénéficiaires (communautés) Revue des rapports de formation Comparaison avec la stratégie PNUD en matière de renforcement des capacités
1.7.	Dans quelle mesure le projet contribue-t-il aux ODD	Alignement avec les ODD	<u>Revue documentaire</u> <u>Entretiens</u> : Unité de coordination du projet ; acteurs et partenaires de la mise en œuvre et d'exécution ;
1.8.	Le projet a-t-il prévu un mécanisme d'adaptation aux changements susceptibles de se produire pendant la mise en œuvre ?	Etat de l'analyse des risques, menaces et changements pouvant affecter la mise en œuvre du projet Qualité et faisabilité des mécanismes et mesures proposées	<u>Revue documentaire</u> : document du projet, rapports d'activités <u>Entretiens</u> : Unité de coordination du projet ; acteurs et partenaires de mise en œuvre et d'exécution ; bénéficiaires (communautés)
Objectif 2 : Evaluer les progrès vers la réalisation de résultats			
Question d'Evaluation 2 : Dans quelle mesure la mise en œuvre du projet progresse-t-elle vers la réalisation des résultats ?			
2.1.	Quels sont les progrès accomplis vers la réalisation des résultats du projet	Echelle à 6 niveaux Examen de la réalisation de l'objectif Examen de la réalisation de chaque activité/produit	Examen des données figurant dans les rapports d'examen annuels, les outils de suivi, les résultats probants Entretiens avec les acteurs de la mise en œuvre, les bénéficiaires et les autres parties prenantes du projet
2.2.	Quels facteurs ont-ils contribué à l'obtention ou non des résultats escomptés ?	Facteurs favorables et facteurs défavorables pour chaque Activité/produit	Cadre logique, théorie du changement, plans de travail, rapports d'activités Entretiens avec les acteurs de la mise en œuvre, les bénéficiaires et les autres

Question		Sous question ou Indicateurs	Sources d'information / Méthode
			parties prenantes du projet
Objectif 3 : Evaluer la mise en œuvre du projet et la gestion adaptative			
Question d'évaluation 3 : Dans quelle mesure les mécanismes de mise en œuvre et de gestion du projet (mécanismes de gestion, planification des activités, financement et cofinancement, systèmes de suivi et d'évaluation au niveau des projets, participation des parties prenantes, communication de données et communication) sont-ils susceptibles d'accroître ou réduire l'efficacité et l'efficacité du projet ¹⁶ ?			
3.1	Dans quelle mesure l'assistance technique prévue/fournie par le PNUD à l'équipe chargée de la mise en œuvre est elle adéquate par rapport aux résultats escomptés ?	Adéquation, Qualité et ponctualité de l'assistance technique apportée par le PNUD au projet et des partenaires de mise en œuvre Réalisme de l'assistance par rapport aux résultats escomptés Qualité de la mise en œuvre du projet par l'organisme d'exécution/partenaire Niveau de Gestion axée sur les résultats Qualité de la gestion des risques Réactivité des gestionnaires à des problèmes importants	<u>Revue documentaire</u> : Document d'orientation du PNUD pour le suivi et l'évaluation, pour le développement des capacités, <u>Entretiens</u> : Gestionnaires du projet au PNUD; partenaires impliqués ;
3.2.	Dans quelle mesure l'assistance technique prévue/fournie aux partenaires de mise en œuvre par le PNUD est elle adéquate par rapport aux résultats escomptés ?	Niveau d'adhésion du gouvernement Accent mis sur la gestion axée Adéquation des contributions et des processus de gestion Qualité de la gestion des risques Franchise et réalisme dans la communication des données Atténuation et gestion appropriées des risques environnementaux et sociaux	<u>Revue documentaire</u> : Document d'orientation pour le suivi et l'évaluation; Cadre d'analyse développé des interventions visant le renforcement des capacités, etc. <u>Entretiens</u> : UCP; partenaires impliqués
3.3.	La planification des activités du projet est –elle effective et efficace ?	Etat, qualité et efficacité des processus de planification Degré d'utilisation du cadre de résultats/cadre logique du projet comme outil de gestion Evolution du cadre des résultats	Documents du projet et entretiens avec les gestionnaires du projet
3.4.	Dans quelle mesure la planification financière est-elle efficace ?	Existence d'un système de contrôle financier Facilité dans la prise des décisions budgétaires Niveau de variation entre les dépenses prévues et les dépenses réelles. Fréquence et effectivités des audits	Revue des plans de travail, rapports d'activités, rapport d'audits, etc. Entretiens : Gestionnaire du projet, etc.

¹⁶ L'évaluation s'appuiera sur une échelle à 6 niveaux

Question		Sous question ou Indicateurs	Sources d'information / Méthode
		(annuels, biannuels) Cas de changements d'allocation des fonds	
3.5.	Quelle est la situation et l'effectivité du cofinancement ?	Etat des engagements prévus et réels en matière de cofinancement.	Revue documentaire : document du projet. Entretiens : avec les parties impliquées dans le cofinancement, dont le gouvernement, afin d'avoir des données comptables actualisées sur le cofinancement.
3.6.	Dans quelle mesure les outils de suivi-évaluation sont-ils en place et utilisés de façon adéquate ?	La situation de référence a-t-elle été définie ? Les indicateurs sont-ils pertinents/réalistes ? Quelles sont les conditions socio-économiques des populations et les ressources (humaines et financières) ? Quelle est la qualité des outils de suivi-évaluation en place et sa pertinence par rapport au contexte spécifique du projet Quelle est l'effectivité de l'analyse des réalisations ? Quelle est l'évidence des mesures de gestion réactive prises pour donner suite au rapport d'évaluation interne ? Niveau d'intégration des objectifs de développement dans les systèmes de suivi Niveau d'intégration du genre et des populations vulnérables dans les outils Niveau de prise en compte et gestion appropriée des risques environnementaux et sociaux	Documents de projet, plans de travail du projet, outils de suivi du GEF Dispositif et outils de S&E mis en place Rapports d'avancement ou d'exécution et d'audit des différentes composantes du Programme, y compris rapports d'évaluation précédents Entretiens avec les différentes parties prenantes (y compris les bénéficiaires)
3.7.	Dans quelle mesure les parties prenantes participent-elles à la gestion du projet ?	Qualité des partenariats Niveau d'implication et d'appui des parties prenantes gouvernementales aux niveaux local et national Intérêt et implication des parties prenantes pour la réussite du projet	Document du projet, Outils de suivi-évaluation Entretien avec l'équipe de coordination du projet et les parties prenantes
3.8.	Dans quelle mesure les données sont-elles communiquées et utilisées ?	Niveau de conformité avec les obligations en matière de communication de données sur le changement climatique Mode et processus de communication des bonnes pratiques De quelle façon les rapports d'examen annuels internes ont été communiqués au Comité de pilotage projet et autres parties	Document du projet, Outils de suivi-évaluation Entretien avec l'équipe de coordination du projet et les parties prenantes Rapports annuels Rapports d'activité

Question		Sous question ou Indicateurs	Sources d'information / Méthode
		prenantes principales. Qualité de la communication interne et externe relative au projet Etc.	
Objectif 4 : Evaluer la durabilité ¹⁷¹⁸			
Question d'évaluation 4 : Dans quelle mesure les conditions de durabilité et les risques (financiers, socio-économiques, environnementaux, institutionnels et de gouvernance) identifiés (Document de projet, Examen annuel du projet) sont-ils pris en compte, mis à jour et gérés ?			
4.1.	Les risques financiers pour la durabilité sont-ils pris en compte et gérés?	Probabilité d'indisponibilité des ressources financières et économiques après la fin du projet Sources de durabilité financière possible Facteurs nécessaires à la mise en place d'un environnement favorable à la durabilité du financement Existence ou non des instruments et des mécanismes financiers et économiques mis en place pour garantir le maintien des effets bénéfiques du projet après la fin du projet	Documentation du projet Entretiens avec les acteurs
4.2.	Les risques socio-économiques et environnementaux pour la durabilité sont-ils pris en compte et gérés ?	Existe-t-il des risques sociaux, politiques susceptibles de menacer la durabilité des réalisations du projet ? Existe-t-il des risques environnementaux qui pourraient menacer ou anéantir les réalisations et les résultats du projet, notamment des risques identifiés par les parties prenantes au projet ? Existence des risques d'une faible appropriation par les parties prenantes Niveau de sensibilisation du public/des parties prenantes Qualité de la communication du projet	Documentation du projet Entretiens avec les acteurs
4.3.	Dans quelle mesure les risques liés au cadre institutionnel et à la gouvernance pour la durabilité sont-ils identifiés et pris en compte?	Risques associés aux cadres juridiques, politiques, structures de gouvernance et processus concernant la durabilité des bénéfices du projet Existence des facteurs/ cadres pouvant assurer ou favoriser une autonomie après la clôture du projet Capacités des responsables du projet à s'adapter à des changements	Documentation du projet Entretiens avec les acteurs

¹⁷ L'évaluation de la durabilité à mi-parcours consiste à évaluer les risques qui pourraient influencer sur le maintien des réalisations du projet

¹⁸ La durabilité globale est évaluée sur une échelle à 4 niveaux mentionnée ci-après : Probable (L), Assez probable (ML), Assez improbable (MU), et Improbable (U) .

Question		Sous question ou Indicateurs	Sources d'information / Méthode
		institutionnels et de gouvernance	
Objectif 5 : Evaluer l'intégration des questions transversales			
Question d'évaluation 5 : Dans quelle mesure les préoccupations liées au genre, groupes vulnérables ou marginalisés et à la sauvegarde environnementale ont-elles effectivement été prises en compte pendant la mise en œuvre du projet ?			
5.1	Les considérations d'égalité entre les sexes ont-elles été prises en compte pendant la mise en œuvre et la gestion du projet ?	Plan d'intégration du genre (prévu ? appliqué ? pourquoi ? quel effet ?) Nombre, intensité et étendue des activités ciblant les femmes Nombre de femmes / Nombre d'hommes bénéficiaires du projet	Document de projet, Politique genre du PNUD, Cadres existant pour l'analyse des aspects de genre Rapport d'évaluation à mi-parcours Rapport d'activités
5.2.	Dans quelle mesure la société civile, les populations et les groupes vulnérables et marginalisés ont-ils participé au projet et leurs besoins pris en compte ?	Niveau d'engagement désagrégué par type d'acteur et par sexe. Liste des préoccupations des couches défavorisées prises en compte par le projet Plan d'action (existant, niveau d'application et de réalisation) Nombre, intensité et étendue des activités ciblant les femmes	<u>Revue documentaire</u> : Document du projet ; Directives du PNUD pour l'intégration des populations vulnérables (groupes vulnérables). <u>Entretiens</u> : acteurs de la mise en œuvre ; point focal GEF, acteurs des services publics, privés et de la société civile ; producteurs ; communautés
5.3.	Le projet applique-t-il la sauvegarde environnementale et sociale ?	Les risques ont-ils été identifiés pendant la mise en œuvre ? Quelles sont le plan et les mesures de maîtrise et de gestion des risques significatifs identifiés	<u>Revue documentaire</u> : Plans de gestion environnementale et sociale ; rapports d'activités <u>Entretiens</u> : acteurs de la mise en œuvre ; point focal GEF, acteurs des services publics, privés et de la société civile ; producteurs ; communautés

5.3 _ Exemples de questionnaires ou de guides

A – Guide d’entretien avec les organisations communautaires de base, les associations agricoles et bénéficiaires individuels (focus groupe, entretiens individuels)

La Perception sur les approches et la compréhension du projet

Les activités réalisées avec qui et comment (Types de formations reçus, équipements reçus, etc.)

Le niveau d’implication

Le Niveau de satisfaction des appuis

Les effets des appuis/ Qu’est ce qui a réellement changé (ce qui a marché)

Les difficultés (ce qui n’a pas marché) et moyens mis en œuvre pour les contourner

Les Suggestions (Si le projet était à reprendre qu’est ce qui est à retenir ou enlever)

Les organes mise en place pour pérenniser les acquis/comment se fait la pérennisation des acquis

Les leçons et bonnes pratiques retenues

B – Guide d’entretien avec le Ministère de tutelle, le PNUD, les préfectures et sous préfectures, les collectivités locales, les services techniques organisations communautaires de base, les associations agricoles et bénéficiaires individuels, les points focaux des conventions (Entretiens individuels)

La Perception sur les approches et la compréhension du projet

Les aspects institutionnels

Le niveau d’implication

La Cohérence avec les politiques, la planification nationale et locale

Les appuis reçus (renforcement des capacités, équipements, etc.)

La Perception sur les approches et la compréhension du projet

Les aspects de coordination

Les questions de durabilité

C – Guide d’entretien avec les institutions, les Agences et organisations d’appui à la planification du programme et les secteurs connexes (Entretiens individuels)

La Perception sur les approches et la compréhension du projet

Le niveau d’implication

La Cohérence avec les politiques

La relation avec les conventions

La coordination, la participation au comité de pilotage, accès au rapport d’avancement du projet

D – Guide d’entretien avec les Experts et personnes ressources impliquées et ou associées dans la mise en œuvre du programme (Entretiens individuels)

La Perception sur les services rendus

Les sentiments sur la durabilité du projet, les risques

Les difficultés constatées

5.4 _ Itinéraire de la mission

24/09/2019	• Arrivée du Consultant International à Conakry
25/09/2019	• Briefing et Séance de travail avec le PNUD, etc. ; • Rencontre avec Directeur National du Programme Environnement et développement Durable • Documentation
26/09/2019	• Séance de travail entre les membres de l'équipe d'évaluation (Consultant National et International sur la méthodologie de l'évaluation) • Compilation documentaire
27/09/2019	• Rencontre avec: - La Direction Nationale des Eaux et Forêts (Directeur National, Directeur National Adjoint, chefs de division) - Direction Nationale de la Météorologie – Ministère des Transports (DNA et chefs de Division et sections) - BSD du Ministère Environnement Eaux et Forêts (Directeur Général et chefs de Division)
28/09/2019	Planification concertée des visites de terrain PNUD et Coordination Projet • Voyage Conakry – Mamou (270 Km) • Nuit à MAMOU
29/09/2019	• Poursuite voyage Mamou –Kissidougou (319 Km) ; séance de travail avec le STP de Kissidougou • Nuit à KISSIDOUGOU
30/09/2019	• Séance de travail avec les services techniques partenaires du projet et ONG prestataires ; • Visite des sites et rencontre avec les bénéficiaires et élus locaux de Foréya, Bendou et Sangardo centre dans la CR de Sangardo • Nuit à KISSIDOUGOU
01/10/2019	• Visite des sites et rencontre avec les bénéficiaires et élus locaux de Kabaya, Niandan scierie, Niandan et Gbangbadou Centre dans le CR de Gbangbadou • Visite des autorités préfectorales et débriefing avec les services techniques ; voyage à Faranah (139 Km°) • Nuit à FARANAH
02/10/2019 Fête Nationale	• Visite de courtoisie aux autorités du Gouvernorat (Directeur de Cabinet et Inspecteurs de l'agriculture, de l'Environnement et de l'élevage) • Séance de travail en compagnie de la STP avec les services techniques partenaires du projet et ONG prestataires ; • Visite des sites et rencontre avec les bénéficiaires et élus locaux de Dalafilani, Dalakonifé, et Beindou Centre dans la CR de Beindou • Nuit à FARANAH
03/10/2019	• Visite des sites des sites et rencontre avec les bénéficiaires et élus locaux de Béléya et Toumani dans la CR de Passaya • Débriefing et voyage à Douako via Banfèlè visite en passant les sites de Kancéréla • Nuit à DOUAKO – Préfecture de KOUROUSSA
04/10/2019	• Rencontre avec les autorités de la mairie de Douako et visite des sites de Douako centre, Tindo, Sininkoro et banfèlè Centre • Séance de travail avec le STP/Intérim et les ONG à Kouroussa • Nuit à KANKAN
05/10/2019	• Voyage à Mandiana 85 Km • Séance de travail avec les services techniques partenaires du projet et prestataires • Visite des sites et rencontre avec les bénéficiaires de Sokourala et Kantoumanina Centre • Nuit à KANKAN
06/10/2019	• Séance de travail avec l'unité de coordination du Projet à Kankan, • Compléments documentaires et débriefing

	• Voyage pour Conakry (690 Km) • Nuit à DABOLA
08/10/2019	• Rencontre à Conakry avec : - Direction Nationale de l'hydraulique (Division évaluation et suivi des ressources) - Point focal FEM - Point Focal Climat - Direction Générale OGUIPAR
09/10/2019	• Poursuite des rencontres avec : - Direction Nationale du développement local/MATD (DN et chefs de division) - Le Secrétaire Général du MEEF - Le Chargé du PEGED du PNUD - Le personnel de la Direction Nationale du Développement Durable
10/10/2019	• Séance de travail des deux consultants
11 /10/2019	• Présentation des conclusions initiale (Evalueurs, Représentants PNUD, représentants du programme Environnement et développement durable etc.)
14/10/2019	• Voyage de retour Consultant International
15 jours	•Projet de rapport d'évaluation
7 jours	• Commentaires et suggestions PNUD et parties prenantes
9/210/2018- 15/11/2018	• Correction et intégration des observations Envoie de la version amendée du rapport
	Correction, traduction, édition et dépôt du rapport final

5.5 _ Liste des personnes interviewées

N°	Prénoms et Noms	Fonction	Institution	Téléphone
CONAKRY (Dates : 25,26,27,28 septembre 2019 et les 7,8,9,10 ,11 octobre 2019)				
1	Seydou Bari SIDIBE	Secrét. Général	MEEF	628724492
2	Yaya BANGOURA	DNA Météo	DNM/MT	628457020
3	Mamadou TOUNKARA	Directeur BE	DNM/MT	621506793
4	Ismaël CAMARA	DN Dév.Local	DNDL/MATD	622579713
5	Aboubacar Sidiki SYLLA	Chef Sect. Planif	DNDL/MATD	628343403
6	Alpha Oumar DIALLO	Chef Sect.	DNDL/MATD	628967930
7	Mamadou Baillo SIDIBE	Dteur BE	MEEF	625421691
8	Ilayali CAMARA	DNEF	MEEF	628113851
9	Apollinaire KOLIE	DNAEF	MEEF	628 129392
10	Nantenin DIALLO	CD/DNEF	MEEF	
11	Sidiki KOUROUMA	CD/BSO	MEEF	
12	Mamadou Ciré CAMARA	Chargé PEGED	PNUD/Guinée	622029474
13	Sékou Gaoussou SYLLA	Direct. National	MEEF/DNPEDD	628696464
14	Mamadou Kalidou DIALLO	S& E	DNPEDD	622234876
15	Aboubacar YOULA	CC et GDT	DNPEDD	622135533
16	Souleymane KOUMBASSA	SAF	DNUPEDD	
17	Mamadou Aliou BARRY	CD/Ressources en eau	MHA	622394890
18	AmadouSebori TOURE	Point focal FEM	MEEF	655250725
19	Joseph SYLLA	Point focal CC	MEEF	628443858
20	Djiramba DIAWARA	Coordonnateur AbE	MEEF/Kkan	628300048
KISSIDOUGOU – Dates: 29; 30 sept et 1er octobre 2019				
21	Martin Luther KOUROUMA	STP	AbE	625122828
22	Djiba KONE	Directeur	DPEEF	628151528
23	Mamadou CISSE	Préfet	Kissidougou	621232280
24	Nako Mara BAVOGUI	Cheffe section PEF	SPEF	620562157
25	Cécé Michel GBAMOU	CCF	DNEF/MEEF	622106695
26	Mazougou GUILAVOGUI	CCF/Gbangbadou	DNEF/MEEF	
27	Cpl chef Amara KEITA	CCF/Sangardo		
28	Gnouma GUILAVOGUI	Conseilleragricole (CA)	ANPROCA/MA	621854590
29	Tamba KAMANO	CA	ANPROCA/MA	620963438
30	Seydou MARA	CA	ANPROCA/MA	622618670
31	Alain Momori MANO	Stagiaire ENATEF	AbE	621010839
32	Michel MILLIMOULO	Stagiaire ENATEF	AbE	629528051
33	ZaoraDangbo MAOMY	Dricteur	ONG/OGDC	626491070
34	Moriba SOROPOGUI	Coordinateur	ONG/ADICOV	626102485
35	Pierre KAMANO	Membre	ONG/ACDA	628549049
36	Amadou Oury DIALLO	Directeur	ONG/APARFE	622654217
37	Sayon DIAWARA	Animateur	ONG/AGuiPerNA	621513936
38	Fanon TRAORE	Président	District Foréyah	
39	Fodé Fanta KOUROUMA	V/P Groupement Maraîcher	-II-	
40	Ferma KOUROUMA	Prési/union Koundouforéya	-II-	
41	Laye MANSARE	Gpment Forestier Wakkili	Bendou	

42	Daouda DIABATE	Sgl CR Sangardo	Sangardo centre	666916325
43	Fanta MARA	Foyés améliorés	Sangardo	
44	Tiranké CAMARA	Gpmentmarîché	Sangardo	
45	Fanta TRAORE	Petits ruminants	Kabaya/Gbangbadou	
46	Fodé TRAORE	Ménusier/ruches kényanes	Kabaya/Gbangbadou	
47	Sékou CAMARA	Berges /agroforesterie	Nianda/scierie	
48	Konzo MANSARE	Pépiniériste	Niandan	
49	Mafr LENO	Grpment maraîcher	Gbangbadou centre	
50	Nankouria CONDE	Gpment maraîcher	Gbanbadou centre	
51	Michel Tamba KONDIANO	Sou-Préfet	Gbangbadou	
52	N'Mah TRAORE	Présidente des femmes	Gbangbadou	
53	Kalil KOUROUMA	DSP Jeunesse	Gbangbadou	
54	Ibrahim LAGRANGE	Directeur PME/LCBTP	Foréya/unité pastorale	
FARANAH - (Dates : 2 et 3 octobre 2019)				
55	Aminata YOULA	STP	AbE	621422034
56	Mohamed KEITA	Directeur de Cabinet	Gouvernorat	
57	Aboubacar SAMOURA	Conservateur du PNHN	OGUIPAR/MEEF	628355216
58	Ibrahima BAH	Chargé des forêts	SPEF/MEEF	628110689
59	A/C Mory DIANE	DREEF	MEEF	628639081
60	Boubacar Laïla DIALLO	Direction régionale Elevage	ME	
61	Fara MILLIMONO	CCF	DNEF/MEEF	624200279
62	Kémoko KEITA	CCF	DNEF/MEEF	622866579
63	Pépé Philippe KPOGOU MOU	DPEEF	MEEF	623823021
64	Karifa SIDIBE	CA/Passaya	ANPROCA/MA	620345861
65	Bakary CONDE	CA/Beindou	ANPROCA/MA	623211450
66	Saidou MAREGA	Direceur	ON/GUIDRE	622319870
67	Mamadou Facély MARA	Président	ONG/UVGDE	621762195
68	Mamadou Saran CAMARA	Coordi/régional	ONG/CAM	621128608
69	Mohamed KEIRA	Coordinateur	ONG/ADDIG	621415361
70	Niouma TONGUINO		ONG/AVDR	628994291
71	Aboubacar Sidiki MARA		ONG/CVDD	622235227
72	Fodé OULARE	Président district Dalafilani	Beindou	
73	Mania OULARE	Biocharbon	Beindou	
74	Fatoumata OULARE	V/P des femmes	Gpment maraîcher	
75	Sékou OULARE	Resta jachères et T. sources	Beindou/Dalakonifè	
76	Kamory OULARE	Maire	CR Beindou	
77	Kéléti SIDIBE	S/Préfet Adjoint	Beindou	
78	Denka OULARE	Ber. niger, jachères, m à defens ...	Kaba/Beléya /Passaya	
79	Mamadou Mack CAMARA	Pépiniériste	Beléya/Passaya	
80	Adama Modi CAMARA	Bénéficiaire jachère 2 ha	Beléya :Passaya	
81	Thierno Yéro SOW	Notable	Passaya	
KOUROUSSA (Dates : 3 et 4 octobre 2019)				
82	Idrissa CONDE	V/P Comité de gestion	Cancéréla/CR Banfélé	
	Balla CAMARA	Chasseur	Cancéréla/CR Banfélé	
	Sayon CONDE	Surveillant plantation	Cancéréla/CR Banfélé	
	A/C Maomou NIANKOÏ	CCF/Douako	DNEF/MEEF	628579401

83	Laïba CONDE	Maire	CR/ Douako	621951108
84	Mohamed CONDE	V/Maire	CR/Douako	627404093
85	Boumory CONDE	Grpment maraîcher	Douako centre	
86	Ousmane CAMARA	Président G. Bassin versant	Douako centre	
87	Mariam KANTE	V/P Grpment maraîcher	Douako centre	
88	Sayon CONDE	Chef des travaux Grpment M	Douako centre	
89	Sékou CONDE	Président district Tindo	Tindo/Douako	
90	Kouroufan Mory CONDE	Magasin/plateforme multi	Tindo/Douako	
91	Leyba CONDE	Responsable des jeunes	Tindo/Douako	
92	Namoudou CONDE	CCF/Banfèlè	DNEF/MEEF	
93	KOULIBALY	S/Préfet Banfèlè	CR Banfèlè	
94	Sonasy Sékou CONDE	Grpment Forestier	Banfèlè	
95	Vanessa KOUDOU	Stagiaire ENATEF	Banfèlè	
96	Siba BEAVOGUI	Stagiaire ENATEF	Banfèlè	
97	Sangban KOUROUMA	DPEEF Kouroussa	MEEF	
98	Maurice NEMA	STP/PI - Stagiaire	Kouroussa Centre	
99	MamadyNackany TRAORE		ONG/GAAPE	
100	Santy TRAORE	SAF	OnG/GAAPE	
MANDIANA (Date : le 05 octobre 2019)				
101	Lanciné 2 KONATE	STP	AbE/MEEF	628917439
102	Koulako Demba CAMARA	DPEEF	MEEF	628620945
103	KankouBouréma TRAORE	CSEF	DNEF/MEEF	623061758
104	Sory OULARE	Pêche Continentale	DPP/MPA	628661566
105	Sékou CONDE	DPA Elevage	ME	622055748
106	Zoumana DIAKITE	Chef Section Météo	DNM/MT	621649378
107	Aly TRAORE	RAF	ONG/JUD	622519023
108	Mouloukou Soul. DIAKITE	Directeur exécutif	ONG/AJIDILC	622586716
109	Ansoumane DIAKITE	Président	ONG/AJVDM	628971515
110	Ibrahima KOUYATE	Superviseur	ONG/GED	628651455
111	Godo SOROPOGUI	CCF Kantoumanina	DNEF/MEEF	620229570
112	Samba SANGARE	Semences et apiculture	Sokouraba /Kantoumanina	
113	Adama SANGARE	Bureau du distrct	Sokouraba /Kantoumanina	
114	Toumany DIALLO	Maire	CR Kantoumanina	
115	Oumar DIALLO	V/Maire	CR Kantoumanina	
116	Nountenin DIALLO	Présidente G maraîcher	Kantoumanina centre	
117	Demba DIAKITE	Grpment maraîcher	Kantoumanina centre	
118	Mariam DIALLO	Foyés améliorés	Kantoumanina	
119	Abdoulaye SALL	Directeur	PME/Gobal BTP	
KANKAN (Date : 06 octobre 2019)				
120	Thierno Ibrahima DIALLO	Ingénieur National	UCP/AbE	622074149
121	KadiataMadi DIALLO	Resp. Base de données	UCP/AbE	628423610
122	Cécé SAKOVOGUI	AAF	UCP/AbE	624638233
123	Marie Janvier NGUESSAN	Assistante adm. financière	UCP/AbE	628553149
124	René Oumar SOW	Chauffeur	UCP/AbE	628 41 98 70

5.6 _ Liste des documents examinés

Documents nationaux de référence

Vision Guinée 2040

Politique sectorielles de l'agriculture (PNIASAN, PASANDAD)

PANA Guinée

Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté

Plan Quinquennal de Développement socio-économique

Le PANLCD

Document de Stratégie Nationale de développement durable

Plan National de Développement Economique et Social PNDES 2016-2020

Documents de référence du SNU et du PNUD :

Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement 2013-2017

CPAP 2013-2017

Rapport d'évaluation à mi-parcours CPD 2013-2017

Rapport d'évaluation finale CPD 2013-2017

Rapport d'évaluation à mi-parcours de l'UNDAF 2013-2017

Rapport d'évaluation finale de l'UNDAF 2013-2017

Documents relatifs au projet :

Descriptif du projet « EN-5176-LDCF-Guinea-Final PRODOC FV

PIR-PIMSS 176-GEFID5382-(2017,2018 et 2019)

PIF AbEFRENCH ; (29/05/2013)

Rapport de lancement du projet du 22/02/2017

Arrêté A 5478/2018/27/02 portant création, composition, organisation et fonctionnement du CP AbE

Rapports annuels de progrès ;(2017, 2018 et 1^{er} semestre 2019)

Compte rendus des réunions du comité de pilotage

Contrats et conventions de mise en œuvre des actions ;(2017,2018 et 2019)

Rapports audits financiers (2017 et 2018);

Les boîtes à images et manuels de formation ;

L'étude finale de la vulnérabilité (2018)

Plan d'actions prioritaires du projet (Adama LY, 2017)

Situation de Référence

Rapport Annuelsd'Activités (2017 et2018)

Plans de travail et budgets du projet

PV réunions PIAC Kouroussa et Mandiana

Rapports revues sectorielles

Rapports des comités de pilotage

Rapports révision PDL AbE (de 2017à 2019)

Série de rapports de mission

Série rapports d'ateliers

Tableaux de restauration des écosystèmes de 2017 à 2019

Articles divers

5.7 _ Tableau de cofinancement

Nom du Co-financier	Date de la lettre	Montant du Co-financement (USD)
Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest PPAAO/WAAPP 1C Guinée, Ministère de l'Agriculture	18 Mai 2015	9 000 000
METAGRI, Direction Nationale de la Météorologie, Ministère de Transport	01 Juin 2015	100 000
Projet d'Appui au Secteur Agricole en Guinée (PASAG), Ministère de l'Agriculture	26 Mai 2015	16 000 000
Programme National d'Appui aux Acteurs des Filières Agricoles (PNAFA)	20 Mai 2015	89 030 000
Institut de Recherche Agronomique de Guinée, Ministère de l'Agriculture	20 Mai 2015	50 000
TOTAL		114 180 000

5.8 _ Formulaire de code de conduite

Les évaluateurs/Consultants :

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées.
2. Doivent divulguer l'ensemble des conclusions d'évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l'évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats.
3. Doivent protéger l'anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations. Les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à la vie privée. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s'assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu'à leur source. Les évaluateurs n'ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l'évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.
4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d'actes répréhensibles pendant qu'ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d'enquêter sur la question. Ils doivent consulter d'autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu'il y a le moindre doute à savoir s'il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.
5. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d'intégrité et d'honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s'en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu'une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l'évaluation et en faire connaître l'objet et les résultats d'une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.
6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l'évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.
7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l'utilisation des ressources de l'évaluation.

Formulaire d'accord avec le Consultant chargé de l'examen à mi-parcours

Accord pour le respect du Code de conduite du système des Nations Unies en matière d'évaluation :

Nom du Consultant: _____ Ibrahim NIENTA

Nom de l'Organisation de conseils (le cas échéant): _____

Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des Nations Unies en matière d'évaluation et je m'engage à le respecter.

Signé à _____ (Lieu) le _____ 06/01/2020 _____ (Date)

Signature: _____

